

**Etude sur :**  
**L'impact des TIC sur les régions**  
**ultrapériphériques de l'Europe**  
(Contrat n° 20745)

## **Rapport régional**

**Guadeloupe**



**Louis Lengrand & Associés**



**Sema Group Sae (Spain)**



**Instituto de engenharia de**  
**sistemas e computadores do Porto**

**17 septembre 2001**

La Direction générale Société de l'Information de la Commission européenne (Unité "Aspects régionaux et sociétaux de la Société de l'Information") a fait réaliser en 2001 une étude consacrée à l'impact des technologies de l'information et de la communication sur les régions ultrapériphériques de l'Union européenne.

Le rapport d'étude comprend :

- 7 monographies régionales ;
- Une analyse thématique et des recommandations portant sur l'ensemble des 7 régions.

Les opinions contenues dans le document n'engagent que les auteurs et ne reflètent pas nécessairement les positions officielles de la Commission européenne.

*Copyright © European Communities 2001*

*Reproduction autorisée moyennant mention de la source*

# Table des matières

<b>Présentation générale de la Guadeloupe .....</b>	<b>7</b>
1. Les principales caractéristiques géographiques, économiques et sociales.....	7
1.1 Un archipel situé au cœur de l'arc antillais dans la mer des Caraïbes .....	7
1.2 Le milieu humain .....	8
1.3 Le développement économique .....	9
1.4 Le développement social .....	11
1.5 L'infrastructure de recherche de la Guadeloupe.....	12
1.6 De fortes disparités spatiales.....	12
2. Le statut particulier de la Guadeloupe en tant que département français d'Outre-mer et région ultrapériphérique .....	12
2.1 Une organisation administrative et politique en évolution .....	12
2.2 Des dispositifs économiques spécifiques.....	12
2.3 Une plus grande capacité au niveau des relations internationales ?.....	13
2.4 Une région ultrapériphérique de l'Union européenne .....	13
3. Synthèse des atouts et handicaps majeurs .....	13
4. Résumé sur les évolutions des politiques concernant la Société de l'Information	14
<b>I. L'offre d'infrastructures, de services et de compétences spécialisées TIC.....</b>	<b>15</b>
1. Les infrastructures de télécommunications .....	15
1.1 Les liaisons de la Guadeloupe avec l'extérieur .....	15
1.2 Les infrastructures locales .....	16
1.3 Evaluation de la situation concernant les infrastructures.....	18
2. L'offre de services des opérateurs .....	19
2.1 La déréglementation des télécommunications et son impact sur la Guadeloupe .....	19
2.2 La téléphonie fixe .....	20
2.3 Les services de données .....	20
2.4 La téléphonie mobile .....	20
2.5 La télévision.....	22
2.6 Les services Internet .....	23
2.7 Conclusion.....	24
3. La filière TIC.....	25
3.1 La formation initiale aux TIC .....	25
3.2 La formation professionnelle spécialisée TIC.....	26
3.3 Les entreprises de la filière TIC.....	26
<b>II. Le facteur humain.....</b>	<b>28</b>
1. La diffusion des TIC dans l'enseignement primaire et secondaire.....	28
1.1. La politique du Rectorat et des collectivités locales.....	28
1.2 Bilan du déploiement des TIC dans les établissements d'enseignement.....	30
1.3 Les difficultés rencontrées .....	31
2. La diffusion des TIC dans l'enseignement supérieur et la recherche .....	31
2.1 L'enseignement supérieur.....	31
2.2 Le secteur de la recherche .....	32
3. Les compétences TIC dans la sphère professionnelle et la formation continue ....	34
3.1 Des niveaux de compétences peu élevés .....	34
3.2 La formation professionnelle en Guadeloupe.....	34
<b>III. Les TIC au service du développement économique et social .....</b>	<b>37</b>
1. Les TIC et le développement économique.....	37
1.1 La pénétration d'Internet dans les entreprises .....	37
1.2 Quelques éléments d'analyse sectorielle .....	40
1.3 Les TIC au service du développement de nouvelles activités économiques : quelques pistes de réflexion pour la Guadeloupe.....	41

2. Les téléservices d'utilité publique .....	42
2.1 La téléadministration .....	42
2.2 La télémedecine.....	42
2.3 Les autres domaines d'intérêt général.....	43
<b>IV. Stratégies, politiques et initiatives pour le développement de la Société de l'Information en Guadeloupe .....</b>	<b>43</b>
1. Les premières initiatives régionales en matière de Société de l'Information .....	44
1.1 L'étude "Guadeloupe Numérique" de 1997.....	44
1.2 L'étude "Guadeloupe Numérique" de 1999.....	44
1.3 Le Schéma d'aménagement régional.....	45
2. Guadeloupe Numérique.....	45
2.1 Les objectifs généraux .....	45
2.2 La conduite du projet : le Comité de réflexion Guadeloupe Numérique.....	46
3. Le financement des actions TIC.....	46
3.1 L'importance des financements publics pour le développement de la Société de l'Information.....	46
3.2 Les actions prévues dans le DOCUP.....	46
3.3 Etat des réalisations et difficultés rencontrées.....	48
4. Les différents acteurs de la Société de l'Information en Guadeloupe .....	49
4.1 L'État au niveau central et déconcentré .....	49
4.2 Le Conseil régional.....	50
4.3 La Chambre des métiers de Guadeloupe.....	50
4.4 La Chambre de commerce et d'industrie de Pointe-à-Pitre.....	51
4.5 Les autres acteurs de la Société de l'information.....	51
5. La perception par les acteurs économiques de l'intervention publique .....	52
<b>V. Echanges extérieurs et coopération interrégionale .....</b>	<b>52</b>
1. Les échanges extérieurs de la Guadeloupe .....	52
2. La coopération internationale.....	53
2.1 La coopération dans le cadre de la politique française de coopération .....	53
2.2 La coopération dans le cadre des programmes internationaux.....	55
2.3 La coopération dans le cadre de la politique extérieure de l'Union européenne .....	55
3. La coopération européenne de la Guadeloupe .....	58
3.1 La participation à des projets européens.....	59
3.2 La coopération avec les autres régions européennes et l'insertion dans les réseaux .....	59
3.3 La coopération inter-RUP .....	59
<b>Contacts .....</b>	<b>62</b>

Ce rapport régional a été réalisé sur la base :

- d'analyse de documents ;
- d'entretiens qui se sont déroulés en Guadeloupe durant le mois de mars 2001 ;
- de discussions qui ont pris place dans le cadre d'une Table Ronde de restitution des résultats intermédiaires. En Guadeloupe, cette Table Ronde s'est tenue le 19 juin 2001.
- d'un sondage qui a été confié par la société BVA pour le compte de l'étude en mars et avril 2001 (voir encadré ci-dessous).

Nous remercions l'ensemble des personnes qui ont accepté de nous recevoir, de nous transmettre des informations et de partager leurs expériences lors de la Table Ronde du 19 juin 2001. Nous remercions également le Conseil régional de la Guadeloupe qui nous a apporté son soutien dans l'organisation de la manifestation et la CCI de Pointe-à-Pitre pour son accueil au World Trade Center.

### Méthodologie du sondage BVA

BVA a réalisé dans le cadre de l'étude une enquête téléphonique à la fois quantitative et qualitative auprès d'entreprises des sept régions ultrapériphériques : La Guadeloupe, La Martinique, La Réunion, La Guyane, Les Açores, Madère et Les Canaries.

La finalité de l'enquête était de disposer d'un éclairage sur l'équipement et la sensibilité aux nouvelles technologies dans ces régions, permettant de mettre ainsi en évidence les leviers à développer. En pratique, la structure du tissu économique au sein des régions (en particulier la prédominance de très petites entreprises) a amené à se concentrer sur le rôle d'Internet, en tant qu'outil de premier niveau de pénétration des TIC au sein de l'entreprise.

Un questionnaire a été préparé et les interviews téléphoniques ont été entamées en mars 2001. Une série de 70 interviews téléphoniques en moyenne a été réalisée dans chacune des régions, soit un total de 495 interviews.

- **Univers de l'enquête** : Les entreprises ayant une autonomie de décision en matière d'investissements informatiques et de télécommunications.
- **Critère d'éligibilité**
  - De l'entreprise : l'échantillon a été construit de manière "probabiliste stratifié". Cette méthode consiste à imposer un contingent suffisant d'interviews dans chacune des catégories retenues. Elle permet ainsi d'obtenir une meilleure fiabilité statistique sur les strates naturellement peu représentées. Ces strates ont, dans le cas présent, été définies suivant le secteur d'activité (Industrie / Primaire - BTP - Commerce - Transports / Services).
  - De l'interviewé : l'objectif de cette étude étant de décrire un niveau général de perception des TIC, nous avons décidé d'interroger en priorité les dirigeants ou les responsables commerciaux ou de la communication.
- **La méthode d'échantillonnage** retenue (échantillon probabiliste stratifié) n'autorise pas une représentation strictement proportionnelle des entreprises. Elle suppose donc un redressement à l'issue de la phase de recueil de l'information de façon à rendre à chaque secteur d'activité son poids réel. Par ailleurs, BVA a également effectué un redressement sur la taille des entreprises.
- **Avertissement** : Le nombre d'interviews réalisées par région permet d'esquisser le niveau global de sensibilité aux TIC mais ne permet pas d'assurer une solidité statistique des résultats par zone. Les résultats par zone sont donc à analyser avec prudence. Ils fournissent une tendance, un ordre de grandeur et permettent de déceler certaines différences nettes entre les zones. Le résultat produit sur l'ensemble des interviews réalisées constitue un indicateur rendant compte de l'ensemble des résultats et permet une lecture globale des informations sans toutefois être représentatif de l'ensemble des entreprises des zones concernées. Les entreprises qui ont accepté de répondre aux interviews téléphoniques sont sans doute aussi celles qui étaient plus ouvertes au regard des TIC. Cela a pu induire une sur-représentation des entreprises utilisant les TIC.





**Les dépendances** doivent leur rattachement à la Guadeloupe à leur proximité ou à une histoire commune. Elles ne représentent que 15,6% du territoire guadeloupéen et 12,6% de sa population totale. On distingue les îles proches et les îles éloignées du Nord.

- Les îles proches sont marquées par un certain déclin démographique et un faible développement économique, dominé par le tourisme, la pêche, l'activité sucrière et les distilleries de rhum. On distingue Marie-Galante qui est la plus grande et la plus peuplée ("la Grande Dépendance"), la Désirade, le petit archipel volcanique des Saintes (deux îles habitées Terre-de-Haut et Terre-de-Bas) et les Iles de la Petite Terre.
- Les îles du Nord, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, sont situées à plus de 200 kilomètres au nord de la Guadeloupe et sont marquées par un fort particularisme. Elles forment l'un des trois arrondissements du département de la Guadeloupe mais présentes des spécificités locales très fortes qui en font des îles à part au sein de l'archipel guadeloupéen. Elles sont situées au milieu d'îles anglophones et néerlandaises et Saint-Martin n'est d'ailleurs française que pour les deux-tiers de son territoire suite à un partage datant de 1648, l'autre tiers étant hollandais (Sint Maarten qui appartient au PTOM des Antilles néerlandaises). Elles bénéficient d'un régime fiscal spécifique et attractif (ports francs). Toutes deux sont devenues des destinations touristiques réputées de la Caraïbe pour une clientèle internationale fortunée. Saint-Barthélemy notamment accueille un tourisme haut-de-gamme. La croissance démographique est particulièrement forte à Saint-Martin où il existe un fort courant migratoire mal contrôlé, des problèmes de liés au trafic de drogue et à la délinquance. Le rattachement à la Guadeloupe est ressenti comme artificiel par la population.

La Guadeloupe a un climat tropical humide adouci par les alizés, avec une saison sèche et une saison humide de juin à décembre. Grande-Terre a été marquée cette année par une période de sécheresse très importante. Les cyclones se manifestent de début juillet à fin octobre et font souvent des dégâts importants. L'activité sismique est également importante. L'archipel guadeloupéen offre une très grande diversité de milieux naturels et de paysages.

Les liaisons de la Guadeloupe avec l'extérieur sont diverses du fait de son caractère d'archipel. L'activité portuaire est dominée par le port de Pointe-à-Pitre/Jarry (plus de 90%) mais le port de Basse-Terre se développe. La desserte aérienne de l'archipel est assurée par la nouvelle aéro-gare "Pôle Caraïbes" (1996) avec des liaisons régulières uniquement vers Miami, Montréal, Caracas et les îles de la Caraïbe. Sur Saint-Martin, l'aéroport de Juliana, dans la partie hollandaise, a également un statut international. Chaque île dispose d'un aéroport mais 5 sont à usage restreint. Les liaisons avec la France métropolitaine restent très largement majoritaires sauf pour les îles du Nord.

Au niveau des liaisons intérieures, la route assure la quasi totalité des déplacements de personnes et de marchandises en l'absence de tout transport par voie ferrée et de la faible utilisation du transport maritime, sauf à destination des îles proches. Le réseau routier guadeloupéen qui totalise 2500 km est relativement jeune mais les axes côtiers sont saturés. L'usage de la voiture individuelle est très répandu comme dans les autres DOM. L'offre de transport public est peu organisée et dispersée.

## **1.2 Le milieu humain**

L'archipel guadeloupéen compte 422 368 habitants au dernier recensement de 1999, soit depuis 1990, un taux d'accroissement démographique annuel établi à + 1%. C'est deux fois moins qu'entre 1982 et 1990 mais la croissance naturelle reste très élevée (taux de natalité de 17‰) tandis que le solde migratoire est lui négatif (- 0,3% par an). La pyramide des âges a évolué ces dernières années : si la population reste encore jeune (40% de la population a moins de 25 ans), elle tend à vieillir puisque les jeunes représentaient 45% de la population en 1990.

Comme indiqué ci-dessus, la population est inégalement répartie dans l'archipel. La Guadeloupe continentale concentre 87,4% de la population. Au sein de la Guadeloupe continentale, Grande Terre concentre 47% de la population totale guadeloupéenne. La densité de population, en moyenne de 247,7 habitants/km<sup>2</sup>, varie ainsi fortement d'une île à l'autre, allant de 547,5 habitants/km<sup>2</sup> à Saint Martin à 80 habitants/km<sup>2</sup> à Marie-Galante. A Grande-Terre, l'île la plus peuplée, elle est de 335 habitants/km<sup>2</sup>.

Du point de vue ethnique, la Guadeloupe est formée de métis qui sont majoritaires (65%), suivis des Noirs (28%) et des Indiens (4%) d'origine asiatique. Tous parlent le créole guadeloupéen, martiniquais ou haïtien comme langue maternelle et le français comme langue seconde. La population blanche est minoritaire (3%) et se partage entre, d'une part, les "Blancs Békés" (les descendants des premiers colons français, très majoritaires à Saint-Barthélemy et aux Saintes) et, d'autre part, les "métropolitains" résidant en Guadeloupe pour la durée d'un contrat. Les Békés ont conservé la suprématie du pouvoir économique. Aujourd'hui, ils posséderaient près de la moitié des richesses de l'archipel.

Saint-Martin a la particularité d'être l'une des îles les plus cosmopolites et les plus multilingues des Petites Antilles : avec 60% d'étrangers dans la population, il y a plus de 40 nationalités et diverses langues qui sont représentées (français, créole, anglais, papiamentto, néerlandais, espagnol, etc.). Bien que le français reste la langue officielle de la partie française, l'anglais est devenu la langue véhiculaire (et non le créole) sur l'ensemble de l'île de Saint-Martin.

Il existe certaines tensions entre les différentes communautés, des problèmes de sauvegarde et de valorisation des identités, notamment linguistiques. Il existe une communauté d'environ 165 000 guadeloupéens en métropole.

### **Marquée par un taux de chômage élevé qui a amorcé une baisse...**

Le taux de chômage, qui ne cessait de croître depuis quelques années a amorcé un repli. Au 30 juin 2001, on recensait 45 624 demandeurs d'emplois, ce qui représente une diminution de 10,3% par rapport à l'année passée. Il reste cependant très élevé, supérieur à 30%. Le chômage est par contre inexistant à Saint-Barthélemy et commence à faire son apparition à Saint-Martin. On recense par ailleurs plus de 25 000 bénéficiaires du Revenu minimum d'insertion (RMI). 12% de la population vit directement ou indirectement du RMI. 12,8% des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Le malaise social s'accroît en Guadeloupe ce qui se traduit notamment par la fréquence des conflits sociaux, qui touchent de plus en plus de secteurs. Ils peuvent parfois paralyser l'économie entière de la région. De nouveaux problèmes sont apparus comme la délinquance, l'insécurité et la drogue qui résultent en partie de ce malaise et de l'exclusion d'une fraction de la population.

### **Une population active majoritairement dans les services**

La population active compte environ 182 000 personnes. 77% de la population active se situe dans les activités de services, 15% dans l'industrie et 7% dans l'agriculture.

## **1.3 Le développement économique**

### **Une région riche dans son environnement mais pauvre en Europe**

La Guadeloupe représente dans son environnement des Caraïbes un pôle de prospérité attractif, caractérisé par un niveau de vie sans commune mesure avec celui des pays avoisinants. Mais au niveau européen, la Guadeloupe se situe, avec un PIB par habitant (en SPA) s'élevant à 52% de la moyenne communautaire en 1998 soit 10 596 SPA par habitant, dans le groupe des 8 régions les plus pauvres d'Europe parmi les 211 régions européennes. Elle fait partie des 46 régions européennes de l'Objectif 1 (régions les moins favorisées). Au niveau des RUP, la Guadeloupe se situe devant les Açores et l'Ile de la Réunion.

Comme les autres DOM, le coût de la vie y est très élevé.

### **Une économie fragile, dominée par les transferts publics et l'économie d'importation**

Les transferts publics et sociaux alimentent en moyenne 30% du PIB. Dans la valeur ajoutée totale, la part marchande est de 64% et la part non marchande est de 36%, cette dernière provenant pour les trois quarts des activités des administrations.

Le tissu des entreprises, composé d'environ 33 350 entreprises, est caractérisé par son atomisation : plus de 68% des entreprises ne comptent aucun salarié, 25% en comptent de 1 à 5, 3% de 5 à 9 et 3,6% plus de 10 salariés (soit 1 200 entreprises). 40 entreprises ont plus de 125 salariés et 7 plus de 400 (dont France Télécom, La Poste, EDF et le Crédit Agricole Mutuel).

La culture entrepreneuriale est jugée déficiente de même que le niveau d'encadrement des entreprises à haut niveau. Il existe cependant en Guadeloupe quelques grands groupes industriels appartenant à des grandes familles locales, notamment békés mais qui restent peu ouverts à l'innovation.

Il n'existe pas de réelle structure d'aide au démarrage et de financement de capital-développement. La SAGIPAR en Guadeloupe semblerait vouloir cependant développer ses activités dans ce sens.

### **Les secteurs d'activités principaux**

Hormis les activités publiques et commerce-distribution, l'économie guadeloupéenne compte deux "moteurs" principaux relevant du secteur marchand : l'agriculture et le tourisme.

**L'agriculture** reste un secteur fondamental en Guadeloupe mais son rôle dans l'économie guadeloupéenne décline depuis quelques années malgré les protections de l'OCM : recul de la contribution à la valeur ajoutée marchande et de l'emploi (10% dans les deux cas), recul de la surface agricole utilisée, vieillissement des chefs d'exploitation. Elle repose sur deux piliers : la culture de la canne à sucre en régression et la culture de la banane qui est devenue la première production et exportation de la Guadeloupe mais qui est très vulnérable aux cyclones. Plusieurs tentatives de diversification agricole ont été menées qui commencent à porter leurs fruits (melon, fleurs, fruits tropicaux). Il existe des marchés de niche non encore suffisamment exploités.

Lancée au début des années 60 pour relancer l'économie guadeloupéenne, **l'activité touristique** est devenue essentielle. Elle contribue en moyenne à 11% à la valeur ajoutée marchande, soit autant que la banane et le sucre. En 2000, la Guadeloupe a accueilli 623 000 touristes dont 70% viennent de métropole. Si 16,5% viennent d'Amérique du Nord, ils se rendent dans les îles du Nord de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. Il s'agit d'un tourisme de séjour, de découverte, de croisière et de plaisance. Mais de plus en plus concurrencé par les autres destinations caribéennes, moins coûteuses, offrant une meilleure qualité de service et d'accueil et ayant réalisé de grands efforts de promotion, le tourisme guadeloupéen traverse une crise importante. La plus forte baisse concerne le tourisme de croisière (fermeture d'escaliers de croisiéristes). Le trafic passager à l'aéroport est également en repli (baisse de 15% du mouvement des avions et de 8% du trafic passagers en 2001) ainsi que le nombre de touristes de séjour. La limitation des transports aériens, les conflits sociaux récurrents, la montée de l'insécurité, une promotion insuffisante participent à la dégradation de l'image de la Guadeloupe auprès des touristes qui n'hésitent pas à exprimer leur mécontentement sur les forums Internet. Pourtant, le tourisme garde un fort potentiel de développement qui est insuffisamment exploité.

Les autres activités se développent mais avec difficulté. Le secteur secondaire a fourni en 1995 17% de la valeur ajoutée marchande et 17% des emplois. L'industrie est dominée par le BTP et de l'agro-alimentaire (filiale canne-sucre-rhum). Depuis 1970, une activité industrielle de substitution aux importations s'est développée, orientée surtout vers la production de biens de consommation et de biens intermédiaires et d'équipement. Les obstacles au développement industriel de la Guadeloupe restent nombreux : étroitesse des marchés locaux, coûts de production et de transport élevés, les difficultés d'approvisionnement en matières premières, coûts liés au surstockage, etc. La pêche est une activité traditionnelle en Guadeloupe. Elle est aussi une activité économique en pleine mutation qui doit affronter d'importantes difficultés. L'aquaculture est considérée comme une activité particulièrement prometteuse. Dans le secteur de l'énergie et de l'environnement, la Guadeloupe a fortement développé les énergies renouvelables.

Avec 25,6 entreprises artisanales pour 1000 habitants, le tissu artisanal est très dense en Guadeloupe (une entreprise sur 3). Deux secteurs concentrent 75% des entreprises : la construction et les réparations, les transports et autres services.

Ces activités se sont concentrées dans l'agglomération pointoise, principalement à Jarry et autour du Complexe Euro-Caribéen d'Activités (CECA) qui regroupe le port autonome, la zone de commerce internationale et le World Trade Center. On y trouve 80% des créations d'emplois dans les 10 dernières années, les 2/3 des établissements de plus de 20 emplois, 85% des entreprises industrielles, 40% des entreprises artisanales, et pour la seule zone de Jarry 1000 entreprises et 10 000 emplois qui se côtoient de manière désorganisée. La capacité d'extension de ce pôle reste très importante à Jarry et autour de la nouvelle aérogare Pôle Caraïbe (zone de Dothémare).

## **Une économie peu ouverte sur l'extérieur**

Le commerce extérieur de la Guadeloupe reflète la structure économique du département : il enregistre des déficits structurels importants et le taux de couverture des importations par les exportations n'est que de 7,5% en 2000. La métropole reste le premier partenaire commercial de la Guadeloupe : en 2000, elle a représenté près de 59% de ses importations et près de 70% de ses exportations (bananes, sucre et rhum). Les échanges avec les voisins de la Caraïbe et des Amériques sont très modestes en raison de nombreux obstacles à l'entrée des produits et à une concurrence de plus en plus rude des îles de la Caraïbe.

### **1.4 Le développement social**

Là encore, la Guadeloupe fait figure de région privilégiée par rapport à son environnement immédiat grâce à des moyens développés de protection sociale, un système d'enseignement obligatoire, une organisation administrative solide, des infrastructures sanitaires, etc. Cependant, au regard des normes métropolitaines et européennes, des difficultés sont toujours persistantes dans de nombreux domaines.

Au niveau de l'éducation, le système éducatif primaire et secondaire compte 117 200 élèves répartis dans 433 établissements scolaires dont 348 du premier degré et 85 du second degré. L'institution scolaire guadeloupéenne a fait l'objet de progrès considérables au cours de la dernière décennie. Le taux de réussite au baccalauréat en 2000 était ainsi en nette amélioration (75,7%) mais il reste inférieur de 4 points au taux national. L'éducation reste un enjeu de préoccupations lié au taux d'échec élevé, à l'importance des retards scolaires et aux sorties prématurées du système éducatif sans diplôme.

L'enseignement supérieur souffre d'une offre encore trop limitée de formation et de filières en particulier technologiques et dans les deuxième et troisième cycles universitaires bien que dans la répartition des "dominantes" entre les trois pôles de l'Université des Antilles-Guyane, la Guadeloupe ait été choisie pour développer la filière scientifique. L'enseignement supérieur souffre également d'une concentration de l'activité sur l'agglomération de Pointe-à-Pitre. L'offre se répartit en effet entre :

- Le pôle guadeloupéen de l'Université des Antilles et de la Guyane (U.A.G.) sur le site de Fouillole à Pointe-à-Pitre. L'UAG accueille aujourd'hui plus de 6000 étudiants, chiffre en croissance forte et rapide (+ 123% depuis 1986). Cette explosion ne s'est pas accompagnée d'une adaptation des structures existantes.
- L'Institut Universitaire Technologique (IUT) sur le site de Saint-Claude près de Basse-Terre.
- L'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) à Pointe-à-Pitre.
- Les sections de techniciens supérieurs (BTS) qui accueillent environ 1000 étudiants.
- Les autres structures d'enseignement supérieur préparent soit à des formations spécifiques soit à des diplômes selon les modalités de la formation continue.

Il reste un fort taux d'analphabétisme en Guadeloupe, entre 7 % à 10 % contre 1% en France et d'illettrisme.

Dans le domaine sanitaire et social, il existe un important déficit d'équipement. En 1999, les équipements sanitaires de la région sont constitués de 10 établissements publics de santé et de 13 établissements de santé privés à but lucratif. Ils s'articulent autour de deux pôles principaux : le centre hospitalier universitaire Pointe-à-Pitre/Abymes, avec vocation régionale, et qui couvre l'ensemble de l'archipel et le centre hospitalier général intercommunal de Basse-Terre/Saint-Claude.

Dans le secteur des médias, la presse écrite en Guadeloupe compte un quotidien francophone, France-Antilles, plusieurs hebdomadaires ou mensuels régionaux (en anglais à Saint-Martin), une presse populaire en créole et la diffusion des journaux édités en France. Il existe également un mensuel économique pour les Antilles-Guyane : InterEntreprises. Le paysage audio-visuel s'est notablement étoffé ces dernières années. Au service public assuré par le Réseau France Outre-mer se sont ajoutées des télévisions (câble et satellite) et des radios privées. Les stations de radio locales privées témoignent d'une grande vitalité.

## **1.5 L'infrastructure de recherche de la Guadeloupe**

La Guadeloupe dispose du plus important dispositif de recherche de l'Outre-mer français, avec un effectif de 650 permanents. À côté de la recherche universitaire localisée à l'Université des Antilles-Guyane (Fouillole), le noyau dur est constitué par des centres, instituts ou laboratoires régionaux des grands organismes de recherche français largement répartis sur le territoire : l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), le Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP), l'Institut Pasteur, l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) à Pointe-à-Pitre, le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) et l'Observatoire de Volcanologie.

## **1.6 De fortes disparités spatiales**

Il existe de fortes disparités spatiales à plusieurs niveaux :

- entre les différentes îles de l'archipel c'est-à-dire entre la Guadeloupe continentale et les dépendances plus défavorisées (exceptées les îles du Nord).
- à l'intérieur de la Guadeloupe continentale entre d'une part, le pôle Pontois et la "Riviera" et, d'autre part, Basse-Terre et le nord de Grande Terre.

## **2. Le statut particulier de la Guadeloupe en tant que département français d'Outre-mer et région ultrapériphérique**

### **2.1 Une organisation administrative et politique en évolution**

En 1635, la première colonie est installée pour le compte de la couronne de France et de la Compagnie des Iles de l'Amérique. Pendant deux siècles, la Guadeloupe, comme d'ailleurs toutes les autres Antilles, vivra sous le règne de l'esclavage qui a été aboli en 1848 mais dont le souvenir reste très présent aujourd'hui.

La loi du 19 mars 1946 a conféré à la Guadeloupe le statut de département d'Outre-mer : toutes les lois de la République ont donc vocation à s'y appliquer, comme dans les autres départements français - sous réserve des "adaptations" prévues par l'article 73 de la Constitution pour prendre en compte les spécificités locales. Depuis les lois de décentralisation de 1982, la Guadeloupe est devenue une collectivité régionale monodépartementale. Il y a donc un Conseil régional et un Conseil général.

La Guadeloupe est découpée en trois arrondissements (Basse-Terre, Pointe-à-Pitre et Saint-Martin / Saint-Barthélemy) subdivisés en 43 cantons et 34 communes. L'État français est représenté par le préfet établi dans la ville de Basse-Terre et deux sous-préfets dont l'un à Pointe-à-Pitre (île de la Grande-Terre) et l'autre à Marigot (île Saint-Martin).

Cette organisation institutionnelle est en voie d'être modifiée sous l'effet de la loi d'orientation pour l'Outremer (LOOM) qui a été adoptée le 13 décembre 2000 et qui prévoit une évolution statutaire différenciée pour chacun des quatre départements d'Outre-mer et des transferts de compétences et de moyens financiers. Les élus du Conseil régional et du Conseil général se sont réunis en Congrès le 18 juin 2001 afin de formuler des propositions d'évolution institutionnelle ou de transfert de compétences. Il est proposé de créer une assemblée unique regroupant les compétences des deux assemblées actuelles et dotée de nouvelles compétences. Les représentants de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy considèrent que le statut de droit commun de commune du département de la Guadeloupe est inadapté aux spécificités de leurs îles et souhaitent une évolution vers plus d'autonomie.

### **2.2 Des dispositifs économiques spécifiques**

Outre le volet institutionnel, la LOOM contient des dispositions d'ordre économique et social. Ainsi, les décrets d'application parus en avril et juin 2001, mettent en place un nouveau dispositif visant au développement économique, à l'aménagement du territoire, à la création d'emplois dans les quatre DOM. Ces aides prennent notamment la forme d'exonération de charges, de création d'allocations nouvelles et de moratoire de dettes.

Par ailleurs, la Guadeloupe comme les autres DOM bénéficie d'un statut fiscal particulier. Considérée comme un territoire d'exportation par rapport à l'Hexagone, la Guadeloupe n'est pas soumise au même régime de TVA que celui en vigueur dans le reste de la France : le taux normal de TVA est de 8,5% et le taux réduit de 2,1%. Un certain nombre de produits bénéficient également d'exonérations. De plus, il existe une fiscalité spéciale : l'octroi de mer qui frappe indistinctement les produits qui arrivent sur l'île et ceux fabriqués localement. Les taux et les exonérations de taxe sont votés par le Conseil régional. Les ressources ainsi collectées alimentent le budget des collectivités locales. Enfin, les Iles du Nord bénéficient encore d'un autre système fiscal.

Les DOM disposent également d'incitations financières particulières, en particulier :

- le Fonds DOM ;
- un dispositif de défiscalisation qui se traduit par un régime d'incitation fiscale à l'investissement Outre-mer se concrétisant par une déduction ou une réduction fiscale (la Loi Paul) ;
- un abattement pour les DOM pour l'impôt sur les revenus et sur l'impôt sur les sociétés ;
- des exonérations de cotisations sociales.

### **2.3 Une plus grande capacité au niveau des relations internationales ?**

Les actions de coopération internationale régionale sont aujourd'hui très limitées du fait du statut de collectivité décentralisée. Ainsi, la Guadeloupe est faiblement intégrée dans son environnement régional. La LOOM a donc prévu des dispositions allant dans le sens d'une participation accrue des collectivités des DOM à des actions de coopération internationale. Cependant, ces perspectives ouvertes par la loi ont été remises en cause en juillet 2001 par le Président de la République française qui a déclaré que la France ne pouvait parler que d'une seule voie sur la scène internationale.

### **2.4 Une région ultrapériphérique de l'Union européenne**

La déclaration annexée au Traité de Maastricht de 1992 a reconnu pour la première fois la notion de "région ultrapériphérique" de l'Europe. Cette situation unique a été consacrée par l'article 299.2 du Traité d'Amsterdam de 1997 qui a établi une base juridique solide pour formuler et mettre en œuvre des dérogations et des politiques adaptées aux handicaps et spécificités des RUP (les POSEI "Programme d'action spécifique à l'éloignement et à l'insularité", REGIS) dont font partie la Guadeloupe, la Réunion, la Martinique, la Guyane, Madère, les Açores et les Canaries.

## **3. Synthèse des atouts et handicaps majeurs**

La Guadeloupe est confrontée à un certain nombre d'atouts et de handicaps :

<b>Handicaps</b>	<b>Atouts</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insularité, dépendance des liaisons maritimes et aériennes.</li> <li>• Eloignement par rapport à la métropole et l'Europe, générateur de surcoûts importants sur les plans économique et commercial.</li> <li>• Eclatement territorial lié au caractère d'archipel.</li> <li>• Marché local réduit offrant peu de débouchés locaux.</li> <li>• Une économie insuffisamment structurée</li> <li>• Prédominance des micro entreprises</li> <li>• Marginalisation croissante de certaines parties de la population, montée de l'insécurité, conflits sociaux.</li> <li>• Une occupation hétérogène de l'espace : des disparités infrarégionales fortes</li> <li>• Un déséquilibre environnemental (gestion de l'eau)</li> <li>• Une faible ouverture sur l'extérieur et insertion régionale</li> <li>• L'insuffisance des compétences locales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atouts physiques, qualité des sols, pluviométrie favorable, beauté des sites et de la flore, générosité du climat.</li> <li>• Atouts humains, population jeune dont le niveau de qualification s'accroît de façon constante et régulière.</li> <li>• Niveau d'équipement élevé par rapport aux autres îles de la Caraïbe</li> <li>• Développement du tourisme et existence de niches à exploiter</li> <li>• Secteur de la recherche</li> <li>• Attirance vers la modernité et les TIC</li> <li>• Présence de la Caraïbe et proximité du continent américain.</li> <li>• Des acteurs publics qui se mobilisent de plus en plus autour de la problématique de la Société de l'Information.</li> </ul>

#### **4. Résumé sur les évolutions des politiques concernant la Société de l'Information**

La Guadeloupe a exprimé une forte volonté régionale de s'intégrer dans la Société de l'Information pour éviter les risques de marginalisation et en tirer parti pour le développement économique et social.

Après plusieurs années de préparation qui se sont traduites par deux études en 1997 et 1999, le Conseil régional a lancé son projet "Guadeloupe Numérique".

Le projet "Guadeloupe Numérique" a été présenté officiellement en mai 2001. Un Comité de réflexion, regroupant la majorité des acteurs régionaux, a été créé afin de constituer un espace de concertation.

L'ensemble des actions liées aux TIC qui sont inscrites dans Guadeloupe Numérique et dans le DOCUP 2000-2006 représente des investissements de l'ordre de 160 millions de francs.

La stratégie globale du programme s'articule autour de 5 objectifs :

- Faciliter l'accès à Internet pour tous et à moindre coût ;
- Stimuler le développement économique par l'intégration des TIC dans les entreprises ;
- Faire entrer les jeunes guadeloupéens dans la Société de l'Information ;
- Stimuler le développement socioculturel grâce au multimédia ;
- Moderniser l'administration publique.

Dans le même temps, le Gouvernement français a décidé de lancer "un Programme d'action sur la Société de l'Information en Outre-mer". De plus, le Comité interministériel d'aménagement du territoire qui s'est tenu à Limoges le 9 juillet 2001 a décidé d'inclure un volet spécifique sur l'Outre-mer dans le Schéma d'aménagement du territoire sur les services collectifs en matière d'information et de communication et de mettre en place des financements nouveaux. La Guadeloupe est concernée par ces nouveaux dispositifs.

# I. L'offre d'infrastructures, de services et de compétences spécialisées TIC

## 1. Les infrastructures de télécommunications

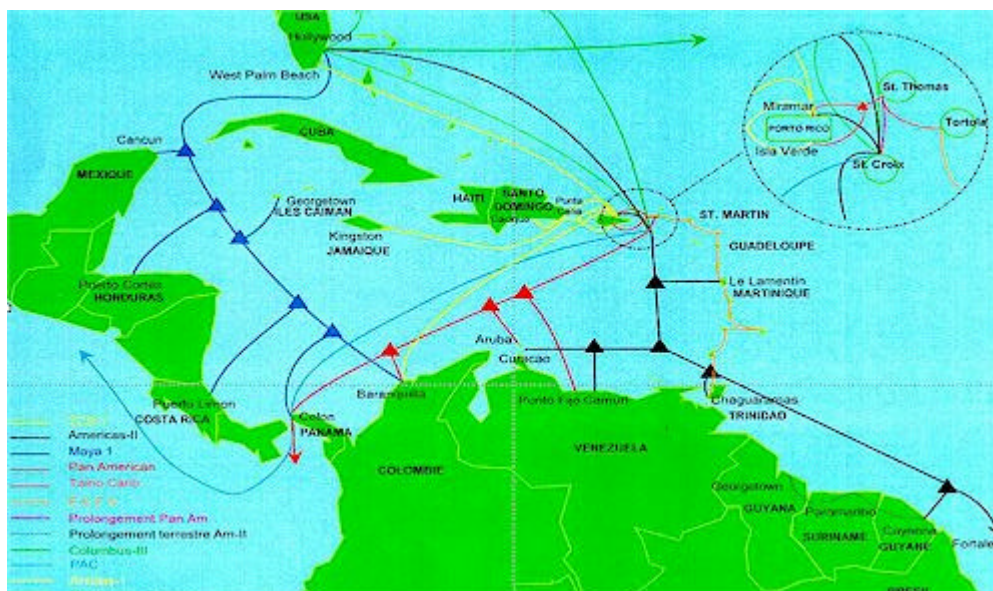
### 1.1 Les liaisons de la Guadeloupe avec l'extérieur

#### Les liaisons satellitaires

Jusque récemment les liaisons téléphoniques et télévisuelles de la Guadeloupe avec l'extérieur se faisaient essentiellement par voie satellitaire, via les satellites du consortium international Intelsat (Intelsat 801) et les satellites français Télécom 2, mis en place par France Télécom. Deux stations terriennes de France Télécom sont installées à Destrellan et dans l'île de Saint-Barthélémy.

#### Les liaisons par câble sous-marin en fibre optique : ECFS et AMERICAS II

En septembre 1995, un câble sous-marin en fibre optique a été déployé par France Télécom et Cable and Wireless : le câble ECFS (Eastern Caribbean Fibre System) relie 14 îles des Caraïbes à 2.5 Gbps. D'une longueur de 1 730 kilomètres, il a deux points d'atterrissement, l'un à Jarry et l'autre dans l'île de Saint-Martin.



L'arrivée du câble sous-marin de télécommunications en fibre optique AMERICAS II dans la région Caraïbe, avec un point d'atterrissement en Martinique, devrait permettre d'améliorer indirectement la situation de la Guadeloupe. Il n'est pas cependant prévu de raccordement direct de la Guadeloupe à AMERICAS II.

Rappelons que le câble AMERICAS II, d'une longueur d'environ 8 300 km, relie la Floride, Sainte-Croix (Iles Vierges américaines), Porto-Rico, la Martinique, Curaçao, le Venezuela, Trinidad, la Guyane française et le Brésil. Le câble AMERICAS II bénéficie d'une technologie performante, le multiplexage en longueur d'onde (WDM). Le débit total s'élève ainsi à 40 Gbits/s, un des débits les plus élevés actuellement en service, ce qui équivaut à 300 000 communications téléphoniques simultanées. Le câble permet d'offrir une grande qualité de transmission de la voix, des données et des images. Ce projet a été réalisé par un consortium composé de 15 opérateurs de télécommunications dont France Télécom détient 9%.

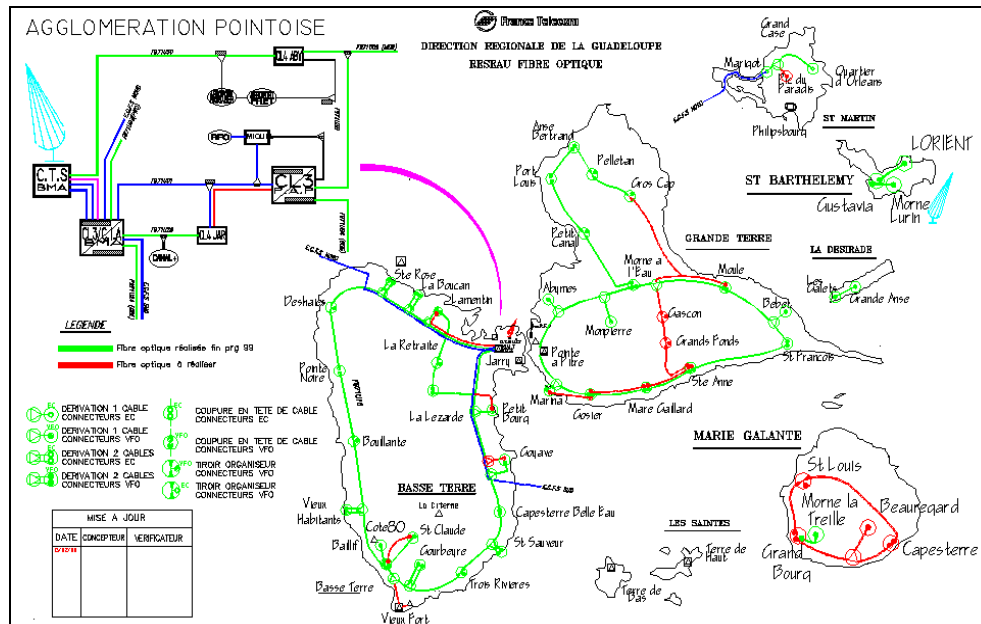
Via le câble sous-marin ECFS, France Télécom dispose d'une liaison optique sécurisée entre la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane française.

## 1.2 Les infrastructures locales

### 1.2.1 Les infrastructures de France Télécom

Le réseau téléphonique de France Télécom est intégralement numérique depuis une quinzaine d'années. L'opérateur historique a développé un réseau de fibres optiques qui est décrit sur le schéma ci-après. Il couvre toutes les îles, sauf les Saintes.

#### Réseau de fibres optiques de France Télécom



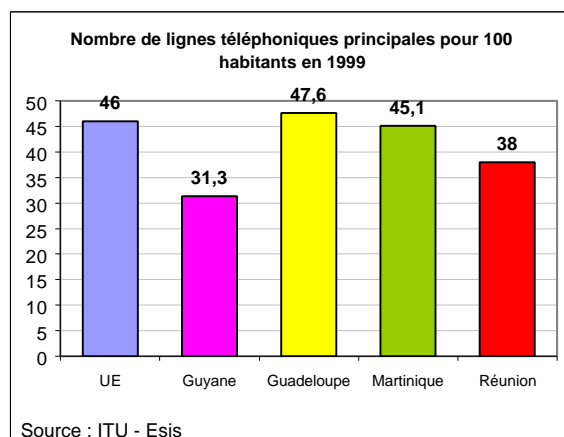
Source : France Telecom Guadeloupe

Nota : les boucles indiquées en rouge sont désormais toutes terminées

Selon France Télécom, ce réseau est amplement suffisant par rapport aux besoins de haut-débit de la Guadeloupe.

Le nombre de lignes principales par habitant est plus élevé que la moyenne communautaire en 1999 puisque l'on compte 201 000 lignes soit 47,6 lignes pour 100 habitants contre 46 lignes pour 100 habitants dans l'ensemble des pays de l'Union européenne (source : UIT).

Le réseau téléphonique est de bonne qualité.



### 1.2.2 Les autres infrastructures

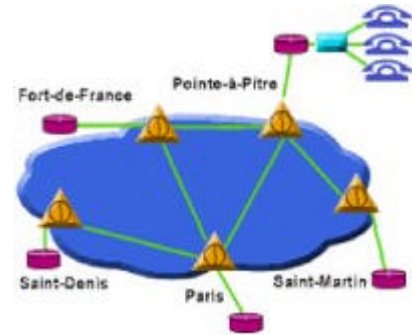
Des nouveaux entrants ont également mis en place des infrastructures.

- Le réseau général d'Outremer Télécom est composé d'infrastructures terriennes de transmission longue distance, qui se décomposent en blocs fonctionnels : des stations terriennes satellitaires, des plates-formes multiservices, des commutateurs voix. Pour la Guadeloupe, Outremer Télécom dispose d'une liaison par câble avec une station de transmission par satellite qui est implantée en Martinique et qui pointe sur les satellites Intelsat. Rappelons que la société Outremer Télécom, créée en 1982 sous le nom d'Informatique et Télématique (Infotel) a développé son expérience des télécommunications autour des services informatiques. Ayant obtenu en 1987 l'agrément du GIE Cartes bancaires, elle a déployé un réseau privé de télécommunications entre la métropole et les DOM. D'autres services ont vu le jour. Dès 1990, Outremer Télécom pratiquait la convergence voix-données et

en 1998 des nouvelles licences sont venues valider ses compétences techniques (voir ci-après). La société est désormais bien implantée en Guadeloupe.

Outremer Télécom est une entreprise "domienne" avec 75% de son capital détenu par des entreprises des DOM (Groupe Bernard Hayot) et 25% détenu par la Caisse des dépôts et consignations et la Caisse d'Épargne. En 2000, son chiffre d'affaires total sur l'ensemble des DOM était de 220 millions de francs avec un résultat net de plus de 10 millions de francs en 2000.

- XTS Network Caraïbes a également mis en place son propre réseau (schéma ci-contre). Techniquement, XTS Network a construit un RPV (Réseau Privé Virtuel). Ce réseau est relié par passerelles aux réseaux classiques et assure l'acheminement de la voix sous forme de données IP. Entre la France métropolitaine et les Antilles, les communications sont acheminées par câble via un réseau de fibres optiques. XTS Network utilise l'association des technologies VoIP, fibre optique et RPV. Pour toutes les autres destinations internationales dans le monde, XTS Network a développé des partenariats avec de grands opérateurs mondiaux. Le groupe XTS Network a été créé fin 1998 grâce notamment à des investisseurs domiens (groupe Loret). Elle est implantée en Guadeloupe, en Martinique, à l'Île de la Réunion, à Saint-Martin/Saint-Barthélemy et en Île-de-France pour commercialiser dans un premier temps des offres de téléphonie longue distance, tant à destination des entreprises que des particuliers. Elle a reçu plusieurs licences lui permettant de diversifier son offre (voir ci-après).
- Dauphin Telecom (ex Saint Martin Téléphone), installateur en téléphonie privée implanté dans l'Île de Saint-Martin depuis 15 ans, utilise l'infrastructure de son réseau DECT pour raccorder ses abonnés fixes sous 48 heures, grâce à l'utilisation de RNT-1 (1 ligne) et RNT-4 (4 lignes). Ces stations de base DECT sont à la fois utilisées pour les mobiles et pour les lignes fixes. Il est le premier opérateur en France à exploiter commercialement une boucle locale radio à la norme DECT.
- Gensat dispose de son propre téléport en Guadeloupe. Gensat, dont les opérations ont commencé sur une échelle mondiale en octobre 1999 à l'occasion de la création de son centre de supervision et de contrôle international à La Ciotat, est un opérateur satellite totalement indépendant spécialisé dans les liaisons à hauts débits. Le réseau satellite international de Gensat s'appuie également sur ses propres téléports en Martinique et en Guyane.



Il existe une plaque régionale du Réseau National de l'Enseignement et de la Recherche (RENATER). Rappelons que le réseau RENATER est constitué d'une ossature nationale financée par l'État et de plaques régionales gérées par l'Université Antilles-Guyane mais ouvertes aux autres services publics. Les capacités de RENATER ont été augmentées en mai 2001 passant de 512 bits à 1 Mbits.

Enfin, des réseaux de téléphonie mobile ont été déployés en Guadeloupe.

### 1.2.3 L'émergence de projets alternatifs

- Deux licences d'exploitation ont été accordées en juillet 2000 pour le déploiement de la Boucle Locale Radio à XTS Network Caraïbe et Cegetel Caraïbe.
  - XTS Network Caraïbes : les services BLR seront destinés aux grandes entreprises puis étendus progressivement au grand public, cependant uniquement dans les zones denses. La mise en place des infrastructures n'a pas encore débuté.
  - Cegetel Caraïbe, filiale de Cegetel (85%), Media Overseas (12%) et AIS (3%) : l'annonce en juillet 2001 de l'arrêt du déploiement de Cegetel dans les Antilles et Guyane pourrait remettre en question les projets BLR de Cegetel.

- Dans le cadre du programme régional "Guadeloupe Numérique", les collectivités publiques envisagent de mettre en place une plate-forme régionale à haut débit, comportant notamment un Réseau Intranet Régional public et des boucles locales à haut débit couvrant les zones industrielles et commerciales. Le principal argument est de disposer du haut débit à des coûts abordables pour répondre aux besoins des différentes communautés d'intérêt. Le projet pourrait concerner également le réseau des communautés éducatives. En effet, malgré l'augmentation récente des capacités de RENATER, la qualité des liaisons et les débits restent insuffisants selon les différents acteurs. La Région Guadeloupe a lancé un appel d'offre sur performance. Celui-ci n'a pas encore débouché. Le projet se heurte à des contraintes financières et juridiques.
- La société de télévision par câble World Satellite Guadeloupe (WSG) envisage de développer des services de téléphonie et Internet sur son réseau câblé. WSG a déposé un dossier pour la mise en œuvre du projet de plate-forme régionale à haut débit.
- Des projets fondés sur les technologies satellitaires pourraient également être envisagés mais il ne semble pas qu'il y ait encore de projet concret dans ce sens.

### **1.3 Evaluation de la situation concernant les infrastructures**

La question des infrastructures semble occuper une place centrale dans les débats.

Mais la question qui se pose n'est plus tant celle de la disponibilité des infrastructures que du coût d'accès et de l'existence d'offres alternatives à celle de l'opérateur historique pour répondre à des besoins croissants en haut débit et adaptées aux besoins spécifiques des différentes communautés d'utilisateurs. Le sentiment général est que l'offre de l'opérateur historique ne suffira pas à asseoir les besoins des services publics en développement (notamment dans les domaines de la formation, la recherche, la culture, la santé, l'administration) ni ceux du secteur privé et surtout que les termes économiques ne sont pas avantageux.

Différents projets alternatifs aux infrastructures existantes ou en développement sont apparus.

Certaines interrogations demeurent : la mise en place des projets alternatifs, notamment publics dont les premiers contours ont été esquissés en 1997 puis révisés en 1999 a pris du retard. Entre-temps, la situation a évolué avec la libéralisation du marché des télécommunications et l'apparition de nouveaux opérateurs. Ceci amène sans doute à revoir les schémas et les démarches initiaux. Les choix et les solutions techniques sont de plus en plus complexes : utilisation et déploiement des réseaux de télévision par câble ? Utilisation de la BLR ? Utilisation du réseau hertzien ? Construction de nouveaux réseaux en fibre optique ? Connexion sur les boucles locales en fibre optique existantes ? Offre satellitaire ? Il existe un certain risque aujourd'hui de multiplication des projets d'infrastructures publics et privés, de "surfaçage" et donc un manque d'optimisation, de mise en cohérence et d'interconnexion des réseaux actuels et futurs.

Par ailleurs, les besoins des communautés d'utilisateurs ont également évolué. Les débats autour des infrastructures semblent parfois prendre le pas sur la question des contenus et des applications ? A-t-on bien évalué les besoins en infrastructures, notamment en haut débit, en fonction des projets concrets de développement des communautés publiques et privées ? Les projets d'infrastructures risquent-ils d'absorber une grande partie des crédits disponibles ?

Il y a une grande urgence à aller de l'avant pour la mise en place d'infrastructures performantes. Cependant, certains suggèrent de faire rapidement une remise à plat des différents scénarios en réalisant un schéma directeur des télécommunications et des analyses techniques - cf. la géographie particulière de la Guadeloupe doublée des risques sismiques et cycloniques -, financières, de rentabilité et juridiques approfondies. Il existe dans ce domaine, un besoin important de conseils et d'assistance. Dans ce domaine où les expertises sont rares et concentrées dans les "métropoles", l'isolement et l'éloignement des RUP constituent un handicap supplémentaire.

Ceci semble appeler à un dialogue plus approfondi entre les acteurs publics eux-mêmes et entre les opérateurs et les pouvoirs publics (crainte des opérateurs de voir émerger une concurrence publique) et à la définition d'une stratégie publique peut-être plus claire permettant également aux différents opérateurs de mieux se positionner. Peut-être serait-il souhaitable de mettre en place un lieu plus formalisé de dialogue et de médiation entre les opérateurs et les pouvoirs publics.

Par ailleurs, un risque de fracture numérique infrarégionale semble s'accroître, avec le suréquipement des zones rentables (l'agglomération de Pointe-à-Pitre) et le sous-équipement des zones "périphériques", en particulier Basse-Terre, le nord de Grande Terre et les dépendances (exceptées les Iles du Nord). Or, dans ces régions, les applications les plus pertinentes à développer sont celles qui sont les plus consommatrices de débit, en particulier la télémédecine, la téléformation et le téléenseignement. Il apparaît urgent de lancer une réflexion sur les technologies à utiliser, la nature juridique de ces réseaux, le modèle économique qui les sous-tend ainsi que sur les financeurs et les bénéficiaires. Une réflexion sur le partenariat public-privé pourrait être engagée rapidement (financement sur fonds publics puis subventions publiques au fonctionnement) liée à une réflexion sur les contenus spécifiques à développer en faveur de ces régions.

A l'inverse dans les zones denses, il existe un risque de voir la multiplication des chantiers des différents exploitants de réseaux de télécommunications ou des acteurs publics détériorant la chaussée, l'environnement et nuisant aux conditions de circulation. Cela devrait rester contrôlé par une approche concertée et mutualisée.

## **2. L'offre de services des opérateurs**

### **2.1 La déréglementation des télécommunications et son impact sur la Guadeloupe**

Les effets de l'ouverture à la concurrence, effective depuis la libéralisation du marché des télécommunications le 1<sup>er</sup> janvier 1998, se sont fait sentir relativement tard en Guadeloupe par rapport à la métropole et même par rapport à la Réunion.

En théorie, l'opérateur historique national, France Télécom, a perdu son monopole. Devenue une entreprise de droit privé le 31 décembre 1996 et privatisé partiellement en 1997 et 1998, France Télécom doit cependant assurer le service public qui comprend des obligations de service universel, des services obligatoires et des missions d'intérêt général.

Des licences ont été attribuées par l'Autorité de régulations des télécommunications pour les DOM, en particulier les licences L.33-1 (licence d'opérateur de réseaux), L.34-1 (licence de fournisseur de service téléphonique au public), des licences de téléphonie mobile et des licences BLR. Mais l'étroitesse du marché, sa rentabilité incertaine par rapport aux coûts d'investissements à réaliser, l'existence de risques (par exemple sismiques et cycloniques), la présence bien établie de l'opérateur historique ont constitué des facteurs dissuasifs pour les nouveaux entrants. En outre, pour certains d'entre eux, il peut paraître difficile de pénétrer des marchés "domiens" marqués par des singularités profondes.

Ainsi, si certains opérateurs ont commencé à déployer leurs offres, d'autres sont encore en train d'affiner leur stratégie, voire de la réviser. Ainsi, Cegetel Caraïbes a annoncé en juillet 2001 qu'il faisait machine arrière et que la société n'allait pas mettre en place d'offre en téléphonie mobile dans les Antilles et en Guyane face à un marché potentiel en voie de saturation. Cegetel n'a pas précisé si cet arrêt concernait l'ensemble de ses activités. Des incertitudes demeurent donc sur les autres projets de Cegetel (téléphonie fixe et BLR).

Ainsi, plusieurs acteurs publics rencontrés en Guadeloupe ont regretté que les nouveaux opérateurs ne soient pas encore prêts et suffisamment offensifs.

La libéralisation a cependant permis l'émergence de nouvelles offres et de nouveaux services, accompagnée d'une baisse des coûts.

## **2.2 La téléphonie fixe**

En matière de téléphonie fixe, la concurrence est forte sur les communications longue distance (cartes prépayées, call back, téléphonie sur IP), ce qui a permis une baisse conséquente des tarifs longue distance vers la métropole et l'étranger.

Les nouveaux entrants principaux sont :

- Outremer Télécom qui a obtenu les deux licences L. 33-1 et L. 34-1 en avril 1998. Outre plusieurs solutions techniques pour les appels longue distance dont la préselection automatique, Outremer Télécom dispose de cartes prépayées pour l'international.
- L'autre opérateur disposant des licences L33-1 et L34 1 est XTS Network qui utilise l'association des technologies VoIP, fibre optique et réseau privé virtuel. XTS Network dispose également de cartes prépayées (EkoCard).
- Dans les Iles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, Dauphin Telecom a obtenu une licence L33-1 en février 2000 uniquement sur les deux îles et une licence L 34-1 pour fournir le service téléphonique au public sur le département de la Guadeloupe. Plus de 100 entreprises sont déjà raccordées au réseau de DAUPHIN TELECOM dont une majorité d'hôtels.

D'autres opérateurs proposent des cartes prépayées ou des abonnement permettant de téléphoner en métropole comme Cart'Outremer. Il existe aujourd'hui 5 marques de cartes prépayées en Guadeloupe et la concurrence est vive avec des procès à la clé (par exemple, sur la publicité comparative concernant les tarifs).

S'agissant des communications locales, elles sont encore le monopole de France Télécom. Ainsi, aujourd'hui, la concurrence ne porte en fait que sur 30% de la facture téléphonique. Mais cette situation sur les communications locales devrait évoluer prochainement avec le dégroupage de la boucle locale, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et le déploiement de la BLR avec XTS Network et Cegetel Caraïbe.

## **2.3 Les services de données**

Tous les services de données ne sont pas proposés en Guadeloupe faute de rentabilité suffisante. Les lignes spécialisées sont plus chères qu'en métropole. La concurrence permet cependant une offre de plus en plus diversifiée et adaptée aux besoins des entreprises.

## **2.4 La téléphonie mobile**

Aujourd'hui, il existe plusieurs opérateurs actifs en Guadeloupe ou sur une partie de la Guadeloupe:

- la société Orange Caraïbe (anciennement France Caraïbe mobiles), filiale de France Télécom,
- Bouygues Télécom Caraïbe
- la société Dauphin Telecom
- la société Saint Martin Mobile

### **Ensemble du territoire de la Guadeloupe**

- La société Orange Caraïbe a été autorisée le 14 juin 1996 à établir un réseau et fournir au public un service de télécommunications mobiles à la norme GSM dans tout le département de la Guadeloupe. A Saint-Martin, le réseau mobile a été ouvert en Juillet 1999.
- Bouygues Télécom a obtenu une licence de téléphonie mobile en novembre 2000 pour exploiter un réseau GSM dans le départements de la Guadeloupe exceptées les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. En mai 2001, la licence a été étendue à Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

### **Guadeloupe, excepté les Iles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin**

- La société Outremer Télécom à été autorisée le 1<sup>er</sup> décembre 2000 à établir un réseau radioélectrique ouvert au public en vue de l'exploitation d'un service numérique GSM DOM 3 fonctionnant dans les bandes des 1800 MHz en Guadeloupe, sauf dans les Iles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. La société a annoncé le déploiement de son offre dans les prochains mois.

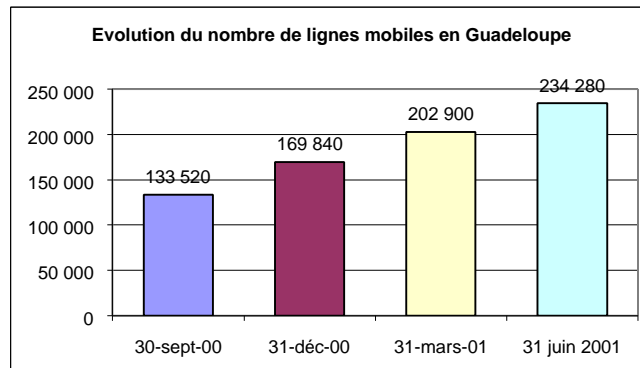
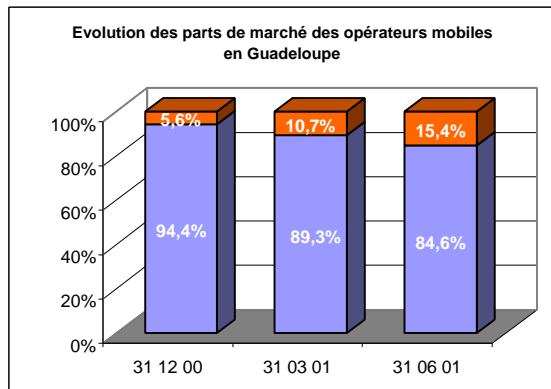
## Uniquement les Iles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy

- L'entreprise Dauphin Télécom a été autorisée, le 19 octobre 1998, à établir un réseau et à fournir au public un service de télécommunications mobiles à la norme DECT uniquement sur la partie française de l'Ile de Saint-Martin et sur l'Ile de Saint-Barthélemy.

Elle dispose de l'ensemble de la bande DECT (1 880-1 900 MHz), de façon non exclusive. La couverture est effective sur les principales zones habitées, soit environ 10km<sup>2</sup> sur les 55km<sup>2</sup> que compte la partie française de Saint-Martin. Le nombre d'abonnés est de 800 en 2000. Les stations de base DECT sont à la fois utilisées pour les mobiles et pour les lignes fixes. Dauphin Telecom a voulu innover pour s'imposer sur ce marché très concurrentiel en proposant un abonnement qui permet à l'utilisateur de téléphoner en mobile au prix du téléphone fixe. De plus les communications sont gratuites entre les postes d'un même groupe d'utilisateurs.

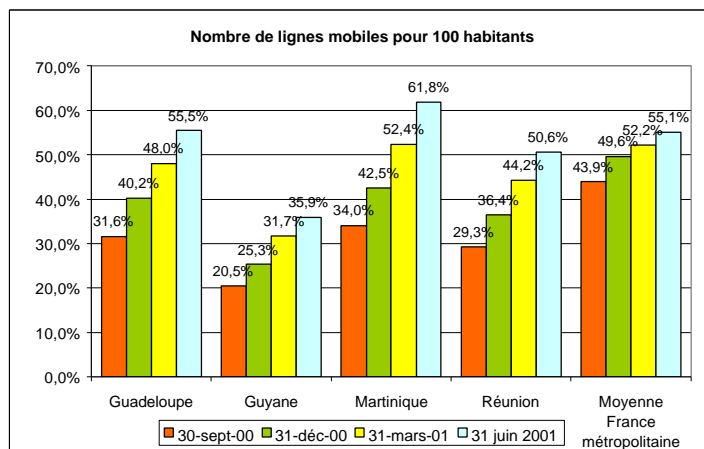
- La société Saint-Martin Mobiles (SMM) - en liaison avec East Caribbean Cellular implanté dans la partie hollandaise de St Maarten - a été autorisée pour dix ans, le 4 juillet 1991, à établir un réseau et à fournir au public un service de télécommunications mobiles à la norme américaine AMPS sur la partie française de l'Ile de Saint-Martin et sur l'Ile de Saint-Barthélemy. Elle opère sur la bande des fréquences 825-845 MHz (800 MHz). Il n'est pas possible d'utiliser les GSM européens sur les réseaux SMM et ECC pour cause d'incompatibilité entre la norme GSM et la norme D-AMPS. La question du renouvellement de cette autorisation a été posée. Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, qui est affectataire exclusif de la bande 825-830 MHz et affectataire prioritaire de la bande 830-845 MHz dans les terres françaises de cette région du monde, a répondu négativement à la demande de l'Autorité de renouveler l'attribution de ces fréquences. Le renouvellement de l'autorisation de Saint-Martin mobiles (SMM) ne pourrait donc se faire que dans une bande de fréquences dont l'ART est affectataire, et avec des spécifications techniques compatibles avec l'usage de ces fréquences.

Au total, Orange Caraïbe et Bouygues Télécom possèdent les principales parts de marché mais on constate une progression régulière de Bouygues Télécom qui est passé de 5,6% de parts de marché à 15,4% en 6 mois.



La croissance de la téléphonie mobile a été très forte passant de 133 520 abonnements au 30 septembre à 234 280 au 30 juin 2001, soit une croissance de plus de 75% en 9 mois.

Le taux d'équipement de la population est ainsi passé de 31,6% en septembre 2000 à 55,5% fin juin 2001. Il s'agit du 2<sup>ème</sup> taux d'équipement le plus élevé des DOM. Il est également légèrement supérieur au taux d'équipement de la France métropolitaine (55,1%).



Les taux de couverture des réseaux Orange Caraïbe et Bouygues Télécom Caraïbe sont très élevés. Il existe cependant des zones d'ombre notamment dans Basse-Terre et les dépendances.

## **2.5 La télévision**

Le service public de radio-télévision est assuré par RFO (Réseau France Outre-Mer) sur deux canaux (RFO "Télé-Guadeloupe", et RFO Tempo). RFO produit des programmes régionaux en français et retransmet des programmes de la télévision métropolitaine. En plus du service public, le paysage télévisuel est complété par des télévisions privées en clair et cryptées, dont la situation est jugée instable par le Conseil supérieur de l'audiovisuel :

- Eclair Télévision : chaîne de télévision de proximité d'origine associative limitée à la région de Basse-Terre, autorisée en 1998.
- A1 - La Une Guadeloupe, chaîne généraliste de proximité autorisée en 1998 (TCI Guadeloupe).
- Canal 10, chaîne régionale, autorisée en 1998, conçue comme un forum de libre parole mais qui est actuellement sous surveillance du CSA.
- Archipel 4.

Les chaînes cryptées sont les suivantes :

- Canal Plus Antilles, présente depuis 1993
- Canal Satellite Antilles, présente depuis 1999. Le bouquet numérique par satellite est disponible sur le satellite Intelsat 801. Il est commercialisé par le groupe Média Overseas sur le territoire des Antilles.
- World Satellite Guadeloupe, depuis 1998. WSG est un réseau de télévision câblé autorisé à exploiter 106 700 prises à terme dans 26 communes (328 450 habitants). En 2000, WSG comptait 36 000 abonnés. Jusqu'en janvier 2000, la société appartenait à la société 2 Way Communication Ltd, elle-même détenue par le groupe canadien d'investissement dans les réseaux câblés Cable Satisfaction International Inc. World Satellite Guadeloupe a été vendue à Valvision Telecommunications B.V. Valvision détient déjà Valvision France et Martinique TV Câble. Soulignons que Valvision fait partie du groupe Innovative Communications Corporation, basé aux Îles Vierges américaines. Elle mène des activités dans toute cette région dans les secteurs de la câblodistribution de la téléphonie fixe et mobile ainsi que dans divers services financiers et de communications. Pour Innovative communications, l'objectif est d'offrir des services intégrés de communication et de proposer en Guadeloupe un grand éventail de nouveaux choix compte tenu des technologies, du savoir-faire et des synergies du groupe.
- Il existe également un opérateur de télévision par câble à Saint-Martin depuis 1993 : la société Saint-Martin TV Câble (SMCTV) avec 10 540 prises à terme (25 518 habitants).

La Guadeloupe va lancer prochainement sa première WebTV : Guadeloupenettv.

A noter que sur le plan des systèmes d'émission (le standard) la norme disponible en Guadeloupe est la norme SECAM K' alors que les îles ou pays voisins utilisent pour la plupart le Système NTSC ou PAL.

## **2.6 Les services Internet**

### **Internet en Guadeloupe**

Le premier accès à Internet en Guadeloupe a été offert en juin 1996. Rapidement, plusieurs sociétés se sont créées, si bien que 7 fournisseurs d'accès se partageaient le marché guadeloupéen en 1998. Le secteur s'est ensuite concentré car beaucoup de ces entreprises n'étaient pas viables. L'étroitesse du marché, son manque d'intérêt pour Internet à cette époque, des frais d'abonnement élevés, un taux d'équipement en ordinateurs encore relativement faible, des coûts de liaison au réseau 2 à 3 fois plus élevés qu'en France hexagonale ont fait que certaines entreprises n'ont pas survécu.

L'arrivée de Wanadoo en 1998, filiale de France Télécom, a accéléré le mouvement. La notoriété de France Télécom conjuguée à une vaste opération de sensibilisation et à la baisse des tarifs de connexion ont accru la demande d'accès à Internet. Wanadoo a racheté certaines entreprises locales.

Aujourd'hui, les principaux fournisseurs d'accès à Internet en Guadeloupe sont :

- Antilles Internet Service (AIS) ou Net'Outremer (filiale de Cegetel)
- Outremer Online (Outremer Télécom)
- France Télécom Wanadoo
- Mediaserv qui apporte la puissance du réseau mondial UUNET suite à un accord passé avec UUNET en août 1999 donnant accès à une bande passante de 4 méga-bits/seconde sur laquelle ils en louent une partie.
- Société Antillaise de Services Internet (SASI)

Trois fournisseurs d'accès Internet sont présents à Saint-Martin : Wanadoo, Powerantilles et Net'Outremer.

Le réseau RENATER est également fournisseur d'accès pour les communautés éducatives, de la recherche et certains acteurs publics.

La Guadeloupe dispose de sa propre extension ".gp". En août 2001, le nombre de noms de domaine avec .gp référencés par Domainatlas.com était de 357.

L'offre de Wanadoo est plutôt tournée vers le grand public avec environ 70% de part de marché. Les autres fournisseurs d'accès à Internet sont plus tournés vers le marché des entreprises avec des offres diversifiées et plus tournées vers les services à valeur ajoutée.

Les tarifs sont aujourd'hui alignés sur ceux de la métropole.

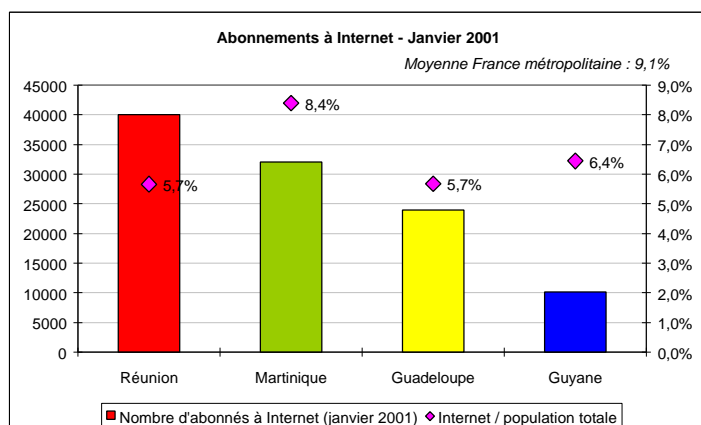
Aujourd'hui l'accès à Internet est saturé, notamment à certaines heures de la journée.

L'Internet à haut débit progresse cependant puisque l'ADSL est disponible en Guadeloupe depuis la fin du mois d'août 2001. Jusqu'à la fin de l'année 2001, cet accès à grande vitesse sera réservé aux seuls habitants de Pointe-à-Pitre, des Abymes et de Baie-Mahault. Dès 2002, France Télécom espère raccorder la côte Atlantique guadeloupéenne (de Saint-François à Baillif) et en 2003, l'ensemble du département devrait bénéficier de l'ADSL.

Des offres d'Internet à haut débit via la BLR et sur la TV par câble devraient émerger prochainement. WSG Guadeloupe et Médiaserve ont en effet décidé de joindre leurs forces pour proposer du haut débit. Depuis octobre 2000, les équipes travaillent ensemble pour assurer la parfaite interconnexion entre les deux systèmes.

Enfin, le WAP est déjà opérationnel en Guadeloupe et le GPRS a été annoncé.

## Abonnés à Internet



Au total, on estime que le nombre d'abonnés s'élevait à 24 000 en janvier 2001 (contre 7000 en 1999) soit 5,7% de la population totale. Ce taux se situe au même niveau que celui de l'Ile de la Réunion. Ce chiffre est à comparer avec la moyenne nationale qui était de 9,1% en janvier 2001.

Selon la CCI de Pointe-à-Pitre, 11% des ménages étaient équipés d'un micro-ordinateur en 1999. Depuis 1999, le développement important des PC stores en Guadeloupe et la baisse des prix des ordinateurs ont sans

doute permis un fort développement du marché domestique des PCs. Les importations de matériel informatique ont également connu une croissance continue entre 1996 et 1999. Elles ont ainsi progressé de près de 23%, avec une accélération en 1999. En outre, plusieurs interlocuteurs ont indiqué que les Domiens de manière générale étaient friands de nouveauté et étaient prêts à investir dans des produits signes de modernité.

Il y a en outre sans doute beaucoup plus d'utilisateurs d'Internet que d'abonnés. On constate en effet, dans les DOM, que de manière générale le nombre d'utilisateurs derrière un abonnement est plus élevé qu'en France métropolitaine (à la Réunion le facteur est de 3,75).

La consommation est également très élevée, sans doute plus élevée qu'en métropole en raison de l'éloignement et l'effet d'insularité, l'attrait pour la modernité des Guadeloupéens comme des autres Domiens, le désir d'entretenir des relations suivies avec la communauté antillaise et enfin la présence de nombreux métropolitains qui ont trouvé dans Internet un moyen de rester en contact avec la métropole.

La consommation, comme dans les autres régions d'Outre-mer, est tournée vers les forums, les chats de discussion, les jeux et les téléchargements (musiques, films). Internet a ainsi un aspect ludique marqué.

Il existe de nombreux portails, sites d'informations et forums pour les Domiens, les Guadeloupéens et même certaines îles de l'archipel, de qualité contrastée cependant : Guadeloupe971.com, Les Saintes En Ligne (SEL), Infoantilles, Web an Nou, Outremer.com (Media Overseas), DOMTOM.FR, Web Antilles, ICIDOM, WebCaraïbes, OutremerOnLine (Outremer Télécom), MAXImini.com, Antilles News, etc.

Les freins au développement d'Internet sont divers : la culture de l'oral, des réseaux de proximité très forts et une marge de la population qui est exclue (niveau de revenu, illettrisme).

Il existe peu de cybercafés en Guadeloupe. De même, quelques points publics d'accès ont été mis en place (mairies, postes, médiathèques) mais il n'existe pas de répertoire des structures existantes. La question de la démocratisation de l'accès à Internet est considérée comme très importante en Guadeloupe, au travers notamment des cyberpoints publics.

## 2.7 Conclusion

Dans les Antilles, et en Guadeloupe en particulier, les tensions sont vives entre l'opérateur historique et les nouveaux entrants mais également entre les nouveaux entrants eux-mêmes.

Certains considèrent que la libéralisation et l'ouverture à la concurrence ressemblent plus à une concurrence de façade qu'à une concurrence réelle. Les nouveaux entrants restent dépendants de France Télécom qui garde le contrôle en amont des principaux accès.

Ceci s'applique notamment au prix des liaisons louées par France Telecom aux opérateurs alternatifs, qui sont indispensables pour la constitution d'un réseau, afin de raccorder un client aux services d'un opérateur concurrent à France Télécom. Ceux-ci sont considérés comme prohibitifs. Début août 2001, l'ART a demandé à l'opérateur historique de baisser le prix de ces liaisons et de proposer des prix inférieurs pour une liaison haut débit au prix de détail proposé aux entreprises.

La question se pose également pour l'ADSL. France Télécom est en effet le seul opérateur à disposer des lignes d'abonnés nécessaires à la fourniture des services d'accès par l'ADSL. Les conditions tarifaires proposées aux fournisseurs d'accès par France Télécom ne leur permettent pas de rentabiliser leurs services : l'introduction sur le marché par Wanadoo, d'offres ADSL sous forme de packs à des prix inférieurs à ceux pratiqués par France Télécom elle-même, a conduit les autres fournisseurs d'accès à s'aligner sur ces tarifs, alors même que les offres ADSL qui leur sont proposées par France Télécom<sup>2</sup> sont restées au même niveau tarifaire.

De même, les conditions d'accès pour les opérateurs aux boucles d'interconnexion ADSL sont jugées dissuasives. Les autres opérateurs, dont le rôle est d'assurer le transport de données entre le réseau téléphonique local et le fournisseur d'accès mais qui peuvent également fournir une prestation de raccordement des abonnés dans le cadre du dégroupage, craignent d'avoir des difficultés à proposer des offres ADSL à leurs clients, dans des conditions économiques viables.

### **3. La filière TIC**

#### **3.1 La formation initiale aux TIC**

##### **3.1.1 Une spécialisation initiale plutôt favorable aux matières scientifiques mais relativement mal orientée**

Dans le cadre de la spécialisation des trois campus de l'Université Antilles-Guyane, la Guadeloupe a été chargée de développer les filières scientifiques et médicales, tandis que les filières techniques étaient attribuées à la Guyane et la filière "Lettres et droit" à la Martinique. Ainsi, la spécialisation initiale a été plutôt favorable à la Guadeloupe. Pourtant, l'enseignement supérieur guadeloupéen souffre d'une offre encore trop limitée de formation et de filières technologiques, correspondant notamment aux nouveaux besoins. Par ailleurs, l'offre est très limitée dans les deuxième et troisième cycles (après Bac + 2). Beaucoup d'étudiants guadeloupéens désirent poursuivre leurs études sont ainsi amenés à partir vers l'extérieur ou à s'inscrire dans des formations non adaptées à leur compétence scientifique de base et ne présentant pas toujours de débouchés professionnels, ce qui génère un chômage des jeunes.

Les formations TIC disponibles sont aujourd'hui les suivantes :

- **Les formations de brevets techniciens supérieurs (BTS) :** la Guadeloupe compte un BTS informatique de gestion (option "administrateurs de réseaux locaux d'entreprise" et option "développeur d'applications") et un BTS informatique industrielle. L'Institut Supérieur Caraïbe de la Guadeloupe propose également un BTS qui intègre la maîtrise d'Internet.
- **La filière universitaire :** l'UAG de Guadeloupe comprend une Faculté des Sciences Exactes et Naturelles qui dispense des formations initiales en informatique. L'offre s'est accrue en 1999 et 2000 pour le deuxième cycle :
  - Bac + 2 : DEUG de Mathématiques Appliquées aux Sciences Sociales (MASS) et DEUG de Mathématiques Informatique et Applications aux Sciences (MIAS)
  - Bac + 3 : depuis la rentrée 1999-2000, licence d'informatique, ouverte aux diplômés de DEUG et DUT avec quelques places en formation continue après validation des acquis professionnels
  - Bac + 4 : depuis la rentrée 2000-2001, maîtrise d'informatique.
  - Une formation de troisième cycle de "DESS Chef de projet multimédia a été mise en place par le S.E.P.F.C. (Service d'Education Permanente et de Formation Continue) de l'université des Antilles -Guyane en partenariat avec l'université de Paris 6.

##### **3.1.2 Inadéquation de l'offre et de la demande**

Face à une disponibilité de compétence TIC réduite, les professionnels ne trouvent pas de ressources locales répondant à leurs besoins et dénoncent un déficit quantitatif mais surtout qualitatif : manque de candidats spécialisés (ingénieurs, infographistes) et manque d'expérience professionnelle.

Ce déficit est aggravé par la fuite des compétences TIC les plus diplômées vers la métropole où les perspectives de salaires et de missions sont plus intéressantes. L'amélioration récente de l'offre de formation supérieure est jugée positive mais encore insuffisante par les professionnels du secteur. Mais ces derniers n'offrent pas - ou n'ont pas les moyens d'offrir - non plus aux candidats les emplois répondant à leurs aspirations. En effet, les jeunes formés guadeloupéens se plaignent de ne pas trouver localement de vrais emplois dans les NTIC et doivent se contenter "d'emplois-jeunes".

Il y a aujourd'hui une inadéquation de l'offre et de la demande qui est considérée comme un véritable défi pour le développement de la Société de l'Information en Guadeloupe.

Le DOCUP 2000-2006 de la Guadeloupe prévoit de développer l'offre de formation en informatique et en systèmes de télécommunications (mesure E 2.3).

### **3.2 La formation professionnelle spécialisée TIC**

En matière de formation professionnelle continue spécialisée TIC, l'offre de formation est encore peu développée mais s'est améliorée en 2000.

L'Université a ouvert la licence et la maîtrise d'informatique à des candidats issus du monde professionnel sous réserve de la validation des acquis professionnels.

L'année 2000 a été marquée par l'évolution du Programme Régional de Formation Professionnelle (PRFP), puisque le Conseil régional assure une pleine compétence dans le domaine de la formation des jeunes. Le nouveau programme accorde une attention particulière aux formations innovantes notamment dans les domaines des TIC. Ainsi, quatre formations de niveau III et IV de "Technicien Réseau Informatique", "Chef de Projet Multimédia", "Maquettiste PAO" et un "Certificat International en Utilisation des Nouvelles Technologies et du Multimédia" sont prévues dans le PRFP. Ces formations sont dispensées par INFOGUA Informatique Guadeloupe et CCDC (Centre Caribéen de Développement des Compétences). A noter que INFOGUA travaille en coopération avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM) pour la remise des certificats internationaux NTIC.

Par ailleurs, toujours dans le PRFP, l'Association Guadeloupéenne de Formation Continue Supérieure (AGUAFOCS centre régional associé du CNAM) propose un Diplôme d'Ingénieur Informatique d'Entreprise (maîtrise des méthodes de conception et de réalisation des systèmes informatiques) et un DPCT Informatique d'Entreprise (réalisation, l'exploitation et la maintenance des logiciels).

L'Association pour la Formation professionnelle des adultes de la Guadeloupe (AFPA) a également mis en place un stage de PAO mais il faut noter que la mission première de l'AFPA reste la formation diplômante de niveau V.

### **3.3 Les entreprises de la filière TIC**

#### **3.3.1 Un secteur en croissance**

Selon une étude de la CCI de Pointe-à-Pitre, le secteur des NTIC comptait 1463 employés salariés en juin 2000, soit 2,5% des effectifs salariés. Ce chiffre montre une progression de 21,3% par rapport à décembre 1997 où l'on recensait 1206 emplois salariés (2% de l'emploi salarié). Cette forte progression est à comparer avec celle des effectifs salariés globaux en Guadeloupe qui n'a été que de 1,1% ainsi qu'avec celle des effectifs salariés NTIC en France qui a été de 7,4% entre 1997 et 1999. Le secteur NTIC est donc fortement créateur d'emplois en Guadeloupe.

Dans la même période, l'évolution du nombre des d'entreprises NTIC a été relativement stable passant de 198 en décembre 1997 à 221 en décembre 1999, soit une croissance de 23 établissements (+ 12,6%). Le nombre moyen de salariés par entreprise est faible : 6,5.

Plusieurs sociétés de télécommunication sont désormais présentes : France Télécom et sa filiale Orange Caraïbe, Outremer Télécom, XTS Network Caraïbe, Bouygues Telecom Caraïbes, Dauphin Telecom, etc.

On recense un certain nombre de sociétés de services d'ingénierie informatique. La majorité des grands constructeurs sont présents : IBM, Digital, Dell, NCR, Toshiba, Bull, etc. Les années récentes ont vu le développement des revendeurs informatiques ainsi que l'apparition de supermarchés informatiques comme PC Leader.

Dans le domaine Internet, la Guadeloupe a vu le développement de sociétés prestataires de services Internet. Les entreprises de création de sites, d'hébergement, d'administrations de sites et proposant des solutions de commerce électronique sont apparues progressivement en 1999 et 2000. La CCI de Pointe à Pitre recense 13 sociétés employant 32 salariés.

Cependant, le secteur est encore mal structuré. Ces entreprises sont encore jeunes, petites, faiblement capitalisées et les salariés sont le plus souvent des généralistes polyvalents sans spécialisation particulière. A côté de ces sociétés, on peut identifier un certain nombre de "tchokeurs" c'est-à-dire de pseudo sociétés ou d'individus qui proposent leurs services sans réelle compétence. Un certain nombre de clients ont ainsi connu des déboires.

Le secteur semble également encore peu professionnalisé. On peut noter que certaines web agences ne disposent pas de leur propre serveur et nom de domaine. La qualité de développement des sites semble en retard par rapport aux développements réalisés en Europe (graphisme, langages utilisés, intégration de bases de données, etc). Plusieurs sites ne sont pas mis à jour, comportent des liens erronés ou des images manquantes. Des fonctions d'alerte par e-mails sont mises en place mais ne fonctionnent pas. Les bandes passantes sont également réduites.

Ce tableau relativement sombre ne doit pas cacher cependant la qualité de certaines réalisations et la professionnalisation de plusieurs sociétés. Des évolutions positives ont été observées récemment. Les entreprises sont en train de renforcer leurs offres et d'améliorer la qualité de leurs prestations.

Le développement du secteur TIC est freiné par plusieurs obstacles :

- Une demande encore faible au niveau des entreprises du fait de l'étroitesse et de l'atomisation du tissu productif. S'agissant des groupes guadeloupéens, ils ont encore peu investi dans les TIC. De même, au niveau de la commande publique, beaucoup de "grands travaux informatiques" des administrations de l'Etat sont menés en métropole ; l'informatisation relationnelle des grandes collectivités locales est encore balbutiante. De nombreux travaux sont réalisés en interne. Les collectivités publiques se sont encore peu intéressées à Internet.
- Le marché est encore relativement immature : les TIC sont encore considérées comme un outil de communication et non comme un outil d'accroissement de la productivité et la compétitivité. La demande est encore relativement basique et peu tournée vers des développements d'applications à valeur ajoutée (Extranet, Intranet, bases de données, sites dynamiques, commerce électronique, etc). De plus, le manque de compétences chez les entreprises utilisatrices et de projets d'envergure posent problème. Les entreprises TIC opèrent plutôt sur des projets ponctuels. Il s'avère ainsi difficile d'amortir un projet par d'autres projets et de développer des "lignes de business".
- Un marché de plus en plus concurrentiel au niveau régional, métropolitain voire de la zone. Au niveau régional, le secteur souffre de la présence de "tchokeurs" (bricoleurs).
- Les coûts d'accès sont encore élevés pour les entreprises spécialisées, liés notamment à la politique de France Télécom (politiques tarifaire et commerciale).
- La difficulté à trouver des compétences locales de qualité et spécialisées (ingénieurs, infographistes). Les dispositifs de formation initiale et continue sont insuffisants. Les entreprises sont obligées de former elles-mêmes leurs salariés mais ont ensuite des difficultés à les fidéliser en raison des salaires proposés et de l'intérêt des missions. Le coût d'acquisition des compétences est ainsi très élevé. Il n'existe pas de réel marché de l'emploi ni d'outil pour le structurer (bourses de l'emploi spécialisées Guadeloupe ou DOM dans le domaine des NTIC).
- Le manque de formation au management des dirigeants et l'insuffisance des compétences linguistiques.

On constate un manque d'organisation sectorielle : la filière TIC n'est pas encore bien structurée ni organisée en association, malgré quelques initiatives (l'Association Linux Guadeloupe, l'Association Informatique Guadeloupe (INFOGUA) et le site Computer.Caraïbenet qui a pour vocation de servir d'intermédiaire entre les revendeurs de matériel informatique et les utilisateurs en Guadeloupe).

Enfin, la filière est peu ouverte sur l'extérieur.

### **3.3.2 Un environnement professionnel déficient pour le développement de la filière TIC**

On constate un certain nombre d'insuffisances :

- Un environnement bancaire et financier frileux avec un faible développement du capital-risque. Beaucoup de petites sociétés en création ne trouvent pas de financements pour démarrer et doivent faire face à des problèmes de trésorerie. La SAGIPAR a annoncé cependant une réorientation de ses missions vers la nouvelle économie.
- Le manque de R&D interne et de liens avec le secteur de la R&D.
- Le manque de promotion externe de la filière : salons spécialisés, sites spécialisés, etc. A noter cependant le journal Inter Entreprises qui couvre les Antilles et la Guyane a désormais une rubrique NTIC (Inter Entreprises). Il est difficile pour les entreprises TIC de faire connaître leurs réalisations, notamment à cause des coûts publicitaires très élevés.
- Le manque de professions d'accompagnement spécialisées dans les questions liées aux télécommunications et à la nouvelle économie (juridiques, conseil, études et assistance à la conduite de projet).
- Le manque de structures d'accompagnement des jeunes créateurs et d'espaces dédiés (pépinières, assistance). Soulignons cependant le World Trade Center qui joue un certain rôle comme "pépinière" d'entreprises TIC. La Région Guadeloupe a plusieurs projets dans ce domaine : requalification et la modernisation de la zone de Jarry, mise en place d'ateliers d'accueil, création de pépinières d'entreprises, mise en place d'un incubateur associé aux organismes de recherche et à l'université, aménagement d'un "Pôle d'excellence" à Dothémare qui sera équipé d'une boucle locale à haut débit.
- Un pôle logistique déficient.
- La difficulté à faire appel aux financements publics, régionaux, nationaux et européens : complexité des dossiers pour des "non-professionnels", délais d'attente pour l'instruction des dossiers et le versement des subventions, difficulté à obtenir des crédits relais, etc.

En conclusion, la filière TIC est encore émergente en Guadeloupe. Son développement nécessite de soutenir et de professionnaliser un secteur fragile.

## **II. Le facteur humain**

L'élévation du niveau de formation est une mutation majeure de la société guadeloupéenne. Pourtant, le facteur humain reste un enjeu important pour le développement de la société de l'information.

### **1. La diffusion des TIC dans l'enseignement primaire et secondaire**

D'importants retards commencent à être rattrapés grâce à une politique active du Rectorat de la Guadeloupe, du Conseil régional (lycées) et du Département (collèges). Le manque de ressources des communes conduit cependant à un retard d'équipement des écoles primaires. Par ailleurs, un manque de concertation et de coordination entre les différents intervenants a été souligné.

#### **1.1. La politique du Rectorat et des collectivités locales**

L'Académie de Guadeloupe a mis en place une structure complète pour élaborer et mettre en œuvre sa politique des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'Education (TICE).

Cette structure repose sur une Cellule TICE, le CATI (Centre Académique de Traitement de l'Information) et un Comité de pilotage :

- La cellule TICE a pour vocation de piloter et de définir le rôle des acteurs des TICE ; d'impulser et de coordonner l'évolution en matière d'équipement, de mise en réseau, d'ingénierie pédagogique, d'ingénierie de formation, d'information sur les TIC dans le système éducatif, des innovations et les expérimentations ; de diffuser l'information sur le site Web pédagogique ; de conseiller et d'expertiser les projets TIC des établissements ; de répartir les moyens mis à la disposition de l'Académie ; et de relayer la politique du Ministère.
- Le CATI est une division "prestataire de services TIC", à la disposition des services académiques et des établissements du second degré.
- Le Rectorat de Guadeloupe a mis en place un Groupe de pilotage représentant différentes entités de la sphère éducative (dont l'IUFM et l'UAG) et une Mission Académique aux Technologies Nouvelles (MATN). Pour chaque discipline, des "experts" TICE ont été désignés.

Le Rectorat de Guadeloupe a élaboré un Plan académique de développement des TICE (1999-2001). Ce plan s'inscrit dans la démarche enclenchée par l'Etat en 1997 dans le cadre du contrat de plan de développement des TICE.

Le Plan académique de la Guadeloupe insiste notamment sur les caractéristiques de la Guadeloupe qui ont un impact sur le développement des TIC : situation archipélagique, diversité linguistique (Iles du Nord mais aussi bilinguisme français/créole), inégalités d'accès aux ressources. Le Rectorat considère que son retard en matière de TICE donne l'occasion de faire de la Guadeloupe un lieu d'expérimentation des technologies les plus modernes sans passer par des étapes aujourd'hui dépassées.

Ainsi, le Plan académique vise deux objectifs majeurs : l'égalité d'accès à la connaissance pour les diverses parties de l'Académie et l'égalité d'accès par rapport à la métropole.

Les objectifs généraux sont ainsi de développer la mise en réseau des établissements, d'harmoniser l'équipement des établissements (PC Multimédia, AV) avec les collectivités, de développer de nouvelles méthodes de travail en repensant l'apprentissage des savoir-faire et des savoirs, de développer les pratiques utilisant les TICE, d'accompagner les rénovations pédagogiques, de pratiquer les télé-services : télé-assistance, télé-pédagogie, télé-enseignement et formation ouverte à distance et de prendre en compte la dimension européenne et caribéenne de la Guadeloupe.

Le CATI est connecté à RENATER via l'Université par une ligne spécialisée à 512 kbits. Les trois sites du Rectorat sont connectés au CATI par des LS à 64 kbits. Le Rectorat souhaite la mise en place de réseaux à "hauts débits", en raison de la surcharge de RENATER. Les développements Internet sont aujourd'hui fortement bridés pour préserver la bande passante. Le Rectorat considère comme nécessaire de mettre en concurrence les opérateurs afin d'étudier les différentes possibilités pour le déploiement du haut débit.

Le Rectorat s'est engagé dans des programmes de formation des enseignants intégrant les TIC. Il travaille à l'intégration des TIC dans les pratiques pédagogiques. Il a également mis en place un site web académique comportant un "portail" sur les utilisations pédagogiques des TICE.

Du côté des collectivités locales, en charge de l'équipement des établissements, l'engagement a également été important :

- Le Conseil régional a lancé l'opération Cyberlycées en 1998 : 3 PC (puis passage à 9) multimédia installés dans les Centres de Documentation et d'Information et connectés à Internet par routeur. Le fournisseur d'accès est le Conseil régional lui-même.
- Le Conseil général a mis en place un équipement dans le cadre de l'opération REACT (Réseau d'Accès à la Connaissance pour Tous) : 3 PC multimédia en réseau. Ce dispositif REACT®, soutenu par le FSE, offre un accès à des bibliothèques d'outils pédagogiques multimédia aux centres de formation.
- Dans les écoles primaires, le bilan est plus mitigé en raison notamment des difficultés financières des communes et un contexte socio-économique difficile auquel elles doivent faire face. En outre, le parc scolaire nécessite d'être remis en état ce qui absorbe une bonne partie des investissements.

## **1.2 Bilan du déploiement des TIC dans les établissements d'enseignement**

Grâce à d'importants financements du FEDER, du Ministère, du Conseil régional et du Département, les taux d'équipement et de connexion des établissements scolaires ont augmenté, permettant de rattraper certains retards.

### **1.2.1 Les écoles primaires**

Face aux difficultés des communes, le Rectorat a décidé de se substituer à elles en lançant un vaste programme d'équipement des écoles, financé par des fonds du ministère et le Fonds national d'aménagement du territoire. L'objectif est d'équiper 32 écoles d'une salle multimédia avec 11 prises. En mars 2001, 8 installations étaient terminées. L'accès à Internet se fait généralement par Wanadoo (France Télécom).

Certaines communes ont cependant réalisé des efforts en matière d'équipement des écoles, de sensibilisation, de création de médiathèques et de centres de ressources multimédia dans les quartiers : Le Lamentin, Gosier, Le Moule, Basse-Terre (opération Studio Internet), Les Abymes, Vieux-Habitants (conférence "Multimédia à ciel ouvert" de sensibilisation avant équipement).

Au total, 25% des écoles primaires ont un accès à Internet mais ce chiffre devrait atteindre 45% à la fin de l'année 2001.

### **1.2.2 Les collèges**

L'équipement des collèges a débuté dans le cadre de l'opération REACT. Le Conseil général a ainsi mis en place un serveur et 8 postes dans chaque collège afin de mettre en place le logiciel. Le Conseil général continuera le câblage de la partie pédagogique jusque fin 2001. Ils bénéficient d'une ligne RNIS (Forfait Scolaire Internet France Télécom).

### **1.2.3 Les lycées**

Le taux de connexion des lycées est de 100% grâce à l'opération Cyberlycées du Conseil régional mais nous ne disposons pas de chiffres sur le nombre d'élèves par poste. Comme indiqué ci-dessus, les lycées accèdent à Internet via le serveur du Conseil régional. Ils sont reliés par RTC au CATI pour les opérations de gestion.

### **1.2.4 Les autres initiatives**

Diverses opérations ont été lancées avec des entreprises comme France Télécom (Scholagora, ambassadeurs Internet) ou la Poste (signature d'une convention entre le ministère de l'Education nationale et la Poste permettant d'attribuer une adresse électronique gratuite et à vie à tous les élèves et à tous les enseignants de l'Académie).

Le Rectorat de Guadeloupe prépare plusieurs projets innovants, dont la mise en œuvre est parfois bloquée par les problèmes liés aux infrastructures de télécommunication :

- Création d'un "Centre d'appel unique" orientant les demandeurs vers des personnes ressources ou des bases de données susceptibles de leur apporter une assistance ;
- Mise en place de deux "Libres Services Informatiques" pour les enseignants ;
- Développement des travaux personnels encadrés sur les TIC et mise en place d'instituteurs animateurs informatiques ;
- Projet de Bureau Virtuel de l'enseignant : l'objectif du projet est d'offrir à l'enseignant un moyen simple, rapide et efficace d'obtenir les informations ciblées, ainsi qu'un espace de partage d'informations et de travaux, à partir d'un environnement personnalisé et accessible depuis n'importe quel poste connecté à Internet.
- Mise en place d'un Dispositif d'enseignement à distance (DEODI) - Voir la partie sur la formation continue ;
- Initiatives du Centre Département de Documentation Pédagogique et du Centre régional Antilles Guyane qui ont pour mission d'assurer une ingénierie éducative et de mettre à disposition des enseignants du matériel pédagogique et documentaire (médiathèque, accès à Internet, animations TICE, centre de ressources [www.le-carbet.org](http://www.le-carbet.org)). Le CRDP Antilles-Guyane a également développé le projet de "Pôle Caraïbes", espace consacré à la valorisation pédagogique de la connaissance des Caraïbes dans l'enseignement.
- Participation au déploiement des Espaces Publics Numériques / Cyberbases.

Enfin, la Cellule européenne du Rectorat de Guadeloupe a engagé une démarche originale qui a été permise par l'infléchissement de l'approche de la Commission européenne concernant l'utilisation du FSE pour favoriser le développement des ressources humaines. En effet, le FSE ouvre désormais son champs d'action à la formation professionnelle initiale pour 2000-2006 : les actions menées par le système éducatif en tant qu'il prépare à la formation tout au long de la vie et à l'insertion des jeunes sont désormais éligibles au FSE.

Dans ce contexte, l'Académie de Guadeloupe a mis en place une mesure innovante de soutien à la formation initiale, intégrée dans les axes E "ressources humaines" et F "cohésion sociale" du DOCUP 2000-2006. Cette mesure cible les élèves de l'enseignement secondaire (collèges et lycées). Elle se concentre sur 4 opérations qui associent étroitement l'utilisation des TICE :

- le soutien personnalisé aux élèves afin de limiter les sorties prématurées du système scolaire
- une meilleure prise en compte de la liaison école-travail par le développement des voies professionnelles et technologiques
- le soutien à la mission générale d'insertion
- l'emploi des jeunes via la formation des aides éducateurs (beaucoup d'entre eux gèrent les sites multimédia des établissements scolaires) pour une professionnalisation et la possibilité de créer des emplois TIC

Un dispositif de location crédit-bail pour les postes multimédia des lycées et collèges (achat de petits matériels) a également été mis en place ainsi qu'une convention avec France Télécom et la Poste (convention permettant d'attribuer une adresse électronique gratuite et à vie à tous les élèves et à tous les enseignants de l'Académie).

### **1.3 Les difficultés rencontrées**

- L'évolution démographique et les difficultés particulières liées à la discontinuité territoriale ;
- La faiblesse du budget des communes et leur situation d'endettement ;
- Les surcoûts liés à la sécurisation des locaux (vandalisme important) et à la dégradation rapide du matériel (conditions météorologiques) ;
- L'insuffisance de la formation et d'appropriation par les enseignants ;
- Le manque de ressources humaines d'accompagnement dans les établissements pour développer les usages et assurer la maintenance. L'existence des "emplois jeunes" est considérée comme une réponse incomplète à ces besoins ;
- L'insuffisance des supports pédagogiques multimédia adaptés au contexte local et le manque de diffusion au niveau des disciplines (ingénierie éducative) ;
- Le faible développement de la télé-formation et du télé-enseignement alors qu'elles représentent une opportunité forte pour l'archipel guadeloupéen ;
- La nécessité de créer une culture de l'ouverture et de la mobilité par une plus grande intégration dans les réseaux et projets européens, l'apprentissage des langues étrangères et le renforcement de la coopération interrégionale ;
- Le manque d'infrastructures et de services de télécommunications. Les coûts des communications deviennent très élevés. Il y a également une discontinuité territoriale dans les installations techniques qui impose des surcoûts. Malgré l'augmentation de débit du réseau RENATER, celui-ci reste sous-dimensionné. Il apparaît nécessaire de développer le haut débit et de connecter les établissements entre eux.

Si le développement des TIC en Guadeloupe est perçu comme une priorité, les acteurs de la sphère éducative semblent considérer que le plan régional de développement des TIC Guadeloupe Numérique ne réserve pas une place suffisamment importante à l'intégration des TIC dans l'éducation. Des réorientations seraient cependant en cours.

## **2. La diffusion des TIC dans l'enseignement supérieur et la recherche**

### **2.1 L'enseignement supérieur**

Comme cela a été indiqué dans la partie précédente, il existe un déficit important des formations supérieures spécialisées TIC. Mais plus globalement, il n'existe pas une formation de base TIC des étudiants, toutes filières confondues, même si ceux-ci montrent une forte propension à utiliser les outils Internet. En outre, l'UAG, qui a vu ses effectifs s'accroître de manière très rapide, n'a pas pu accompagner cette croissance d'une adaptation des structures existantes. Les locaux sont sur-occupés ; certaines fonctions indispensables à l'enseignement sont absentes ; certaines entités sont inadéquates et on constate une dégradation importante du bâti.

Cela se traduit également au niveau des équipements informatiques et de télécommunications qui sont déficients. Ainsi, en matière d'équipements universitaires liés aux NTIC, des besoins cruciaux demeurent sur les plans quantitatifs, de la variété des outils et de la mise à disposition auprès des étudiants.

L'Université a créé un Centre de Ressources Informatiques de la Guadeloupe (CRI-G). Celui-ci assure les missions de Nœud Régional RENATER /INTERNET afin d'offrir la connectivité au campus universitaire et aux différents organismes de recherches de la région Guadeloupe. Il assure également l'exploitation du réseau, la réalisation et l'exploitation de divers services informatiques communs, le service de calcul scientifique, la veille technologique et conseils en équipement informatique. Le CRIG a été membre fondateur du réseau régional KARET (Karukera Recherche Enseignement et Technologie).

Aujourd'hui les moyens humains, financiers et techniques (insuffisance de RENATER) sont considérés comme insuffisants pour mettre en place une politique TIC au service du développement de l'enseignement supérieur. L'intégration de l'Université dans le projet Guadeloupe Numérique semble encore floue et l'on note une certaine difficulté de concertation et de coordination entre les différents acteurs malgré l'existence du Comité Karet.

## **2.2 Le secteur de la recherche**

En matière de recherche, le dispositif est varié et performant et a développé des domaines de compétence spécifiques : les caractéristiques physiques et biologiques du milieu tropical insulaire, les énergies renouvelables, les risques naturels, les pathologies humaines et animales, la population et ses comportements, l'agro-alimentaire, les matériaux en milieu tropical.

La Guadeloupe dispose du plus important dispositif de recherche de l'Outre-mer français, avec un effectif de 650 permanents.

Le secteur de la recherche est organisé autour de 2 pôles :

- La recherche réalisée par l'Université des Antilles-Guyane à partir du campus de Fouillole qui accueille plusieurs unités de recherche, dont plusieurs ont développé des applications liées aux TIC. L'Unité des Sciences Exactes et Naturelles est la plus importante. Elle regroupe des équipes diverses : suivi de l'atmosphère tropicale (serveur météo, géologie, valorisation des végétaux, écosystèmes, énergies renouvelables, traitement du signal, dégradation des matériaux, etc.).

S'agissant de la recherche TIC proprement dite, le département comprend notamment un Département "Mathématique et Informatique" qui conduit des activités de recherche en informatique au travers de deux laboratoires : l'équipe RAPID (Reconnaissance, Apprentissage et Perception Intelligente à partir de Données) et l'équipe TRIVIA (TRaitement de l'Information : Vision, Imagerie, Apprentissage). Cette dernière s'est constituée en janvier 1999 pour initialiser un nouveau pôle recherche en informatique, spécialisé dans le traitement et l'analyse d'images et dans les techniques d'apprentissage. Plusieurs logiciels ont été développés (reconnaissance de caractères, compression d'images numériques, la manipulation des images). Le laboratoire a conclu des contrats industriels (par exemple dans le domaine du data mining, la reconnaissance des métaux, la gestion de recouvrement de créances par les techniques de l'apprentissage avec une société de recouvrement guadeloupéenne). Le Laboratoire a également préparé un projet qui sera soumis à évaluation pour Le Réseau National des Technologies Logicielles. Enfin, il a également créé une Association des Mathématiciens et Informaticiens des Antilles-Guyane.

- La recherche effectuée par des centres, instituts ou laboratoires régionaux des grands organismes de recherche français est également bien développée au travers d'unités largement répartis sur le territoire. Elles travaillent notamment dans les domaines de la recherche agronomique, de la physique du globe (volcanologie), de la recherche médicale, de la recherche géologique et minière.

Les organismes d'appui et de transfert de technologie et ceux ayant partiellement des activités de recherche viennent compléter le dispositif. En particulier, la Guadeloupe dispose d'une Délégation à la Recherche et à la Technologie (DRRT), d'une délégation régionale de l'ANVAR (Agence nationale pour la valorisation de la recherche), de deux Centres régionaux d'innovation et de transfert de technologies (CRITT-BAC : Bio-technologie et Agro-alimentaire dans la Caraïbe) et d'un Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI) dénommé l'Archipel des Sciences. Un réseau régional de concertation a été constitué : le réseau KARET (Karukera Recherche Enseignement et Technologie).

Le secteur de la recherche souffre des faibles capacités de débit de RENATER et des difficultés de communication. La mise à niveau récente de RENATER à 1 Mbit/s reste insuffisante et les coûts d'accès restent trop élevés. Aujourd'hui, outre les laboratoires universitaires connectés sur RENATER, on compte quatre organismes extérieurs reliés à RENATER par des lignes spécialisées de 64 kbits ou par RTC Numéris (INRA, INSERM, CIRAD et Observatoire de Volcanologie soit environ 370 postes). Les études statistiques font apparaître un trafic très intense avec une saturation forte l'après-midi.

Outre ces importantes difficultés techniques, le dispositif guadeloupéen souffre de l'absence d'un système intégré de recherche. Il est également encore mal connu (un inventaire est cependant en cours) et mal valorisé aux niveaux européen et international. Cependant, plusieurs connexions ont été établies dans la zone Caraïbe, l'Amérique Latine, le Canada et la francophonie au travers des réseaux de recherche universitaires et des organismes de recherche, par exemple FUNREDES, les systèmes d'informations régionaux dans le domaine géologique, agricole, maritime (BRGM, CIRAD, IFREMER) ou encore autour des NTIC (CARIBTIC - voir le chapitre sur la coopération régionale). Cependant, l'ouverture internationale et les transferts d'expertise pourraient être plus importants. Les perspectives de collaboration au moyen des TIC dans la zone sont parfois freinées par les différences de niveaux d'équipement entre les organismes, notamment pour le développement de réseaux virtuels et la visioconférence.

Enfin, les retombées sur le développement local et les transferts de technologies sont encore limités. Mais, s'il est vrai que le secteur de la recherche est peu orienté vers les entreprises, d'un autre côté, la faiblesse du tissu économique local constitue une difficulté pour développer des collaborations d'envergure R&D sur l'île.

Pour l'avenir, une mesure entière du DOCUP 2000-2006 est consacrée à la recherche et aux transferts de technologie (mesure A3) dans laquelle les TIC prendront une place importante en particulier en tant qu'outil de travail, de facilitation des échanges collaboratifs, de formation et de recherche dans le domaine des technologies multimédia.

Rappelons d'ailleurs que c'est la DRRT qui avait été chargée par le Ministère de l'éducation nationale et de la recherche de réaliser une analyse du développement des TIC dans l'enseignement et la recherche en Guadeloupe.

La mesure A3 vise ainsi à :

- Renforcer la recherche appliquée dans les organismes de recherche et à l'université dans le cadre de la valorisation des ressources naturelles régionales.
- Développer l'innovation et les transferts de technologies via le soutien et l'aide technique à l'innovation pour les PME (création de réseaux de compétences) et via l'ouverture du secteur de la recherche et de la formation initiale sur les entreprises : la Guadeloupe envisage des créer des plates formes technologiques (PFT) qui permettront une meilleure synergie entre les différentes communautés (accès pour les entreprises à des formations, équipements et à des expertises). La configuration précise n'est pas encore déterminée (plates-formes thématiques ou généralistes). Il est également envisagé de créer un incubateur autour de l'université pour les porteurs de projets et les entreprises innovantes.
- Le développement de la culture scientifique, technique et industrielle (création de centres de ressources qui pourraient prendre la forme de centres de ressources virtuels).

### **3. Les compétences TIC dans la sphère professionnelle et la formation continue**

#### **3.1 Des niveaux de compétences peu élevés**

Rappelons qu'en 1998, près de la moitié des 25/29 ans sont sans diplôme en Guadeloupe. En ce qui concerne le niveau de formation de la population active, il est peu élevé. Les niveaux de compétences TIC dans l'entreprise et l'administration sont peu développés.

Dans le cadre du sondage réalisé par BVA/RUP, plus de la moitié des entreprises interrogées dans l'ensemble des RUP (53%), qui représentent l'ensemble des secteurs économiques, considère qu'elles manquent de compétences en interne en matière de TIC. Les entreprises interrogées en Guadeloupe se situent dans cette moyenne puisque 52% déclarent manquer de compétences TIC en interne. D'un autre côté, la maîtrise d'Internet n'est pas un critère d'embauche pour 74% des entreprises dans les RUP et même pour la quasi-totalité des entreprises en Guadeloupe (93%). Seulement 12% des entreprises interrogées dans les RUP, et 7% en Guadeloupe ont recruté des spécialistes Internet.

#### **3.2 La formation professionnelle en Guadeloupe**

Le développement de la formation professionnelle dans le domaine des TIC est à la fois un problème d'offre et de demande qui sont toutes les deux insuffisantes et/ou en mauvaise adéquation. Le caractère d'archipel de la Guadeloupe rend difficile l'accès à certaines populations aux programmes de formation. Le développement de la télé-formation prend ainsi tout son sens.

##### **3.2.1 Le recours à la formation professionnelle dans le domaine des TIC**

Les entreprises semblent recourir de manière modeste à la formation professionnelle, et en particulier dans le domaine des NTIC.

D'après l'enquête BVA/RUP, 33% des entreprises interrogées dans les RUP ont offert la possibilité à leurs salariés de suivre une formation TIC. En Guadeloupe, elles sont 32%, ce qui est très inférieur aux chiffres observés aux Canaries (63%).

Pour les entreprises, les coûts de la formation, la disponibilité, la méconnaissance des dispositifs et des outils et le manque de motivation sont des freins majeurs. Les chefs d'entreprises ne conçoivent pas la formation continue, comme un investissement productif même s'ils reconnaissent l'insuffisance de la qualification de leur personnel. La demande du côté des entreprises est ainsi en retrait.

Sans disposer d'éléments chiffrés sur les niveaux de compétences NTIC dans les administrations déconcentrées et locales, il apparaît que celles-ci sont peu développées. L'informatique relationnelle étant peu développée dans les services de l'Etat et des collectivités locales, les agents sont encore peu amenés à utiliser les nouveaux outils (Intranet, messagerie, Internet). La demande de formation professionnelle apparaît peu formalisée.

##### **3.2.2 L'offre de formation professionnelle**

Depuis les quinze dernières années, l'appareil de formation s'est bien développé en Guadeloupe. Il existe ainsi une offre de formation professionnelle et continue importante et diversifiée : 660 organismes sont comptabilisés. Cependant, une centaine est réellement active, mais l'offre reste largement publique (80%). Les acteurs privés sont regroupés au sein de la Fédération de la Formation Professionnelle.

Plusieurs organismes incluent désormais une formation aux outils informatiques dans leurs formations de base : AFPA, GRETA, INFOGUA, CCDC, les organismes privés, etc. A noter la création par le GRETA d'une formation au télétravail visant à maîtriser les outils informatiques (modem, réseaux) pour assurer une prestation de services à distance.

Plusieurs améliorations apparaissent nécessaires :

- Une amélioration qualitative : l'offre est largement développée dans des secteurs qui supposent le moins d'investissement (tertiaire, commerce,...) mais est insuffisante dans les domaines qui exigent des équipements plus lourds, notamment ceux liés aux TIC. L'offre est généraliste et orientée sur les dispositifs classiques de réinsertion. En outre, les organismes de formation professionnelle ont à faire face à d'autres urgences, notamment la lutte contre l'illettrisme et la réinsertion des chômeurs. Rappelons que l'illettrisme et l'analphabétisme s'élevaient respectivement à 30 et 5 % de la population.
- L'offre globale est mal maîtrisée : il y a des ruptures dans l'offre de formation
- L'appareil de formation est concentré en Guadeloupe continentale (0,5% des organismes sont implantés dans les dépendances).
- La majorité des organismes de formation sont eux-mêmes sous-équipés et ne disposent pas de compétences dans les domaines des TIC (formation des formateurs) leur permettant de relever les défis.
- L'intégration des TIC dans les processus de formation se développe progressivement mais reste très insuffisante (formation à distance, outils multimédia). Les coûts sont par ailleurs élevés et les produits ne sont pas toujours adaptés aux spécificités locales. Les équipements existants ne sont pas suffisamment mutualisés.
- Une meilleure information sur les programmes européens et le programme e-learning ainsi que sur les expériences de plates formes de formation de e-Learning menée en Amérique du Nord (Canada, USA).

Si des projets sont en cours (voir ci-dessous), les acteurs de la formation professionnelle considèrent qu'il y a une mobilisation insuffisante des crédits dans le DOCUP en matière de formation professionnelle TIC ainsi qu'un manque de concertation.

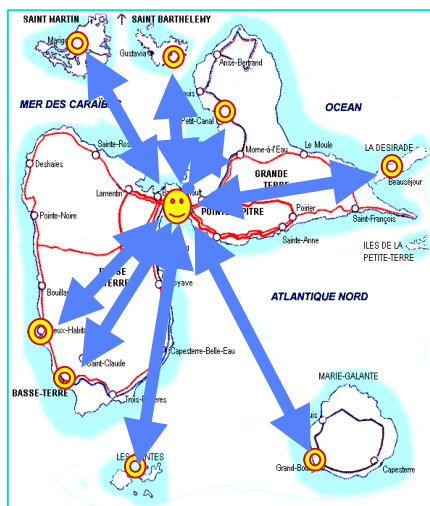
### 3.2.3 Réalisations récentes et projets

- **Le programme régional de formation professionnelle 2000 - 2001 (PRFP) :** comme indiqué dans la partie précédente, l'année 2000 a été marquée par l'évolution du PRF qui intègre désormais des formations innovantes dans les domaines des TIC.
- **Le CARIF-OREF :** le CARIF-OREF de la Guadeloupe a été créé en 1996 dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région. Sa mission principale est d'accompagner les dispositifs de formation et d'emploi. Il s'appuie sur plusieurs pôles : le CARIF (Centre d'Animation et de Ressources de l'Information sur la Formation), l'OREF (l'Observatoire Régional de l'Emploi-Formation) et des missions complémentaires autour du centre de ressources, de l'illettrisme et les espaces pédagogiques.

Le CARIF-OREF s'efforce de sensibiliser les organismes de formation à l'importance des TIC. Il a mis en place un site Internet qui se veut être un portail de la formation professionnelle et de l'emploi. Un projet de création d'une base de données sur l'offre de formation régionale est en cours ainsi que la mise en place d'un Intranet pour favoriser le travail en réseau entre les structures chargées de l'accueil et de l'information des publics. Il est impliqué dans le projet de formation ouverte à distance (DEODI - voir ci-dessous). Le Centre de Ressources Illettrisme (C.R.I.) intégré au CARIF-OREF a également programmé des actions de formation destinées aux formateurs qui visent au développement des TIC dans l'individualisation de la formation. Enfin, le CARIF-OREF est concerné par la mise œuvre du volet formation professionnelle du DOCUP, notamment au sein de l'axe E "Ressources humaines" (éduquer et former par les TIC).

Les aides globales à la formation initiale et professionnelle s'élèvent à 66 millions de francs dans le DOCUP.

- **Le Dispositif d'Enseignement Ouvert et à Distance pour l'Insertion (DEODI) :** en mai 1999, dans le cadre des "Journées de l'Enseignement Ouvert et à Distance", l'Académie de la Guadeloupe a clôturé une année de réflexion conduite par plusieurs organismes régionaux sur les perspectives de développement de l'Enseignement Ouvert et à Distance (EOD) en Guadeloupe.



La FOAD a ainsi été considérée comme essentielle pour permettre à une frange de la population exclue de la formation pour des raisons d'éloignement d'y accéder. La distance qui sépare les îles de l'archipel entre elles rend en effet difficile et coûteux le regroupement des apprenants potentiels. Il s'agit essentiellement des habitants des dépendances, de la Côte sous le Vent de la Basse-Terre et du Nord Grande-Terre (salariés, demandeurs d'emplois, handicapés, etc.).

La Guadeloupe a ainsi décidé de répondre à l'appel à propositions pour la mise en place de dispositifs régionaux de FOAD lancé par le Gouvernement français (programme national FORE : "formations ouvertes et ressources éducatives"). En septembre 1999, le Dispositif d'Enseignement Ouvert et à Distance pour l'Insertion (DEODI) a été retenu.

Le DEODI est mis en place par le GRETA de Grande Terre dans le cadre d'une coopération entre du Rectorat, le GRETA de Basse-Terre, l'Association pour la Formation Continue aux Antilles-Guyane (AFCAG), l'Association pour le Travail et l'Insertion (ATI) et le CARIF-OREF. Durant les semaines de travail à distance, le stagiaire peut utiliser tout ou partie des modalités de formation suivantes : l'autoformation assistée, l'autoformation guidée, le télé-tutorat, l'autoformation à domicile ou sur le lieu de travail.

Le Centre Ressources est le siège du DEODI : c'est la tête de réseau du dispositif. Il assure l'appui logistique du DEODI, la gestion et la production de ressources pédagogiques. Les sites délocalisés sont des sites de formation. Ils seront ouverts en priorité à Saint-Martin, à Marie-Galante, sur la Côte sous le Vent et dans le Nord Grande-Terre.

- **Le projet pédagogique de l'AFPA Guadeloupe :** l'AFPA a mis en réseau ses centres (réseaux locaux et réseau intégral) et les a équipés de salles multimédia et d'espaces ressources-emploi avec accès à Internet. L'AFPA a également mis en place un site Internet. Enfin, l'AFPA est en train de mettre en place un dispositif de FOAD via une plate-forme informatique multimédia.
- **Les Maisons familiales rurales de Guadeloupe (formation agricole) :** La FMFR de Guadeloupe a décidé de mettre en place des nouveaux projets de formation agricole utilisant des TIC, en particulier la visioconférence. Ce dispositif a été inauguré en mars 2001 avec un échange avec Midi-Pyrénées.
- **L'AFCAG** (Association pour la Formation Continue aux Antilles Guyane) a également passé une convention avec le CNED pour développer un dispositif de FOAD.
- Enfin, la Guadeloupe a participé à la Première Université de la formation professionnelle dans les régions d'Outre-mer qui s'est tenue en Guyane en octobre 2000 et qui a consacré un atelier à la problématique des TIC comme sujet et objet de la formation.

### III. Les TIC au service du développement économique et social

Le développement des TIC est perçu en Guadeloupe comme un levier puissant pour surmonter les contraintes liées à l'insularité, ouvrir la Guadeloupe sur l'extérieur, renforcer les filières traditionnelles et enfin faire émerger de nouveaux axes de développement économique. Par ailleurs, les TIC sont un instrument essentiel pour le développement d'application d'intérêt général.

#### 1. Les TIC et le développement économique

##### 1.1 La pénétration d'Internet dans les entreprises

Le sondage BVA/RUP a constitué la source principale des paragraphes suivants.

###### 1.1.1 La perception d'Internet par les entreprises interrogées

Internet est avant tout pour les entreprises interrogées un moyen de s'ouvrir sur l'extérieur en offrant de nouvelles perspectives de coopération avec les pays voisins : 56% des entreprises sont ainsi "tout à fait d'accord" avec cette affirmation. Arrive en deuxième position le fait qu'Internet facilite les relations avec les fournisseurs : 51% sont ainsi "tout à fait d'accord".

Internet en tant qu'outil d'amélioration de la communication Internet (45%) et avec les clients (42%) arrive en 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> position. Enfin, si 39% des entreprises seulement sont "tout à fait d'accord" pour dire qu'Internet améliore la compétitivité de l'entreprise, 25% ne sont pas d'accord.

Les avis sont cependant très partagés selon les régions. Ainsi, les îles portugaises et espagnoles semblent globalement plus enthousiastes concernant l'apport d'Internet que les DOM françaises.

###### 1.1.2 La connexion à Internet

92% des entreprises interrogées dans les RUP disposent d'un ordinateur ou d'un réseau d'ordinateurs. En Guadeloupe et dans les autres DOM, le taux est légèrement supérieur. Déjà en 1992, d'après la CCI de Pointe-à-Pitre, 81% des entreprises étaient équipées d'un ordinateur, soit un taux supérieur à celui des entreprises métropolitaines. Certains interlocuteurs ont évoqué un suréquipement des entreprises en ordinateurs dans les DOM. L'équipement devrait continuer de croître en raison des incitations fiscales prévues par la LOOM et la loi de finances pour 2001.

On note un très faible développement des Intranets (13% en moyenne pour les RUP et 6% pour la Guadeloupe). Si les entreprises semblent bien équipées en ordinateurs, peu d'entreprises sont connectées en réseau, disposent de serveurs et utilisent des applications d'échanges d'information. Très peu d'entreprises disposeraient également de services informatiques ou d'un responsable informatique.

69% des entreprises interrogées dans les RUP sont connectées à Internet mais elles sont plus nombreuses en Guadeloupe : 88% des entreprises interrogées disent avoir un accès à Internet. Celles qui ne sont pas connectées à Internet considèrent qu'Internet n'est pas utile pour leur business. Elles sont 38% dans ce cas dans les RUP. Un quart ne sait pas comment procéder et 20% ne se sont jamais posé la question. Enfin, le facteur coût n'est pas un obstacle déterminant qu'il s'agisse de l'investissement initial à réaliser (16% des entreprises interrogées ont cité ce facteur) ou les coûts d'utilisation (7%).

59% des entreprises non connectées dans les RUP ne prévoient pas de se connecter dans le futur. 21% prévoient de se connecter dans moins d'un an. Les différences régionales sont marquées : ainsi, en Guadeloupe, les entreprises sont plus ouvertes. La quasi-totalité envisage de se connecter dans le futur et 60% déclarent qu'elles vont souscrire un abonnement dans moins d'un an.

L'utilisation d'Internet par les entreprises des RUP est orientée essentiellement vers la communication et non pas vers une logique de business. La communication par e-mail (68% dans les RUP et 67% en Guadeloupe) constitue la principale raison d'utilisation d'Internet mais il s'agit le plus souvent d'un e-mail collectif (dans les RUP, 57% des e-mails sont collectifs).

La deuxième utilisation en Guadeloupe est la recherche d'informations (54%) suivi par la recherche de fournisseurs (29%). Les fonctions plus tournées vers l'interactivité sont globalement peu développées en Guadeloupe. Elles sont également moins développées en Guadeloupe que dans les autres RUP (consultation de comptes bancaires, commandes en ligne, suivi des commandes, formation en ligne).

68% des entreprises ayant accès à Internet l'utilisent quotidiennement. Ce taux est légèrement moins élevé en Guadeloupe (66%).

Parmi les entreprises qui se connectent occasionnellement ou pas du tout, les raisons invoquées sont le manque de temps (26%) et le manque d'intérêt ou d'attractivité (26%). Le facteur coût ou les problèmes de lenteur d'accès n'ont pratiquement pas été évoqués.

### **1.1.3 La présence des entreprises sur Internet**

63% des entreprises interrogées dans les RUP ne sont pas du tout présentes sur Internet. A l'opposé, cela signifie qu'une entreprise sur trois interrogées dans les RUP a une forme de présence sur Internet : propre site web, pages de présentation sur d'autres sites, référencement, combinaison de ces formes de présence.

Une entreprise sur quatre interrogées dans les RUP a son propre site web (24%). En Guadeloupe, ce chiffre est plus faible, se situant à 15%. Soulignons qu'il s'agit souvent d'une ou de quelques pages de présentation. Les fonctionnalités sont très basiques, celles de "site plaquette" (présentation de la société et de son offre) : 57% des sites offrent uniquement une présentation de la société. Ces sites offrent très peu de fonctionnalités de consultation de catalogue (29%) ou de commandes en ligne (10%) mais ce, sans la possibilité de paiement en ligne. Aucun des sites des sociétés interrogées ne propose de ventes avec possibilité de paiement en ligne. A noter que seulement un quart des entreprises ayant un site web envisage de mettre en place un système de paiement en ligne dont 10% d'ici 1 an. Elles sont encore moins nombreuses dans les DOM (17%). Les entreprises réfractaires considèrent que leurs produits et services ne se prêtent pas à ce type de vente (70%) et que les clients n'utilisent pas ce mode de transaction (31%). Les aspects sécurité sont très peu mis en avant (6%),

Pour ces entreprises présentes sur Internet, Internet est considéré comme indispensable (55% de "tout à fait d'accord") mais essentiellement parce qu'Internet offre une visibilité permettant de se faire connaître (44% de "tout à fait d'accord") et non parce qu'il constitue un outil de croissance de l'entreprise (29% seulement sont "tout à fait d'accord" pour dire qu'Internet permet d'augmenter son chiffre d'affaires et 35% ne sont pas d'accord à ce sujet). Seulement 42% des entreprises sont "tout à fait d'accord" pour dire qu'Internet permet de conquérir de nouveaux marchés.

Les entreprises interrogées dans les 4 DOM sont moins enthousiastes : Seulement 40% sont "tout à fait d'accord" pour dire qu'Internet est aujourd'hui indispensable. De même, seulement 31% sont "tout à fait d'accord" pour dire qu'Internet permet de conquérir de nouveaux marchés. Enfin, 39% des entreprises des DOM considèrent qu'Internet ne fait pas progresser le chiffre d'affaires.

Jusqu'à présent, les entreprises interrogées dans les RUP ont peu fait appel à des sociétés spécialisées extérieures pour réaliser leur site Internet, préférant le réaliser en interne soit par un stagiaire (5% des entreprises), soit par une personne de l'équipe qui a développé le site soit seule (29%). Le recours à des professionnels a donc été limité : 57% des cas, que ce soit en sous-traitance totale (26%) ou en assistance (31%). Le recours à des sociétés en sous-traitance ou en assistance provenant de la région est privilégié dans toutes les RUP (51% des cas contre 6% hors de la région).

24% des sites des entreprises interrogées sont mis à jour de manière hebdomadaire. Ce n'est pas le cas cependant pour les entreprises des DOM (8%) et en particulier pour celles de Guadeloupe, Guyane et de Martinique (entre 0 et 1% des entreprises interrogées). La moitié des sites (49%) sont mis à jour au moins une fois par mois dans les RUP. Là encore, ce taux descend à 32% pour les DOM. 16% des sites n'ont jamais été mis à jour et ce, surtout dans les DOM où un site sur 3 n'a encore jamais été mis à jour.

Les intentions de création de sites Internet sont peu élevées de manière générale dans les RUP : 54% des entreprises ne disposant pas de site déclarent que ce n'est pas prévu. A l'inverse, 44% déclarent qu'elles vont créer un site web, dont 32% d'ici un an et 17% d'ici les 6 prochains mois. A moins de 6 mois, les intentions de création se situent à 15% en Guadeloupe.

Les entreprises récalcitrantes considèrent que cela ne présente pas d'intérêt pour la société (73% des réponses). Ce manque d'intérêt apparaît encore plus marqué en Guadeloupe (84% contre 73%). Les autres facteurs ne sont pas cités comme des obstacles déterminants, que ce soit le facteur coût (10% en totalisant les coûts de mise en place et les coûts de gestion), les difficultés de mise en place (6%) ou le problème des prestataires (3%).

Les entreprises auront une démarche plus professionnalisée que par le passé. L'époque du développement en interne ou par un stagiaire sans assistance semble révolue : 9% seulement des entreprises l'envisagent contre 34% par le passé. Les entreprises feront appel plus systématiquement à des prestataires externes spécialisés (80% des cas) soit en sous-traitance totale (45% des cas contre 26% par le passé) ou se faisant assister par un professionnel (35% contre 31%).

Pour la sous-traitance ou l'assistance par un professionnel, les entreprises expriment une volonté forte de faire appel à des sociétés régionales puisque le recours à des ressources régionales est envisagé par 66% des entreprises et encore plus dans les DOM. Cependant, par rapport au passé, le recours à des ressources hors de la région est également envisagé plus fréquemment : 14% contre 6% auparavant.

Les sociétés ne disposant pas encore de sites Internet envisagent de créer des sites plus complets avec des fonctionnalités plus nombreuses que ceux des entreprises déjà équipées. 24% des entreprises cependant ne savent pas encore quels développements vont être réalisés. Ainsi, si la fonction classique de présentation de la société et de son offre est citée par trois entreprises sur quatre, près de la moitié (49%) déclarent que leur site permettra la consultation en ligne de leur catalogue. Pour 15% des entreprises, le paiement en ligne sera possible.

### **1.2.3 Le commerce électronique en Guadeloupe**

Si le sondage n'a pas permis d'identifier des sites de commerce électronique, il existe quelques sites de commerce électronique B to B ou B to C en Guadeloupe. Mais cela reste marginal.

On peut citer les exemples suivants : quelques librairies locales dans le cadre de la plate-forme librairie.com, la société Cap Sud (Plaisance), Georges de Negri (grossiste agro-alimentaire), Capes Dolè (vente et livraison d'eaux et de sodas sur le marché local), Colipays, Fastmeat (Extranet des professionnels de la viande), Soleil Caraïbes (vente de produits de luxe), le comptoir du Cigare (Saint-Martin), Zoukzone (vente de musique créole), La Tonnelle (fleurs et bouquets), la boutique florale du Domaine de Valombreuse.

Dans le domaine du tourisme, quelques agences de voyage proposent des systèmes de réservation en ligne : Caribtours, Laroc Voyage, Sunnydream, Saint-Martin hotels, projet "Les Saintes en Ligne". Enfin, il y a peu de places de marché électronique (la Boutique Antillaise IM caraïbe : musique, rhums, fleurs, épices).

Quelques sites guadeloupéens ont participé aux Electrophées organisées par le Gouvernement français.

D'importants obstacles ont été signalés :

- La culture entrepreneuriale et des schémas mentaux encore liés à l'économie traditionnelle.
- Un tissu de TPE qui n'ont ni les moyens humains ni les moyens financiers de se lancer dans les TIC et qui sont confrontées à d'autres priorités.
- Un manque de motivation des entrepreneurs en raison des comportements d'achats en ligne au niveau local (absence de marché) et international : ils ne sont pas suffisamment développés pour justifier des investissements dans ce domaine. Les relations de proximité restent en outre importantes dans des régions de taille réduite. Au niveau international, l'ouverture à l'exportation est réduite : les produits guadeloupéens ne sont pas considérés comme compétitifs ; en outre, la logistique et les transports sont considérés comme un obstacle majeur ainsi que la fiscalité et les droits de douane.

- Un manque d'organisation en interne pour faire face aux nouveaux modes et rythmes de production et de commercialisation imposés par le commerce électronique.
- Les sites existants souffrent d'un problème de promotion.

Les membres du Comité de réflexion de Guadeloupe Numérique ont proposé de mettre en place une plate-forme de commerce électronique en Guadeloupe.

## **1.2 Quelques éléments d'analyse sectorielle**

Dans le monde agricole, la Chambre d'agriculture ne dispose pas de statistiques sur la pénétration des TIC. Il semble cependant exister de fortes disparités dans l'utilisation des NTIC selon la taille des exploitations, la nature de l'activité (à temps partiel/plein) et l'âge et le niveau de formation des agriculteurs. Ainsi, les grandes exploitations guadeloupéennes sont informatisées, connectées à Internet et utilisent différents outils informatiques et télématiques pour la gestion des parcelles, le suivi commercial, les relations avec les négociants, etc. La marge de progression des applications est donc forte. Par contre, la majorité des petits agriculteurs sont encore très peu utilisateurs des NTIC. Il semblerait qu'il y ait une prise de conscience et une progression des taux d'équipement depuis 2 ans ce qui permettrait de renverser la tendance à moyen terme. Des sites sont apparus montrant une certaine volonté collective : le syndicat des rhumiers, les producteurs de bananes, les professionnels de la viande. Au travers des programmes Leader, des actions de sensibilisation sur les TIC pourraient être menées ainsi que la constitution de bases de données sur les micro-régions de Guadeloupe et la création de télécentres. La Chambre d'agriculture de la Guadeloupe s'implique dans ce domaine : mise en place d'un libre service informatique et mise en place d'un réseau.

Dans le domaine de la pêche, les dispositifs de concentrateur de poissons sont répandus.

Dans le monde artisanal, la diffusion est également mal connue. D'après nos entretiens, un certain nombre d'artisans semblent bien équipés en ordinateurs et connectés à Internet mais le plus souvent pour des usages privés et non professionnels. La majorité reste cependant éloignée des NTIC : le premier obstacle est le niveau d'éducation global des artisans et la méconnaissance de l'outil informatique. Il apparaît donc nécessaire en amont de toute action d'intégration des NTIC de former les artisans à l'informatique. Cependant, certains secteurs du monde artisanal - extrêmement varié - semblent prendre le chemin de la société de l'information :

- Le bâtiment et les travaux publics : un portail d'information pour les professionnels du bâtiment BTP Antilles a été créé.
- Les métiers liés à la chaîne numérique (les métiers de la photographie).
- Les métiers d'artisanat de nature artistique : le travail du bois, la confection des bijoux créoles, objets de décoration, la mode (artisanat-art, Caraïbe-art, etc.).
- Les métiers de l'automobile : gestion de l'approvisionnement, suivi des réparations, sous-traitance.

Les Chambres des métiers de l'Outre-mer se mobilisent sur le thème des TIC. La COIREM (Conférence des chambres des métiers des régions françaises d'Outre-mer) a organisé une conférence sur "l'artisanat dans la nouvelle économie" qui s'est tenue en Guadeloupe en novembre 2000. La Chambre des métiers de la Guadeloupe est particulièrement active dans le domaine des TIC et a participé notamment à un projet inter-RUP sur le commerce électronique dans l'artisanat (voir Partie IV).

Dans le domaine du tourisme, l'ensemble est très hétérogène et donne une image non professionnelle : il existe des portails multiples mais parfois incomplets, non actualisés et à majorité francophone. L'offre apparaît peu structurée malgré certains progrès (par exemple [www.guadeloupe-fr.com](http://www.guadeloupe-fr.com)). Le développement d'Internet apparaît limité chez les professionnels eux-mêmes et auprès des offices de tourisme, sauf dans les Îles du Nord. Seuls 7 offices de tourisme ont un site. Un projet européen TOURIST a cependant été mis en place. Porté par l'Office départemental du tourisme en partenariat avec l'APHT et Guadeloupe Loisirs, sous l'égide du Conseil régional, TOURIST visait à constituer une "banque régionale de données touristiques" centralisant toutes les informations provenant des organismes et des professionnels du tourisme. (voir partie V). Internet et les outils TIC paraissent globalement sous-utilisés en Guadeloupe malgré la forte vocation touristique de la Région.

Il est envisagé depuis 1993 d'équiper le port autonome de Pointe-à-Pitre d'une plate-forme EDI pour les activités portuaires. Le projet a connu plusieurs difficultés (manque d'implication des différents acteurs potentiels du projet). En 1997, il a été relancé par l'administration des douanes, les commissionnaires en douanes et les sociétés concernées par le trafic portuaire.

Le projet vise à diffuser des informations en temps réel à la communauté portuaire de manière à optimiser le trafic et à réduire les intermédiaires (transitaires, consignataires...). Mais, le projet semble évoluer lentement et le DOCUP 2000-2006 envisage "de mettre effectivement en place une plate-forme d'échanges de données informatisées (EDI) dont l'objectif est de réduire le coût du transit portuaire mais surtout d'accélérer le traitement des marchandises".

### **1.3 Les TIC au service du développement de nouvelles activités économiques : quelques pistes de réflexion pour la Guadeloupe**

Outre le renforcement des filières traditionnelles et le développement d'une filière TIC, les TIC peuvent permettre de développer de nouvelles activités et des pôles d'excellence en valorisant les divers atouts de la Guadeloupe : sa position géostratégique, ses atouts géographiques, la qualité de vie et l'environnement exceptionnel, les spécificités culturelles, l'existence d'une communauté antillaise en métropole et dans le monde, le potentiel de recherche, le décalage horaire, les incitations fiscales etc.

Parmi les pistes évoquées :

- Les TIC au service du développement durable : l'intégration des TIC dans le secteur de l'environnement dans la perspective de développer un pôle marchand : surveillance et gestion des risques naturels, énergies renouvelables, économies d'énergie, systèmes de télégestion (crues, systèmes d'irrigation), système d'information géographique, etc.
- Les sciences de la vie : biotechnologie, biodiversité, industrie pharmaceutique et cosmétique.
- Développement de centres d'appels et web call centres.
- Centres de formation délocalisés des grandes entreprises européennes et mondiales. Il existait dans ce domaine un projet qui n'a semble-t-il pas abouti. Il s'agissait du "pôle de compétences" de MC3 qui visait à installer un centre de formation pour des multinationales TI ce qui aurait permis d'affirmer le rôle de vitrine technologique des régions tout en offrant l'opportunité aux étudiants de suivre différentes formations pratiques de haut niveau.
- Télé-travail et sous-traitance pour des entreprises européennes et internationales en établissant des partenariats avec des entreprises françaises et européennes mais aussi dans des pays où l'on trouve la diaspora antillaise (Canada, Silicon Valley).
- Développement d'une industrie régionale des contenus : promotion de la culture et des identités créoles, soutien des arts créoles, de la musique régionale, des contenus multimédias en langue créole ou adaptés aux spécificités régionales, de l'édition régionale. Ces productions pourraient en outre être exportées dans les régions environnantes et profiter à la diaspora.
- Exportation des savoir-faire dans les zones environnantes grâce aux TIC : télé-formation, recherche, expertise de la filière TIC.
- Zone franche informatique et d'accueil des entreprises européennes souhaitant disposer d'une base Euro en Guadeloupe pour accéder aux marchés étrangers proches.
- Renforcement de la filière logistique (mutualisation) et modernisation via les TIC
- Conseils, avocats spécialisés sur le Net, traducteurs sur Internet, structures spécialisées dans la logistique et les services aux entreprises, Net secrétariats communs pour les TPE (share offices).

## **2. Les téléservices d'utilité publique**

### **2.1 La téléadministration**

L'information électronique en ligne de services déconcentrés de l'Etat et des collectivités locales reste encore peu développée.

La Préfecture de la Guadeloupe dispose d'un site offrant des possibilités de téléchargement (DOCUP, formulaires, etc.) et des informations envoyées par e-mail concernant notamment l'activité cyclonique. Les autres administrations déconcentrées de l'Etat sont peu encore présentes sur Internet, en dehors des services du Rectorat (site académique).

Le Conseil régional de la Guadeloupe a commencé très tôt à s'intéresser aux TIC. Elle a mis en place une ligne à haut débit depuis 6 ans pour son usage interne et les lycées de Guadeloupe. En 1996, la région a lancé son site qui a remporté le "Grand Prix national du e-public" du mensuel Profession Politique.

Le Conseil général a été freiné dans ses développements informatiques internes. Aujourd'hui, il souhaite rattraper le temps perdu et des projets sont en cours (installation d'un réseau privé). Il a également mis en place un site Internet qui comporte des informations variées.

Les communes sont peu présentes sur Internet. 5 sites seulement ont été recensés.

#### **Quelques sites de services publics en Guadeloupe**

- Préfecture de région
- Rectorat de la Guadeloupe
- Conseil régional
- Conseil général
- Délégation régionale de la fonction publique territoriale
- Direction régionale de l'environnement
- Institut universitaire de formation des maîtres
- Saint-François
- Le Moule
- Pointe-à-Pitre
- Saint-Barthélémy (St Barth on line site non officiel)
- Saint Martin
- CCI de Basse Terre
- CCI de Pointe à Pitre
- CARIF-OREF
- Université Antilles-Guyane

Au niveau des usages internes, on constate qu'un certain nombre d'administrations ont un e-mail mais qu'il est peu utilisé. Dans le cadre de l'étude, la pratique a montré que malgré l'existence d'un e-mail, seuls quelques services bénéficiaient d'un e-mail, l'envoi d'un courrier par fax était souvent préféré à l'e-mail et un certain nombre d'interlocuteurs avaient un e-mail "personnel" auprès d'un fournisseur d'accès.

S'agissant de l'accès à Internet, un certain nombre d'administrations ont des restrictions d'utilisation qui peuvent constituer un frein à la recherche et la circulation de l'information.

Les freins au développement des TIC sont nombreux : faible sensibilisation, menace sur l'emploi dans une région où la fonction publique est importante, manque de formation des agents.

### **2.2 La télémédecine**

Les applications dans le domaine de la santé sont peu nombreuses en Guadeloupe.

Dans le cadre du Programme Télémédecine 2000, un seul projet a été identifié : le réseau national de télédiagnostic, anatomie pathologique, hémato-cyto et médecine nucléaire. Il permet des applications avec le CHRU de Pointe-à-Pitre des applications de télé-expertise, télé-consultation et télé-formation.

Les professionnels de la santé en Guadeloupe (l'Union Régionale des Médecins Libéraux de la Guadeloupe) sont en train de mettre en place un site Internet et Extranet "MEDIKAR - réseau médical". Il vise à favoriser les échanges d'informations liées à leur secteur d'activité et de mettre en place un observatoire technique, économique et culturel destiné à collecter et à analyser l'information par spécialités et par zones géographiques.

Un autre site mérite d'être signalé : "Info Drepano On Line". Mis en place par le Centre Caraïben de Drépanocytose "Guy Mèrault" avec le soutien des acteurs publics, de l'INSERM et du CHU de Pointe-à-Pitre, ce site vise à sensibiliser et fournir des informations sur la Drépanocytose, une maladie génétique très répandue dans les Antilles et reconnue problème majeur de santé publique en Guadeloupe.

### **2.3 Les autres domaines d'intérêt général**

Dans le domaine du téléenseignement et de la téléformation, plusieurs projets ont été décrits dans les parties précédentes. Il apparaît clairement que les potentialités offertes par les TIC sont encore sous-exploitées en Guadeloupe dont les besoins sont particulièrement importants en raison notamment de sa géographie mais également pour multiplier les échanges de savoirs avec l'extérieur.

Les applications dans le domaine de la culture et de la cohésion sociale sont peu nombreuses. Il existe aujourd'hui quelques sites Internet culturels en Guadeloupe mais l'offre est mal structurée. On trouve des sites présentant des artistes, des sites d'artisanat d'art, des sites musicaux, des banques de données sur la littérature et la langue créole, des sites de musées, des sites historiques, des sites sur la culture Caraïbe (Gens de la Caraïbe), etc. De nombreux sites sont réalisés par des non-professionnels (associations, pages personnelles). Aucun portail n'a été identifié. Plusieurs médiathèques ont été créées ces dernières années : le Lamentin, Le Gosier, Pointe-à-Pitre, la Médiathèque Caraïbe Betino Lara, le Village Multimédia, le Moule, ce Centre culturel du Baillif.

Dans le domaine de l'environnement, il existe plusieurs applications utilisant les TIC en Guadeloupe (surveillance des risques). Les potentialités de développement sont encore grandes (suivi en temps réel et gestion du trafic, gestion de l'eau, des énergies, etc.). A noter également le site du Parc national de Guadeloupe et l'initiative de l'Association EDDEN (Environnement, Développement Durable, Ecotourisme et Nature) qui a mis en place un portail du développement durable en Guadeloupe (<http://www.edden.org/>).

## **IV. Stratégies, politiques et initiatives pour le développement de la Société de l'Information en Guadeloupe**

Pour la Guadeloupe, l'entrée dans la société de l'information est perçue comme porteuse d'espoirs en termes d'aménagement du territoire, de créations d'emplois et d'accès à l'information. Mais, elle est aussi perçue comme porteuse de risques : risque de délocalisation, risque d'apparition de nouvelles ségrégations sociales, risque de voir émerger un modèle culturel unique.

Pour gérer au mieux cette intégration dans la Société de l'Information, la région Guadeloupe souhaite ancrer son action à la fois dans la tradition et la modernité. Pour la Présidente du Conseil régional, "Il s'agit pour nous d'utiliser au mieux les potentialités de ces nouveaux moyens de communication pour gommer les inégalités territoriales de notre archipel et transformer les contraintes régionales fortes, qu'elles soient économiques, sociales ou géographiques, en atouts pour le XXIème siècle".

La réflexion sur le développement de la Société de l'Information a commencé il y a déjà quatre ans en Guadeloupe. Dès 1997, une étude a été lancée à l'initiative de la Région Guadeloupe pour définir le projet de "Guadeloupe Numérique". Mais le projet est resté sans suite jusqu'en 1999 où dans le cadre de la préparation du Schéma d'aménagement régional et du CPER/DOCUP, l'étude de 1997 a été réactualisée. Différentes propositions ont été intégrées dans le DOCUP pour constituer le volet "Guadeloupe Numérique" du DOCUP.

Porté par le Conseil régional, "Guadeloupe Numérique" a longtemps été perçu comme un projet de la Région et non comme un projet régional, qui aurait résulté d'une concertation et d'une démarche partenariale entre les différents acteurs guadeloupéens. Cette situation est en train d'évoluer, la Région ayant décidé de créer un Groupe de réflexion régional. L'objectif est de mettre en œuvre une démarche concertée et de définir un projet collectif.

Des moyens financiers importants seront consacrés durant la période 2000 - 2006 : 160 millions de francs au total.

## **1. Les premières initiatives régionales en matière de Société de l'Information**

### **1.1 L'étude "Guadeloupe Numérique" de 1997**

En mars 1997, le Conseil régional a confié à la société Tecdev une étude sur les "Stratégies de développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication en Guadeloupe".

Le rapport, délivré en septembre 1997, visait à "proposer, à partir d'une analyse du contexte régional, des axes stratégiques pour le développement des nouvelles technologies et des nouveaux services de l'information et de la communication en Guadeloupe, de façon, notamment, à dynamiser les échanges entre acteurs, favoriser le développement économique et social, et à créer des facteurs d'attractivité pour les entreprises".

Le rapport a proposé d'intituler le projet "Guadeloupe Numérique" afin de symboliser "la constitution progressive d'un pôle d'excellence à l'échelle régionale autour des nouvelles technologies et des nouveaux services de l'information et de la communication".

Pour atteindre cet objectif de "Pôle d'excellence", le rapport a proposé 5 axes stratégiques :

- La création de boucles locales sur les zones industrielles existantes, notamment Jarry, pour donner aux entreprises des moyens très performants de télécommunication longue distance ;
- La constitution d'un réseau de télécentres pour, à l'inverse, permettre aux professionnels et aux entreprises situés sur certaines zones en Guadeloupe continentale (rééquilibrage du bipôle Pointe-à-Pître - Basse Terre par exemple) ou bien sur les îles de l'archipel, d'avoir accès à ces réseaux et à ces services performants ;
- Le déploiement de points publics d'accès aux réseaux de données pour sensibiliser et acculturer la population et démocratiser les accès aux nouveaux services ;
- La création d'un Intranet régional interconnectant tous les Guadeloupéens, professionnels comme particuliers, autour de plates-formes de service : une plate-forme centrale, une dédiée au tourisme et à la culture, une autre dédiée à l'enseignement, et des connections aux réseaux spécialisés, EDI portuaire, Intranet administratif, boucles locales de télécommunication, réseau de TV câblé, réseau de visioconférence entre les établissements scolaires, etc. ;
- Enfin le dernier axe vise à équiper massivement en ordinateurs multimédias les entreprises et la population au travers de l'opération "10 000 micros".

Un schéma organisationnel, un montage opérationnel et un plan stratégique ont été définis par les auteurs de l'étude.

Cette étude n'a pas été suivie d'effets. En 1999, dans le cadre de la préparation du DOCUP, une réactualisation a été demandée au cabinet.

### **1.2 L'étude "Guadeloupe Numérique" de 1999**

En mai 1999, le cabinet d'études a rendu un nouveau rapport consacré au "développement de téléservices d'utilité publique".

La nouvelle étude visait à décrire différents services numériques de manière à préparer la rédaction du cahier des charges pour la consultation des opérateurs, à identifier des missions d'une structure régionale de développement des NTIC et à le présenter dans le cadre du programme européen TEN Telecom qui pourrait venir en appui du développement de ces services.

Six axes stratégiques ont été proposés :

- Opération 10 000 terminaux et bornes Intranet publiques ;
- Intranet régional à très haut débit et accès gratuit à ce réseau ;
- Déploiement d'Intranets régionaux spécifiques (inter-administrations, tourisme, éducation, formation-emploi, etc.) ;
- Création d'un site portail régional, "plaque tournante" de l'accès à l'Intranet régional et à l'Internet. ;
- Développement de téléservices d'utilité publique ;
- Accès à l'Internet gratuit ou à prix coûtant.

Le schéma d'organisation proposé apparaît ci-contre.

### **1.3 Le Schéma d'aménagement régional**

Le Schéma d'Aménagement Régional de la Guadeloupe comporte un paragraphe sur les NTIC. Elles sont ainsi considérées comme "des outils permettant de rompre la menace d'exclusion de franges plus ou moins grandes de la population, de promouvoir les langues, de faire circuler les diagnostics et d'assurer la continuité territoriale de l'archipel".

Il s'agit notamment par ce moyen de promouvoir l'enseignement à distance et de surmonter les handicaps de la double insularité en prévoyant :

- l'implantation d'un téléport ou d'un cyberpôle sur la Guadeloupe ;
- la mise en application d'un projet "Guadeloupe Numérique" comprenant un vaste plan local de formation aux technologies nouvelles, la promotion du télé-commerce, du télé-enseignement, le développement d'un pôle d'excellence de conception des logiciels ;
- la recherche de la réduction des coûts des liaisons, trop élevés au regard de leur utilité sociale ;
- le maillage du territoire par un réseau Intranet Guadeloupe reliant les sites communaux (mairies, bibliothèques, archives ...).

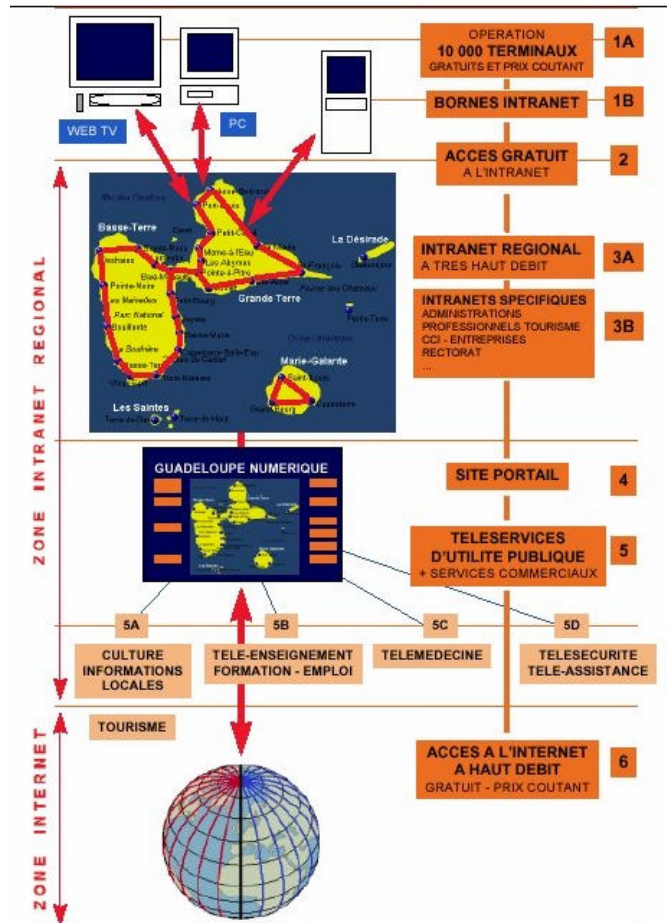
## **2. Guadeloupe Numérique**

### **2.1 Les objectifs généraux**

La stratégie globale du programme s'articule autour de 5 objectifs :

- Faciliter l'accès à Internet pour tous et à moindre coût
- Stimuler le développement économique par l'intégration des TIC dans les entreprises ;
- Faire entrer les jeunes guadeloupéens dans la Société de l'Information ;
- Stimuler le développement socioculturel grâce au multimédia ;
- Moderniser l'administration publique.

Le lancement "officiel" du programme s'est déroulé le 7 Mai 2001 la Cité des Métiers, en présence de la Présidente du Conseil régional et de l'ensemble des acteurs régionaux. La réunion était retransmise par visio-conférence sur Internet.



Le socle du programme Guadeloupe Numérique est constitué des propositions résultant des deux études réalisées en 1977 et en 1999 et des actions définies dans le DOCUP (voir ci-après). Ainsi, il ne repose pas à ce stade sur un document global élaboré par les acteurs régionaux permettant de donner une vision d'ensemble de la stratégie régionale de la Guadeloupe, assortie d'un programme détaillé d'actions, d'un calendrier et d'indicateurs de suivi.

## **2.2 La conduite du projet : le Comité de réflexion Guadeloupe Numérique**

Pendant toute la phase de préparation de Guadeloupe Numérique, les différents acteurs de Guadeloupe se sont sentis tenus relativement à l'écart. Le projet était encore un projet de la Région et non de la région tout entière. Des critiques sont apparues. Si le projet Guadeloupe Numérique était considéré comme un bon projet, les différents acteurs dénonçaient la démarche "individualiste" de la Région et demandaient à être davantage associés aux différents projets.

La Région Guadeloupe a ainsi décidé d'adopter une approche plus partenariale afin de faire de Guadeloupe Numérique un projet collectif. Elle a mis en place un Comité de réflexion qui s'est réuni pour la première fois le 7 mai 2001. Une deuxième réunion a été organisée le 19 juin 2001 à l'occasion de la présentation des résultats intermédiaires de la présente étude. Environ quarante de participants étaient présents.

L'objectif principal du Comité de réflexion est de participer à la mise en œuvre du programme. Il a aussi pour objectif de constituer un lieu de réflexion et d'échanges visant à assurer la bonne coordination des politiques et actions mises en œuvre par les différents acteurs. Le Comité peut ainsi donner des avis consultatifs sur les actions en cours et suggérer la mise en œuvre d'actions nouvelles.

Le Comité s'est organisé en 3 pôles de compétences appelés "Collèges" :

- Collège "Développement économique et aménagement du territoire"
- Collège "Recherche, enseignement et formation"
- Collège "Démocratisation et développement socio-culturel"

Chaque collègue est présidé par un élu régional et comprend des représentants de la majorité des structures publiques et parapubliques (Conseil régional, CCI, Chambre des métiers, communes, préfecture, Apriga, UAG, Rectorat, Carif-Oref, INRA). Les acteurs privés (filiale TIC essentiellement) ne sont pas membres à part entière mais sont invités à participer à certains travaux.

## **3. Le financement des actions TIC**

### **3.1 L'importance des financements publics pour le développement de la Société de l'Information**

Les moyens dégagés par le DOCUP sont importants et en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent. Au total, 160 millions de francs sont inclus dans le volet Guadeloupe Numérique et les différentes autres actions des mesures. A ces montants, il faudrait ajouter les crédits hors DOCUP des budgets de l'Etat et des collectivités locales.

### **3.2 Les actions prévues dans le DOCUP**

La synthèse des actions prévues est présentée sur le schéma ci-dessous. Ces actions sont réparties entre le volet Guadeloupe Numérique proprement dit (Axe H - Transports et Echanges - Mesure H4) et les autres axes relatifs à l'environnement productif, les ressources humaines, etc.

### Accès à Internet au moindre coût

- Encourager le développement des réseaux de télécom pour réduire les coûts d'accès à Internet
- Développer le haut débit pour un Internet plus sûr et plus rapide
- Généraliser l'accès à Internet sur tout le territoire

➤ AO pour une boucle locale régionale en cours

### Stimulation du développement économique via les NTIC

- Encourager les entreprises à recourir aux TIC dans leur pratique quotidienne
- Sensibiliser et informer les entreprises
- Soutenir le développement du commerce électronique

➤ AI matériels et immatériels  
➤ Actions collectives TIC et commerce électronique  
➤ AI infrastructures et études pour Téléservices d'utilité publique

### NTIC, éducation et formation

- Encourager l'intégration des TIC dans l'enseignement
- Encourager le renouvellement des pratiques pédagogiques
- Généralisation de la formation professionnelle pour la formation à distance

➤ AI infrastructures et études pour la téléformation  
➤ AI équipements pour des actions collectives dans l'enseignement  
➤ Câblage étab. ens. supérieur et recherche

### Développement socioculturel grâce au multimédia

- Favoriser l'accès de tous aux TIC
- Développement de produits culturels multimédias
- Valoriser le patrimoine via les TIC

➤ AI actions collectives : cyberbus, équipement  
➤ AI réseau cybercentres  
➤ AI produits culturels et éducatifs  
➤ AI matériels et immatériels pour la numérisation

### Modernisation de l'administration publique

- Encourager le recours aux procédures dématérialisées
- Intégration des TIC dans les collectivités locales et optimisation des services
- Equiper les centres de recherche

➤ Financement études et mise en œuvre de téléprocédures  
➤ AI, études, et mise en œuvre d'un Réseau régional de services publics et d'un site portail régional

## AI : Aides à l'investissement

L'ambition est d'assurer une large diffusion des nouveaux outils grâce à la création de boucles locales, de télécentres, de bornes interactives et de cyberbus, de téléservices d'utilité publique (télé médecine, télétravail, bases de données numériques), d'aides à l'investissement matériel et immatériel des entreprises des filières traditionnelles et de la filière TIC pour faire émerger une industrie régionale des contenus, d'aides au secteur éducatif et de la recherche, d'aides à la formation professionnelle.

Le socle de ce programme est la réalisation de réseaux de télécommunications à haut débit, en particulier une boucle locale régionale. Un appel d'offre a été lancé. Mais le dossier semble bloqué.

A partir de ce socle, plusieurs projets structurants sont prévus tels que :

- La création d'un réseau d'une vingtaine de télécentres sur l'ensemble du territoire. Ces télécentres mettront à la disposition des professionnels et des particuliers, des ordinateurs reliés à l'Intranet régional et à Internet.
- L'installation de bornes interactives d'accès au réseau.
- La création de boucles locales sur les principales zones d'activités, en particulier Jarry, le pôle d'excellence de Dothémare.
- L'équipement des domaines névralgiques de la formation scientifique et de la recherche et des acteurs de la communauté portuaire, notamment le câblage des établissements d'enseignement supérieur et de la recherche.
- La réalisation d'un réseau Intranet régional (reliant environ 70% des acteurs publics locaux) et d'un portail Internet régional.
- La mise en œuvre de téléservices d'utilité publique compatibles avec les réseaux internationaux : télé médecine, systèmes EDI, constitution de bases de données numériques, création de plates formes de télétravail. Il s'agit d'aides à l'investissement pour les infrastructures ainsi que pour réaliser des études de faisabilité par des maîtres d'ouvrage publics.

D'autres actions sont prévues :

- Aider à l'équipement en matériel multimédia des ménages et des professionnels guadeloupéens (opération 10 000 micros).
- Le soutien de la filière TIC par des aides aux investissements matériels et immatériels des entreprises de la filière : Investissements concourant à la modernisation et au développement des entreprises du secteur TIC (une cinquantaine de créations d'entreprises est prévue) ; aide à la réalisation de produits culturels et ludo-éducatifs multimédia.

- Des aides à l'investissement des entreprises : aides pour le lancement d'actions collectives permettant d'intégrer les TIC et de développer des projets de commerce électronique ; Soutien de programmes de sensibilisation des entreprises ; Soutien des actions de déploiement international des entreprises
- des aides à la formation et à l'éducation : développement de la téléformation : aide à l'investissement pour les infrastructures et la réalisation d'études de faisabilité (entreprises, collectivités, associations) ; support des actions collectives pour l'intégration des TIC dans l'enseignement : aide à l'équipement des établissements lorsque le projet s'appuie sur un projet pédagogique (collectivités, Etat, associations).
- La valorisation du patrimoine (culturel, bâti) par la numérisation.
- La création de pépinières et d'incubateur.
- Actions de sensibilisation du public.

### **3.3 Etat des réalisations et difficultés rencontrées**

La mise en œuvre du DOCUP, et notamment des actions TIC, a pris du retard et rencontre plusieurs difficultés.

- Des aspects techniques et financiers n'étaient toujours pas réglés en juin 2001 concernant la notification des régimes d'aide ainsi que les conditions de financement de la boucle régionale à haut débit. Or, de nombreux projets découlent de la mise en œuvre de cette boucle régionale (télécentres, bornes publiques, Intranet régional, etc.).
- L'engagement financier de l'Etat sur les actions TIC est mineur ; la très grande majorité des financements proviennent du Conseil régional.
- Peu de dossiers sont remontés auprès des services instructeurs, notamment concernant les cyberbus. La plupart sont des petits projets qui apparaissent souvent mal ficelés. La difficulté à faire émerger des projets est, comme dans les autres DOM une grande préoccupation.
  - Il existe sans doute un problème d'information des porteurs de projets sur les possibilités ouvertes en matière de TIC. Certains suggèrent de créer un guichet unique et de lancer des campagnes de sensibilisation des acteurs privés et publics (communes) et des utilisateurs finaux car la demande est encore déficiente.
  - Dans le même temps, les porteurs potentiels de projets se plaignent de la difficulté à faire appel aux fonds publics et à monter des dossiers qui sont souvent très complexes. En outre, beaucoup de projets sont des micro-projets qui ne trouvent pas toujours des financements adaptés.
  - L'ingénierie des projets : une aide à la conception, au montage et à l'accompagnement des porteurs de projet apparaît souhaitable pour améliorer les remontées et la qualité des projets. La Région a annoncé la mise en place de VARE (Volontaire Assistance Régionale Européen) à pour aider les porteurs de projet.
- Le besoin d'une meilleure concertation et coordination entre les acteurs est apparu.
- La nécessité d'une meilleure vision de la gestion des fonds européens.
- Le problème des avances pour le démarrage des projets alors qu'il est très difficile d'obtenir des prêts relais.
- La difficulté liée à la pérennité des projets qui s'arrêtent faute de financements.

Au niveau du contenu du DOCUP, les commentaires des personnes rencontrées sont les suivants :

- Si la disponibilité et l'accès à des coûts raisonnables aux infrastructures est une condition sine qua non du développement de la Société de l'Information, il existe un risque de voir la majorité des fonds absorbés par les infrastructures. En outre, cette réflexion doit s'accompagner d'une réflexion approfondie sur les contenus
- Le soutien à la formation initiale et continue et à la recherche serait insuffisant.

## **4. Les différents acteurs de la Société de l'Information en Guadeloupe**

En Guadeloupe, un rôle majeur est joué par le Conseil régional qui a fait de la Société de l'Information une de ses priorités afin de devenir une "collectivité exemplaire" en matière de TIC. D'autres acteurs ont entrepris de lancer des actions dans différents domaines. Une structure de concertation a été mise en place par la Région en mai 2001 : le Comité de réflexion Guadeloupe Numérique (voir ci-dessus).

### **4.1 L'État au niveau central et déconcentré**

Ce n'est que récemment que le Gouvernement français a pris l'initiative d'accélérer le développement de la Société de l'Information en Outre-mer. Jusqu'à présent, l'Etat était peu présent sur ces problématiques dans les DOM. En Guadeloupe, il s'est relativement mal positionné notamment lors des négociations du CPER et du DOCUP. Aucun crédit d'Etat n'est ainsi aujourd'hui réservé à la Société de l'information dans le DOCUP.

#### **4.1.1 Le Programme d'action pour la Société de l'Information Outre-mer**

Au niveau national, l'Etat français a élaboré en 1999 un Programme national pour l'entrée de la France dans la Société de l'Information (PAGSI). Ce Programme n'a pas réservé une place particulière aux départements d'outre mer. Tout au plus, le Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer (SEOM) a été chargé d'élaborer un plan d'action ministériel mais celui-ci a été consacré essentiellement au renforcement des moyens du Ministère.

Avec l'arrivée d'un nouveau Secrétaire d'Etat à l'Outre-mer en 2000 particulièrement sensible aux enjeux de la Société de l'Information, un nouveau virage a été pris. Christian Paul a en effet rapidement annoncé que les nouvelles technologies étaient "des enjeux majeurs de l'Outre-mer d'aujourd'hui et de demain".

Le 2 mars 2001, à l'occasion de la Fête de l'Internet, le SEOM a annoncé le lancement d'un Programme d'action pour la Société de l'Information Outre-mer "afin d'accompagner le passage de l'Outre-mer français à la Société de l'Information". Un Comité de pilotage de 10 personnalités a été constitué. Une étude préliminaire a été lancée début mars 2001 et a été rendue publique à la fin du mois août 2001 dans le cadre de l'Université d'été de la Communication d'Hourtin.

S'appuyant sur cet état des lieux et sur les dynamiques locales qu'il a permis d'identifier, le plan gouvernemental est articulé autour de 5 axes de travail se déclinant en une série de 9 objectifs (voir la synthèse pour des informations plus détaillées).

#### **4.1.2 Les récentes décisions du CIADT du 9 juillet 2001**

Un Comité interministériel d'aménagement du territoire s'est tenu à Limoges le 9 juillet 2001, consacrant une grande partie des débats à la Société de l'Information. Pour la première fois, les intérêts de l'Outre-mer ont été pris en compte. Selon un communiqué du SEOM, les principales annonces du CIADT, avec leur application Outre-mer, s'articulent autour des points suivants :

- L'amélioration de la desserte territoriale
  - Achever la couverture territoriale en téléphonie mobile d'ici 2003, pour couvrir l'ensemble des lieux de vie permanents et occasionnels et des axes de transports prioritaires.
  - Favoriser la diffusion des hauts débits
  - Améliorer la desserte des établissements de recherche et d'enseignement supérieur
- Démocratiser les usages : Il s'agit de la création d'espaces publics numériques de proximité pour faire face aux besoins de petites et très petites communes ou de quartiers excentrés.
- De nouveaux services pour le développement des territoires : les portails culturels territoriaux créés par le CIADT concerneront aussi l'Outre-mer.

Des mesures financières ont été décidées pour mettre en œuvre ces priorités (subventions et prêts à taux préférentiels).

### **4.1.3 Autres mesures en faveur des TIC**

Le Gouvernement français a mis en place récemment un certain nombre de mesures susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement de la Société de l'Information.

- La loi de soutien fiscal à l'investissement : En 2000, la nouvelle loi de défiscalisation contient une disposition qui permet d'étendre le soutien fiscal aux TIC.
- Le volet économique et social de la LOOM : Les décrets d'application du volet social et économique de la loi d'orientation pour l'Outre-mer ont été publiés le 3 avril et le 12 juin 2001 permettant de mettre en œuvre les dispositions qui visent au développement économique, à l'aménagement du territoire, à la création d'emplois dans les quatre DOM et qui pourront avoir un impact indirect sur les investissements dans les TIC ou la création de sociétés.

### **4.1.4 Les actions de services déconcentrés de l'Etat**

Au niveau régional, l'Etat est resté relativement en retrait sur les sujets liés aux TIC. Cependant, la DRIRE et la Délégation régionale à la Recherche et la Technologie (DRRT) suivent le dossier Société de l'Information depuis quelques années. La DRRT notamment a été investie par le Ministère de l'éducation nationale et de la recherche d'une mission de réflexion sur le développement des TIC en Guadeloupe dans les domaines de l'éducation et de la recherche. De son côté, Le Rectorat, au travers de la cellule TICE et du CATI, est chargé de la politique TIC dans la sphère éducative. Il coordonne ses actions avec les collectivités locales pour l'équipement des établissements.

Un chargé de mission TIC chargé de coordonner l'action de l'Etat dans la région en matière de TIC a rejoint les services de la préfecture en mars 2001.

## **4.2 Le Conseil régional**

Comme cela a été indiqué à plusieurs reprises, le Conseil régional est le pivot du développement du programme "Guadeloupe Numérique" en tant qu'initiateur du projet et principal financeur. Aujourd'hui, une équipe dédiée travaille sur la mise en œuvre du programme. Elle est également chargée d'animer les activités du Comité de réflexion.

Par ailleurs, le Conseil régional est impliqué dans plusieurs projets européens liés aux TIC, parmi lesquels le projet Tourist (voir partie V).

La région a également répondu à l'appel à propositions lancé dans le cadre des "Actions Innovatrices" du FEDER clôturé le 31 mai 2001 en proposant un projet sur le e-commerce et la logistique en Guadeloupe et dans la Caraïbe.

Enfin, le Conseil régional joue un rôle central dans la préparation du programme INTERREG III Caraïbe. Trois volets sont prévus dont un volet sur le développement des TIC au service du tourisme, de l'environnement, de la valorisation du patrimoine et des réseaux interrurbains.

## **4.3 La Chambre des métiers de Guadeloupe**

La Chambre des métiers de Guadeloupe a une approche modeste du fait du manque de ressources mais déterminée. Elle a ainsi développé plusieurs projets dans le domaine des TIC :

- développement en cours d'un site interactif pour les artisans de Guadeloupe en partenariat avec France Télécom ;
- lancement de campagnes de sensibilisation ;
- création d'un espace multimédia ;
- préparation d'un projet NET de sensibilisation au commerce électronique ;
- déploiement prévu de bornes interactives sur plusieurs sites de la Chambre dans la région ;
- organisation de la conférence de la COIREM sur "les artisans dans la nouvelle économie" (Fédération des chambres de métiers de l'Outre-mer) ;
- participation active aux projets inter-RUP dans le domaine artisanal, dans le domaine de la formation et du commerce électronique (voir partie V).

#### **4.4 La Chambre de commerce et d'industrie de Pointe-à-Pitre**

La CCI de Pointe-à-Pitre s'est intéressée aux TIC en 1996 et a souhaité jouer un rôle moteur. Elle a ainsi organisé diverses manifestations autour de ces thèmes dont un cycle de conférences sur le commerce électronique, mis en place un site web et lancé des actions de sensibilisation.

En mars 2001, l'Observatoire économique de la CCI a publié la première étude sur Internet. Intitulée "L'Internet en Guadeloupe : les entreprises tissent la toile", cette étude se veut à la fois didactique, informative et incitative, expliquant et invitant les entreprises guadeloupéennes à investir dans l'Internet. Il contient également un annuaire des prestataires de services Internet.

Le World Trade Center a également mis les NTIC au centre de ses priorités de développement : développement d'infrastructures de télécommunications du site, organisation de visioconférences, accueil de plusieurs entreprises IT. Il a eu un certain rôle "d'incubateur" sans en avoir le titre. Le WTC est également membre de l'association mondiale des WTC, ce qui ouvre l'accès aux bases de données mondiales aux entreprises installées.

S'agissant du développement international des entreprises, la CCI a développé un club affaires des entreprises exportatrices qui projettent de lancer un portail (GUADEXPORT). Toutes les entreprises sont fortement utilisatrices des NTIC. La CCI a mis en place un Cyberpoint, des bases de données d'opportunités d'affaires en Europe et dans la zone Caraïbe, et un centre virtuel de documentation avec les PEE.

#### **4.5 Les autres acteurs de la Société de l'information**

L'Université des Antilles et de la Guyane et le CRIG représentent des acteurs clés non seulement au niveau des infrastructures (RENATER) mais également dans son rôle de formateur et de conseil auprès des acteurs régionaux.

Le Conseil général souhaite renforcer son action et développer des projets dans sa sphère de compétence. Jusqu'à présent, il a été actif dans le domaine de l'équipement des collèges. Il a également soutenu la Médiathèque Caraïbe Bettino Lara qui a reçu en 1998 le label "Espace Culture Multimédia" du Ministère de la Culture et de la Communication (seul établissement de ce type en Guadeloupe, la médiathèque offre des accès à Internet, propose des sessions d'initiation, a monté un Club de jeu en réseau et organise des présentations de sites "Webmasters de la Caraïbe). Le projet de Médiathèque Caraïbe, initié par le Conseil général, vise à une meilleure connaissance et à l'affirmation d'une culture caribéenne. Il doit également contribuer au développement d'un réseau de points d'accès publics à l'Internet dans toutes les bibliothèques municipales du Département ([www.lameca.org/index.htm](http://www.lameca.org/index.htm)).

La CCI de Basse-Terre entend développer l'ensemble des services et prestations nécessaires au soutien de l'activité locale, notamment au travers des TIC. Elle a, dans cet objectif, établi un projet dit de Maison des Entreprises dans les Iles du Nord, qui intégrera des services liés aux TIC.

L'Institut Supérieur Caraïbe, membre du réseau RISE, a mis en place à la fin de l'année 2000 un centre multimédia appelé "Cyberise" permettant aux étudiants mais également aux entrepreneurs de découvrir ou développer les NTIC.

L'Union des moyennes et petites entreprises de la Guadeloupe (UMPEG) a signé en janvier 2001 un protocole de coopération avec France Télécom visant à sensibiliser les entreprises à Internet en leur faisant connaître les services spécifiques répondant aux besoins des entreprises.

Les médias (Inter-entreprises, RFO) et les portails d'information jouent également un rôle important de sensibilisation de la population et des entreprises.

Des entreprises sont également actives : la Caisse des dépôts et consignations (Cyberbases), les opérateurs de Télécom (France Telecom, Outremer Télécom, etc.) et les autres acteurs de la filière etc. La SAGIPAR, société de capital risque, a annoncé une réorientation de ses actions en faveur du financement des entreprises innovantes dans le domaine des TIC.

## 5. La perception par les acteurs économiques de l'intervention publique

Plus de la moitié des entreprises interrogées (54%) dans les RUP dans le cadre de l'enquête BVA considèrent que les acteurs institutionnels de leur région sont investis dans le développement des NTIC et 14% "très investis".

En Guadeloupe, ces chiffres sont inférieurs : 36% des entreprises interrogées considèrent que les acteurs institutionnels sont globalement investis parmi lesquels 8% les considèrent comme "très investis". On note qu'un tiers des répondants en Guadeloupe ne se prononcent pas ce qui laisserait supposer qu'il y a un problème de connaissance et de lisibilité des actions des pouvoirs publics dans le domaine des TIC, peut-être par manque de communication.

Cette hypothèse est d'ailleurs confirmée par les chiffres suivants : si 60% des entreprises interrogées dans les RUP déclarent ne pas connaître les dispositifs d'appui aux entreprises en matière de NTIC, elles sont 94% en Guadeloupe. La majorité des ces aides sont cependant relativement récentes. 33% dans les RUP et seulement 4% en Guadeloupe les connaissent mais n'en ont jamais bénéficié. Très peu d'entreprises des RUP interrogées ont bénéficié d'une aide publique en matière de NTIC (5%) et pratiquement pas en Guadeloupe.

S'agissant des attentes des entreprises, le sondage révèle que les entreprises interrogées en Guadeloupe en ont peu : 43% des entreprises déclarent n'avoir besoin d'aucune informations en particulier sur les TIC. Seulement 28% souhaitent des informations leur permettant de mieux percevoir ce que peut apporter concrètement Internet à l'entreprise (contre 43% pour l'ensemble des RUP) et 27% sont intéressées par des informations d'ordre technique (solution techniques d'accès à Internet). Seulement 12% des entreprises interrogées en Guadeloupe souhaitent des informations sur les possibilités d'aides publiques en matière de NTIC contre 54% dans 37% dans les RUP.

## V. Echanges extérieurs et coopération interrégionale

La Guadeloupe est à la confluence de plusieurs mondes : la métropole, l'Europe, la Caraïbe, les Amériques, la francophonie. Pourtant, la Guadeloupe, comme les autres départements d'Outre-mer français, est isolée par rapport à ces différentes influences.

Certes, les liens avec la métropole sont très développés mais c'est non sans difficultés et ambiguïtés. Les relations entre les DOM sont parfois difficiles. Le sentiment européen et les liens avec l'Europe sont limités. L'insertion de la Guadeloupe dans son environnement régional est encore peu formalisée. Si le sentiment d'appartenance au monde caribéen est réel, lié à l'histoire, la culture, le créole, la coopération est surtout culturelle, scientifique, humanitaire et non économique. En termes de coopération politique décentralisée, le statut administratif des DOM les empêche d'entretenir directement des relations internationales avec des Etats ou des organisations internationales. La récente ouverture introduite par la LOOM a été refermée en juillet 2001.

### 1. Les échanges extérieurs de la Guadeloupe

Les échanges de la Guadeloupe avec l'Europe et le reste du monde restent limités. La majorité des échanges se font en effet avec la métropole et les autres DFA qui absorbent près de 80% des exportations de la Guadeloupe et représentent près de 67% des importations. L'Union européenne représente 13% des exportations et 15% des importations. Le commerce avec les Petites et Grandes Antilles est réduit : 2,5% des exportations et 3% des importations. Au niveau des échanges touristiques, la proportion des touristes européens et internationaux reste également très faible. Les investissements étrangers sont limités en Guadeloupe ainsi que la prospection de la Guadeloupe à l'étranger. Enfin, il existe aujourd'hui un risque de marginalisation accrue lié à l'instauration de la Zone de Libre Échange des Amériques dont sont exclus les départements français d'Amérique.

Les obstacles au développement des échanges sont nombreux et on les retrouve dans l'ensemble des DOM : mentalité peu tournée vers l'exportation, frilosité, dépendance par rapport à la métropole, faible compétitivité liée au coût du travail, obstacles de la logistique et des moyens de transport, du fret maritime et aérien; obstacles des droits de douane, problème des visas, obstacles de la langue, etc.

S'agissant notamment du commerce à l'intérieur des Caraïbes, le problème clé est celui de la non-réciprocité des dispositions applicables entre les DOM et les Etats tiers, ACP notamment. Ainsi les DOM doivent-ils importer sans droits de douane des marchandises de Sainte Lucie par exemple, alors qu'il n'en est pas de même en sens inverse. En outre, lorsqu'un des Etats de la zone Caraïbe ne souhaite pas importer un produit, il a la faculté de l'inscrire sur une "negative list". Aussi, la situation d'ensemble dans les Caraïbes est-elle marquée par un faible degré de coopération économique.

Par ailleurs, la proximité de pays en développement qui produisent des produits similaires à ceux des RUP alors qu'ils ont des coûts de production bien inférieurs (écarts de salaire, protection sociale) et qu'ils bénéficient pour la plupart d'accords avantageux avec la Communauté européenne suscite une concurrence interne sur leur marché régional et de compétitivité dans le reste de l'Union européenne. Ces difficultés sont accentuées par les problèmes de normes techniques, de circuits bancaires, d'opacité des législations caribéennes et de dissémination des informations.

Deux organismes ont cependant été mis en place : l'APRIGA (Agence pour la Promotion des Investissements en Guadeloupe) et GUADEXPORT (CCI de Pointe-à-Pitre). Ils disposent d'outils modernes de communication et de promotion de la Guadeloupe. Une prise de conscience semble se faire jour sur la nécessité de s'ouvrir sur l'extérieur notamment via les TIC, d'autant plus que plusieurs îles des Caraïbes ont fait du développement des TIC une priorité nationale, notamment pour attirer les investisseurs privés (La Barbade, Saint Kitts). Certains considèrent qu'il faut se méfier désormais des jugements hâtifs sur le sous-développement de ces pays qui deviennent des "cyber-islands" et des concurrents de poids dans la région, comme l'a montré la conférence de Miami.

Ainsi, le DOCUP de la Guadeloupe indique que "si l'objectif d'aide au développement de pays très défavorisés reste prégnant dans la politique de coopération, on ne peut oublier celui de promotion commerciale et économique de la Guadeloupe à court terme qui doit faire valoir ses complémentarités et avantages comparatifs".

## **2. La coopération internationale**

### **2.1 La coopération dans le cadre de la politique française de coopération**

#### **2.1.1 Des capacités d'action limitées des DOM en matière de coopération internationale**

La LOOM a introduit, dans ses articles 42 et 43, des dispositions nouvelles donnant la possibilité pour les DOM d'entretenir des relations directes avec les organisations internationales ou les Etats de leur environnement, voire permettant l'adhésion des régions d'Outre-mer en tant que membres associés, aux organisations régionales. Mais en juillet 2001, le Président de la République française a déclaré que "faire siéger nos DOM en dehors de la République, comme s'il s'agissait de territoires indépendants, n'était pas acceptable". Ainsi, les projets d'adhésion ou de renforcement des liens politiques entre les DOM et les organisations internationales et les Etats sont fortement remis en question.

#### **2.1.2 Les relations avec les organisations régionales**

Les organisations interrégionales avec lesquelles les relations pourraient être renforcées sont :

- La Communauté des Caraïbes ou CARICOM qui réunit les pays anglophones de la Caraïbe ainsi que le Guyana et le Suriname.
- Le Forum des Caraïbes ou CARIFORUM fondé en 1992 qui réunit les Etats membres du CARICOM et la République Dominicaine. Il est le dispositif de coordination entre ces Etats et l'Union européenne en matière d'élaboration et de sélection des projets éligibles au Programme Indicatif Régional Caraïbes (PIRC), signé en juillet 1992 dans le cadre de la convention Lomé IV et financé sur le FED. Le CARIFORUM a créé l'Agence Caribéenne pour le développement des exportations.
- L'Association des Etats de la Caraïbes (AEC) qui a vu le jour en 1994 et qui compte 25 membres parmi lesquels figurent la plupart des pays d'Amérique centrale et du sud dotés d'une façade antillaise. La France est membre associé.

Les objectifs visés par l'AEC sont la mise en place de structures intergouvernementales de concertation, de consultation et de coopération dont le mandat sera de promouvoir la création d'un espace économique large pour le commerce et les investissements, et de favoriser la collaboration entre les pays concernés sur les plans culturel, scientifique, politique et technologique.

- L'organisation des Etats de la Caraïbe Orientale (OECS ou OECS) qui regroupe les plus petites îles de la Caraïbe.

La plupart des pays de la zone ont par ailleurs signé des accords de libre échange et de coopération avec l'Union européenne (convention de Lomé puis Accords de Cotonou), les Etats-Unis (Caribbean Basin Initiative) et le Canada (Caribbean).

Un sommet France-CARIFORUM s'est tenu en mars 2000 en Guadeloupe, en présence des représentants des DFA, pour discuter notamment du renforcement des relations entre les DFA et les Etats membres du CARIFORUM.

De même, les relations entre la France et l'AEC ont été renforcées, la France étant membre associé. Cette coopération devait aller plus loin puisqu'il avait été annoncé en avril 2001 que la Guyane, la Martinique et la Guadeloupe allaient pouvoir adhérer en qualité de membres associés à l'AEC. Suite aux déclarations présidentielles de Juillet 2001, la France a demandé de retirer cette question de l'ordre du jour de la réunion de l'AEC de Port of Spain (Trinidad et Tobago).

### **2.1.3 Les actions de coopération**

Plusieurs actions de coopération ont été engagées par l'Etat français, financées notamment par le Fonds interrégional de coopération géré par l'Etat (FIC). Le FIC, créé en 1990, est un instrument destiné à favoriser l'intégration des départements français d'Amérique (DFA) dans leur environnement géographique, économique, culturel, social et politique des pays de la zone Caraïbe et d'Amérique Latine. La gestion du fonds est assurée par le Préfet de la Guadeloupe en concertation avec les structures centrales. Ce Fonds a été réformé en juin 2001 afin de doubler ses moyens et de conforter ainsi les échanges dans les domaines culturel, médical et scientifique.

La Guadeloupe participe à un projet dont la phase pilote a été financée par le FIC et qui concerne le développement des TIC dans la Caraïbe. Intitulé CARIBTIC, le projet a été proposé par FUNREDES une ONG ayant son siège en République Dominicaine et une représentation juridique en France. Le projet consiste à créer, à partir de l'axe francophone des Caraïbes, en particulier des Départements français d'Amérique, des mécanismes, basés sur l'Internet, pour un rapprochement des secteurs scientifiques et culturels de la région et leur participation dans des actions de coopération régionale (<http://www.funredes.org/caribtic/>). Le projet a débuté en octobre 1999 et doit se terminer en novembre 2001. Le projet a reçu l'appui du FIC pour la phase pilote mais entendrait des partenariats multilatéraux pour les phases ultérieures : Agence de la Francophonie (Fonds Francophone pour les Inforoutes), Banque Mondiale (projet INFODEV), Conseil régional de Guadeloupe, Conseil régional de Martinique, CRDI-Canada (Centre de Recherche pour le Développement International), Union européenne - Lomé.

D'autres projets sont financés par les budgets des collectivités locales et par le DOCUP. La Guadeloupe participe aux groupes de travail de l'AEC. Elle est représentée au sein du réseau "PROCICARIBE". Des relations ont été établies par les collectivités locales et organisations non gouvernementales avec certaines de leurs homologues particulièrement en Haïti, Saint-Domingue et Cuba.

Pour la première fois, une Université de la Communication de la Caraïbe s'est tenue en avril 2001 à la Martinique. Elle était organisée dans le cadre du Réseau international des Universités de la Communication.

Enfin, la coopération s'est développée au niveau de l'Université des Antilles-Guyane et des universités de la zone Caraïbe. De nombreux réseaux universitaires existent désormais (Funredes, Procicaribe, Université des "West Indies", Académie des sciences de la Caraïbe). Le campus de Guyane a proposé un projet de centre intercaribéen de formation aux affaires et à la coopération régionale (CICAFACRE) qui prévoit l'utilisation des TIC.

La coopération est également développée en matière de recherche. La recherche médicale (recherche épidémiologique, d'échanges d'informations notamment pour les maladies réémergentes, contagieuses et génétiques) et les sciences de la terre constituent des domaines de coopération à développer du fait de l'unité du "biotope" caraïbe. La coopération s'est également développée dans le domaine de l'environnement et de la sécurité collective, faisant appel aux TIC.

Dans le cadre de la francophonie, la Guadeloupe est insérée dans les différents réseaux de la francophonie, notamment les réseaux universitaires et les actions autour des inforoutes (Agence de la Francophonie) et a développé des liens avec les Etats francophones comme Haïti, le Québec ou encore la Louisiane.

## **2.2 La coopération dans le cadre des programmes internationaux**

En tant que région française, la Guadeloupe n'est pas concernée par les programmes, projets ou encore observatoires financés par exemple par les Nations Unies ou la Banque Mondiale. De nombreux projets existent cependant, notamment dans le domaine des télécommunications et des applications télématiques, dans lesquels sont impliqués les pays voisins.

## **2.3 La coopération dans le cadre de la politique extérieure de l'Union européenne**

### **2.3.1 Les programmes de coopération extérieure de l'Union européenne**

L'Union européenne est active dans la zone Caraïbe, soit au travers de programmes multilatéraux (Convention UE-ACP, programme régional indicatif pour la Caraïbe), soit dans le cadre de négociations bilatérales.

La Convention EU-ACP organise la coopération de l'Union européenne et des ses Etats membres avec les Etats d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) et s'appuie sur le Fonds européen de développement. Elle encourage en théorie la coopération régionale des DOM avec les pays ACP, notamment avec la Caraïbe. Ainsi, l'Union européenne a inclus dans les Accords de Lomé IV mais surtout dans les accords de Cotonou de juin 2000 des mesures visant à renforcer la coopération régionale entre les pays ACP, les Pays et Territoires d'Outre-mer et les régions européennes de l'Outre-mer français.

Cependant, l'IEDOM dans son rapport annuel note que "le nouvel Accord contient un nouveau chapitre important consacré à la coopération régionale, notamment avec les DOM et les PTOM, mais ne prévoit pas la mise en place d'instruments appropriés à ce type de coopération, tant sur le plan institutionnel que sur le plan commercial". Jusqu'à présent, cette coopération régionale ne s'est pas traduite en réalisations concrètes au niveau de la Guadeloupe.

### **2.3.2 Les programmes de coopération sur le thème de la Société de l'Information**

La Commission européenne soutient le dialogue, notamment par l'intermédiaire des réunions euro-latino américaines de Sao Paulo sur la Société de l'Information. Elle a également apporté sa contribution à des études entreprises par des acteurs de la Société de l'Information et des télécommunications et contribué par des mesures d'accompagnement aux programmes de RDT pour les technologies de la Société de l'Information.

Dans le cadre du Programme indicatif régional de la Caraïbe, l'Union européenne soutient le CARIFORUM, en particulier différents projets liés directement ou indirectement aux TIC :

- Projet de l'Union des Télécommunications des Caraïbes ;
- Projet de développement du commerce électronique (voir ci-après) ;
- Cariculture : coopération dans le domaine culturel ;
- Agriculture et pêche : système d'information régional (RMIS) ;
- Biotechnology Network Project (CBNP) ;
- etc.

**"E-commerce for the Caribbean" conduit l'Agence caribbéenne de développement des exportations  
(Caribbean Export development Agency )**

Intitulé "Online shopping mall for regional producers", le projet vise à développer une galerie marchande en ligne pour les producteurs de la Caraïbe afin qu'ils puissent se positionner notamment vis-à-vis du marché nord américain. Ce projet part du principe que la taille réduite des entreprises locales pose des contraintes financières, logistiques et de communication. Elles ont donc besoin d'un soutien technique : gestion du site, centralisation de l'enregistrement des commandes, sécurisation des paiements, logistique, etc. Le coût prévisionnel du projet est d'environ 560 000 euros.

Cette volonté de coopération sur le thème de la Société de l'Information a été réaffirmée récemment. A la suite du Sommet de Rio, la Commission a décidé d'accentuer son soutien aux Etats de la Caraïbe et d'Amérique Latine concernant le développement de la Société de l'information, soulignant dans sa communication du 31 octobre 2000 sur le suivi du Sommet que "L'UE a beaucoup à gagner d'un partenariat intégral, organisé à l'échelon économique, culturel, social et politique avec l'Amérique Latine sur les problèmes de la Société de l'Information".

Elle a ainsi décidé de lancer un nouveau programme baptisé ALIS "Alliance for the Information Society". Ce programme, qui sera opérationnel en 2002, vise à promouvoir, sur la base de cas concrets, les bénéfices liés à l'utilisation des TIC. Le programme ALIS :

- proposera des mesures en vue d'adapter l'environnement réglementaire et ses politiques corollaires, afin d'améliorer l'investissement et l'offre de services des infrastructures de communication, ouvrant ainsi un accès élargi aux possibilités proposées par la Société de l'Information. Il examinera les besoins de capacités réglementaires et politiques au niveau national et dans le contexte de la coopération régionale et du processus d'intégration latino-américain.
- améliorera la formation et l'éducation des ressources humaines, de même que le renforcement des capacités dans le domaine de l'utilisation et de la gestion des TIC, plus particulièrement dans les secteurs de l'éducation, de la santé, des infrastructures de transport, des services publics, etc.
- apportera son soutien à des projets de démonstration déployés dans des domaines prioritaires tels que l'enseignement à distance, la santé, les transports urbains, le commerce électronique ou le développement des PME.
- accroîtra la capacité d'interconnexion entre les communautés d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Europe en matière d'éducation et de recherche.

**Action – Société de l'information  
Modalités de mise en œuvre d'ALIS**

**1. Description du programme**

Le programme ALIS comprendra une série d'activités destinées à créer les conditions nécessaires pour un partenariat à long terme entre les deux régions, centrées sur les priorités suivantes: développement des infrastructures, formation des ressources humaines et amélioration des contenus et des applications, y compris des mesures d'adoption des nouvelles technologies.

Les actions de soutien et les contributions viseront à:

- **Promouvoir le dialogue réglementaire**, en particulier dans les domaines des télécommunications, de la protection de la vie privée, des droits d'auteur et des questions liées au commerce électronique. Des solutions techniques et de nouvelles normes relatives à ces domaines réglementaires seront sans doute mises en œuvre dans le cadre de certains projets. Leur observation alimentera de façon concrète le dialogue sur ces sujets d'importance majeure dans le contexte des instances internationales et qui donneront lieu à des consultations préalables entre Européens et latino-américains et Caraïbes, selon le principe proposé lors de la réunion de Vilamoura en 2000;
- **Étayer les échanges** grâce au rassemblement, chaque année, d'un forum bi-régional de décideurs de haut niveau des secteurs privé et public ainsi que des représentants de la société civile. Ce forum permettra à la Commission européenne d'organiser une large consultation sur les orientations générales et les initiatives d'ALIS et de donner un plus large écho aux réalisations concrètes et aux enseignements tirés des projets mis en œuvre;
- **Accroître la capacité d'interconnexion** entre les communautés des chercheurs européens, latino-américains et caraïbes, qui sont les plus actives, de chaque côté de l'Atlantique, dans l'utilisation d'Internet au quotidien pour leur recherche commune. En renforçant cette capacité d'interconnexion, ALIS permettra à ces communautés de contribuer aux projets pilotes, préfigurant ainsi les utilisations futures des réseaux;
- **Favoriser la formation des ressources humaines** dans le domaine spécifique des technologies de la Société de l'Information, notamment par le biais des réseaux universitaires UE-AL;

- **Mettre en œuvre des projets pilotes et/ou d'adoption de nouvelles technologies** dans les secteurs d'application complétant la série de mesures mises en œuvre dans le cadre d'autres programmes et correspondant aux priorités régionales, comme cela a été souligné récemment lors de plusieurs conférences internationales consacrées à la Société de l'Information en Amérique latine et dans les Caraïbes (ITU, BID, etc.); les domaines d'application recevables concerneraient les secteurs suivants:
  - l'éducation, en synergie avec les initiatives nationales;
  - la santé, qui implique fortement les pouvoirs publics et combinent coopération économique et aide au développement;
  - les transports urbains, dont on connaît clairement les besoins d'amélioration;
  - les administrations, en particulier les administrations locales qui offrent des services quotidiens à la population de la région, et assurent ainsi l'exercice de la démocratie en empêchant le désenclavement rural et l'apparition d'une fracture numérique au sein des économies émergentes de la région;
  - les domaines à valeur ajoutée économique, comme le commerce électronique et le tourisme culturel.

Pour établir de tels projets, la Commission européenne s'appuiera, quand ils existent, sur les réseaux constitués dans le cadre de programmes communautaires: à titre d'exemple, les projets dans le secteur d'éducation devraient pouvoir mobiliser des ressources d'ALFA et les projets dans le domaine des transports urbains et des administrations celles d'URBAL, sous réserve d'adaptations éventuelles de ce programme. Des mécanismes spécifiques devraient être étudiés en vue de la mise en œuvre des projets de démonstration dans d'autres domaines.

### **2. Étapes et calendrier**

- Proposition de financement: fin 2000-début 2001;
- Lancement d'un appel à propositions: second semestre 2001;
- Clôture de la réception des propositions d'activités émanant des acteurs de la Société de l'Information: début 2002;
- Début de mise en œuvre des projets: mi-2002;
- Durée des projets: de 1 à 3 ans;
- Évaluation à mi-parcours: fin 2003-début 2004.

### **3. Coordination**

- Avec les États membres: via les comités ALA et EDF et les groupes *ad hoc* du Conseil;
- Avec l'ensemble des partenaires: via le groupe bi-régional des hauts fonctionnaires. En outre, la Commission proposera la création d'un groupe d'experts *ad hoc* pour le suivi et la coordination des activités relatives au secteur prioritaire de la Société de l'Information.

Les autres directions générales mènent également des actions de coopération internationale dans le domaine des TIC, par exemple :

- la DG Société de l'information
- la DG Entreprise avec le programme "Coopération internationale" (INCO-DC - CARIBCAD)
- la DG Recherche, également avec le programme INCO .

La Guadeloupe ne semble pas être informée de ces différents programmes.

### **2.3.3 Le titre IV du POSEIDOM**

Le POSEIDOM contient un chapitre qui souligne la nécessité d'une meilleure coopération régionale entre les DOM et les différents Etats, pays et territoires voisins (Titre IV). Cette coopération régionale vise à permettre une meilleure intégration des DOM dans leur environnement géographique en dépassant les clivages traditionnels (économies concurrentes, absence d'échanges commerciaux...) pour s'orienter vers un dialogue et la mise en œuvre de projets communs qui tiennent compte des complémentarités et des nécessités de développement des différents partenaires quels que soient leurs statuts. Il existe un volet concernant la mise en œuvre de projets et programmes régionaux communs, Mais celui-ci n'a pas encore été établi dans le cas des DFA, malgré certaines tentatives demeurées sans suite, estime le rapport de la Commission sur la mise en œuvre de l'article 299.2 de mars 2000. Ces difficultés s'expliquent notamment "par la modestie des fonds consacrés et la réticence de la France qui craint les conséquences de la libre circulation des personnes dans la zone Caraïbe" (Rapport Camille Darsières sur les régions ultrapériphériques du 3 mai 2001).

### **2.3.4 La coopération internationale au travers des DOCUP et du PIC Interreg III**

Le DOCUP 1994-1999 a permis de financer des actions de coopération. Mais les DOM sont confrontés à des difficultés pour monter des projets structurants de coopération. Ces difficultés trouvent plusieurs explications, en particulier le manque d'assistance technique et l'ingénierie multi-fonds.

Jusqu'à présent, il y a eu une difficulté à coordonner les financements FEDER du DOCUP et d'Interreg avec ceux du Fonds européen de développement. Les fonds structurels ne financent en effet de projets matériels (infrastructures) que sur le territoire de la Communauté. Ainsi, la réalisation de projets d'infrastructures dans un pays tiers dans le cadre d'une action de coopération entre un DOM et une région d'un pays tiers, n'est pas éligible aux fonds structurels. Seuls les investissements immatériels (formation de personnels, par exemple) peuvent faire l'objet d'un financement. Les coûts de réalisation d'un projet de coopération doivent être à la fois supportés par la partie européenne et la partie tierce du projet, ce qui pose de grandes difficultés.

Il a été annoncé que dans le cadre de la nouvelle initiative communautaire INTERREG, qui comporte désormais deux volets B et C, visant à favoriser la coopération interrégionale, ces questions seraient résolues. La Commission a en effet affirmé dans ses orientations pour Interreg, à la demande du Parlement, qu'une coordination serait recherchée dans les interventions des fonds Feder, Phare, ISPA et SAPARD, Tacis et Meda et FED.

Lors d'une réunion en mars 2001 entre les DOM et l'AEC qui s'est tenue à Port of Spain, les participants ont examiné les projets de coopération dans le cadre du Programme pour la Caraïbe Interreg III. Les DOM se sont tout particulièrement intéressés aux plans de l'AEC pour la mise en place d'un système d'information intégré de la Grande Caraïbe, d'une banque de données maritimes et d'un système d'indicateurs de tourisme durable.

### **2.3.5 La Guadeloupe, tête de pont de l'Union européenne dans les Caraïbes et la zone Amérique ?**

Hors l'apport des fonds structurels, les DOM ont parfois le sentiment que l'Union européenne est davantage présente dans les pays de la zone Caraïbe que dans les DOM, ce qui est parfois vécu comme un handicap.

Au-delà de ces aspects techniques évoqués ci-dessus, un certain cloisonnement des programmes européens et des services de la Commission ne facilite pas la coopération sur le terrain entre les RUP et leurs voisins.

La Guadeloupe, comme la Martinique, pourrait constituer une tête de pont de l'Europe dans son ensemble régional, contribuer au rayonnement de l'Union et constituer un relais naturel de la politique européenne de coopération internationale. Mais force est de constater que la Guadeloupe, et les autres DOM, sont marginalement informés, consultés et associés aux actions extérieures de l'Union européenne et aux programmes et projets de coopération.

## **3. La coopération européenne de la Guadeloupe**

L'Union européenne est ainsi présente essentiellement au travers des fonds POSEIDOM et des fonds structurels qui ne nécessitent pas de partenariats transnationaux. La Guadeloupe a participé à quelques projets européens financés par des programmes horizontaux communautaires. Elle entretient peu de relations avec d'autres régions européennes - en dehors des régions françaises - et est peu intégrée aux réseaux européens.

Une connaissance relativement médiocre des programmes communautaires horizontaux, la complexité de leur fonctionnement, leur faible dotation financière par rapport aux fonds structurels, l'éloignement qui ne facilite pas le développement de relations suivies avec d'autres partenaires européens, l'image d'exotisme constituent des obstacles à la participation aux projets et réseaux européens.

### **3.1 La participation à des projets européens**

Quelques projets dans le domaine de la Société de l'Information associant la Guadeloupe à d'autres partenaires ont été identifiés :

- Le projet TouriIST "Tourism towards the Information Society" : La Guadeloupe fait partie des six régions d'Europe à bénéficier du projet "Tourist" financé dans le cadre de l'article 10 du FEDER - RISI 2. D'un montant de 2,4MF (1,2 pour la Région et 1,2 pour le FEDER), ce projet visait à utiliser les nouvelles technologies pour développer et faire connaître certaines zones touristiques en retard. Il devait permettre aux territoires concernés, à partir de différents supports numériques (Internet, bornes interactives, etc.), de regrouper les informations pour les présenter aux touristes. Il a nécessité l'appui des offices du tourisme et des syndicats d'initiatives des communes concernées. Un comité local de suivi a été mis en place. Il était composé de la CCI de Basse-Terre, du Parc National, de l'association Verte Vallée, de l'Office du Tourisme de la Guadeloupe, de l'APHT et du Conseil régional. Ce projet était mené en coopération avec Madère, le Lapland (Finlande), la région de Vasterbotten (Suède) la Vallée d'Aoste, le Burgenland en Autriche et la région du Hampshire.
- Le projet CITIES : la Guadeloupe a été site de validation du projet CITIES "Cities Telecommunications and Integrated Services". Ce projet visait à bâtir un nouvel espace de communication permettant d'améliorer la qualité des services délivrés aux citoyens. Il est conduit par les villes de Rome, Madrid, Marseille et Bruxelles.
- La Guadeloupe a participé à des projets européens dans le cadre du programme Socrates (Comenius, Lingua) permettant des échanges et des réalisations utilisant les TIC.

### **3.2 La coopération avec les autres régions européennes et l'insertion dans les réseaux**

La coopération avec les régions européennes est également limitée. Elle s'établit essentiellement dans le cadre de la Conférence des Régions Périphériques maritimes d'Europe qui regroupe 144 Régions, appartenant à 22 états du continent, réparties en 5 commissions géographiques : L'Arc Atlantique, la Méditerranée, la Mer du Nord, la Baltique, les Îles. La Guadeloupe est membre de la Commission des îles, du groupe des régions ultrapériphériques (cf. ci-dessous) et du groupe Amérique Latine.

Au sein de la Commission des îles, la Guadeloupe participe au projet EURISLES ou "European Islands System of Links and Exchanges" qui regroupe une dizaine de régions insulaires. Collaborant avec divers organismes statistiques nationaux et régionaux, EURISLES est l'une des principales sources d'informations statistiques et documentaires sur les îles. Ce réseau a également réalisé diverses études et publications sur des domaines tels que les indicateurs statistiques, les transports, etc. (contact : INSEE Guadeloupe)

Par ailleurs, la Guadeloupe semble peu intégrée dans les réseaux existants liés aux TIC tel que ERISA, Elinet, les réseaux éducatifs, etc. ni dans les projets concernant le développement des TIC dans les îles de l'Union européenne, par exemple MedIS -Models for European Digital Islands.)

### **3.3 La coopération inter-RUP**

#### **3.3.1 La coopération entre les DOM**

A l'intérieur du groupe des RUP, la coopération entre les 4 départements français d'Outre-mer est reconnue difficile par les DOM elles-mêmes du fait de certaines rivalités entre elles ou d'individualisme.

Cependant, les DOM constituent un groupe soudé lié à des caractéristiques administratives, historiques, géographiques et économiques communes et à la défense de ces spécificités vis-à-vis des autorités nationales et européennes. Elles participent à des actions communes notamment dans le cadre de la préparation des textes législatifs les concernant. Les trois DFA ont également signé la déclaration de Basse-Terre le 1<sup>er</sup> décembre 1999 où elles déclarent unir leurs efforts afin de bâtir un projet de développement économique, social et culturel impliquant la prise en compte des identités propres à chaque Région et basé sur l'évidence que "la dignité procède du travail et non de l'assistanat".

Les associations de producteurs ont également fondé l'association EURODOM pour la défense des intérêts économiques auprès des instances européennes. Cependant, les Régions n'ont pas mis en place de représentation commune politique.

De même, elles ont entamé très peu de projets communs, notamment autour de la thématique des TIC. On peut cependant citer la récente initiative sur l'Université de la Communication de la Caraïbe qui s'est tenue en mars 2001, les projets dans le monde universitaire (Université Antilles-Guyane), les 1ères Rencontres de la formation professionnelle en Outre-mer qui se sont tenues en Guyane en octobre 2000, les Rencontres de la Conférence interrégionale de l'Artisanat d'Outremer (COIREM) de novembre 2000 sur "l'Artisanat d'Outre-mer dans la nouvelle économie" ou encore les Rencontres des Employeurs de la Caraïbe.

Du côté des communautés d'acteurs, on note également l'existence de nombreux portails Internet, sites et forums couvrant l'ensemble des DOM, les territoires d'Outre-mer français ou les Antilles : outremer.com, icidom, domtom.fr, outremer-on-line, Maximini.com, etc.

### 3.3.2 La coopération entre les RUP



La coopération inter-RUP est encore essentiellement politique fondée sur la reconnaissance et la défense des spécificités et des intérêts économiques communs des RUP. Les principales étapes de cette coopération politique sont décrites dans la partie de synthèse.

Malgré les déclarations des RUP concernant la nécessité de renforcer la coopération entre les régions ultrapériphériques, la coopération "technique" autour de projets communs reste limitée. Une première réflexion avait été lancée en 1996-1997. Un espace d'échanges a été mis en place pour faciliter les études interrégionales sur les politiques de développement local. Les dossiers communs concernent l'éducation et la formation, les échanges économiques, les transports, le développement industriel, l'agriculture et la pêche, l'environnement et l'énergie. La dynamique de coopération, a créé un dispositif pour financer les études de faisabilité complémentaires et un séminaire tournant des cadres territoriaux et des experts a été organisé. L'accent est ainsi mis sur la communication entre les régions elles-mêmes, afin d'aboutir à une cohérence dans l'action et une solidarité politique. Les associations de producteurs ont également fondé l'association l'UPEC, le pendant d'EURODOM pour les RUP qui vise à défendre les intérêts économiques des RUP auprès des instances européennes.

Quelques dossiers thématiques ont ainsi émergé :

- On note une forte mobilisation sur le thème des **énergies renouvelables**. Une conférence s'est tenue à Saint-Leu dans l'île de la Réunion en mai 2001.
- **Projet Euro-facile** : projet d'information sur l'Euro partant du principe que les populations des RUP connaîtront lors du passage à l'euro des difficultés aggravées par les handicaps structurels de ces régions. En outre, plus que les régions métropolitaines, les RUP sont confrontées à de faibles niveaux de revenus et des taux de chômage près de trois fois plus élevés que la moyenne européenne, touchant en grande majorité les jeunes, des taux d'analphabétisme importants, une population peu familiarisée aux manipulations bancaires informatisées.
- **MUSA** : la Manifestation Ultrapériphérique Sur l'Agriculture (MUSA) a pour objectif de renforcer la coopération régionale entre les 7 RUP en matière d'agriculture, de préservation de la nature et de l'environnement. Elle a pour vocation de poursuivre les actions portées par ses membres (foire des transformateurs de produits en Guadeloupe, une rencontre des éleveurs aux Açores, un projet pilote sur l'alimentation animale en Martinique) et constituer par ailleurs un groupe de pression et une force de propositions auprès de la Commission européenne. MUSA confère un cadre approprié pour des échanges entre les professionnels du monde agricole (Chambres d'agriculture notamment).

Il y a eu quelques rares initiatives inter-RUP concernant directement ou indirectement les TIC :

- **Ultratec 2000** : innovation dans les PME des RUP conduit par les CCI dans le cadre du programme Leonardo da Vinci : le projet Ultratec lancé en 1996 avait pour objectif général de permettre aux régions ultrapériphériques de développer entre elles des flux économiques et des échanges de personnes préparant des projets communs, et par là, de contribuer à leur développement économique. Le projet était piloté par la CCI de la Martinique.
- **Emploi/Education dans les RUP** : un séminaire sur l'articulation entre l'éducation et l'emploi dans les RUP s'est tenu en novembre/décembre 2000 à la Réunion à l'initiative de l'Académie de la Réunion. L'objectif était de conduire un travail de réflexion spécifique et adapté aux réalités des régions ultrapériphériques sur ces thèmes et d'identifier des pistes d'actions envisagées ou menées dans chacune des régions, afin d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Des ateliers se sont tenus sur les enjeux communautaires, les fonds structurels, les emplois de demain et le développement des TIC (<http://www.runedite.com/rup/>).
- **Artisanat / commerce électronique** : un projet intitulé "Excellence des RUP et commerce électronique" a été conduit par les Chambres de métiers des DOM et leurs équivalents des RUP (Chambre de Métiers de la Guadeloupe, La Chambre de Métiers de la Martinique, La Chambre de Métiers de la Réunion, Associacao dos jovens empresarios dos Acores, Associacao comercial e industrial do Funchal, Fifede c/Granados) dans le cadre d'un appel à propositions de l'ex DG 23. L'objectif était de fournir une assistance aux entreprises artisanales des RUP à profiter des avantages liés à l'évolution des applications et des services télématiques. Les partenaires auraient souhaité promouvoir la création d'un portail RUP des produits locaux mais le projet n'a pas abouti.
- Dans le domaine éducatif ou linguistique, plusieurs projets utilisant les TIC associent souvent des partenaires des régions ultrapériphériques.

Aujourd'hui, il existe deux propositions de projets de coopération inter-RUP :

- Un projet d'accompagnement des représentants de la recherche des RUP pour promouvoir dans les RUP une recherche d'excellence. Il vise à valoriser et à développer le potentiel de recherche des régions ultrapériphériques pour renforcer l'espace européen de la recherche (EER) et accroître les synergies entre les acteurs de la recherche de ces régions pour favoriser leur développement. Il comprend un volet TIC.
- Un projet de recherche-action sur la communication interculturelle dans la Caraïbe et les RUP proposé par l'Université de Guyane.

## Contacts

### **Commission européenne**

Giangaleazzo Cairoli  
Direction Générale Société de l'Information  
Unité A6 "Aspects régionaux et sociétaux"  
+32 2 299 39 48  
giangaleazzo.cairoli@cec.eu.int

### **Equipe-projet**

#### **DOM et coordination générale**

Louis Lengrand et Associés  
21, rue de la Pourvoierie, 78000 Versailles, France  
Tel. : +33 1 39 07 26 62  
Fax : +33 1 39 07 26 61  
Louis Lengrand  
Isabelle Chatrie  
Paul Wraight  
e-mail : isa@ll-a.fr

#### **Açores et Madère**

INESC Porto  
Pr. Republica, 93 R/C, Ap. 4433 , 4007 Porto codex, Portugal  
Tel. : +351 22 2094199  
Fax : +351 22 2081450  
António Gaspar  
Paulo Monteiro  
Sara Cardoso  
e-mail : rup@inescporto.pt

#### **Canaries**

Sema Group sae  
Albarracín, 25, 28037 Madrid, Espagne  
Tel. : + 34 914408800  
Fax :+ 34 913273432  
Ricardo Garcia (ricardo.garcia@sema.es)  
Ricardo del Pozo (ricardo.delpozo@sema.es)  
Ana Martin-Serrano (ana.martin-serrano@sema.es)